

2024

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

DU MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE-BELLENGREVILLE FR2500094



TOME III

PLAN D'ACTION



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



Document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais alcalin de Chicheboville- Bellengreville FR2500094

Tome III : Plan d'actions

Rédaction :

Léa Martinez et Thomas Cheyrezy

Contributions techniques :

Loïc Boulard (formateur CT 88)

Campagnes de terrain et contributions scientifiques : Arial William (CEN Normandie), Audibert Sébastien (CBN Brest), Baude Florent (CEN Normandie), Beer Michel (CBN Brest), Billard Martin (GRETIA), Billon Mathilde (CEN Normandie), Blond Mickaël (GRETIA), BONFILS Muriel (GRETIA), Bousquet Thomas (CBN Brest), Brunet Laurent (GRETIA), Chéreau Loïc (CEN Normandie, GRECIA), Chevreau Johannic (GRETIA), Cheyrezy Thomas (CEN Normandie), Chicouene Daniel (CBN Brest), Cholet Joachim (CBN Brest), Constantin Robert (GRETIA), Corey Yann (CBN Brest), Cosset Elodie (GRETIA), Courtial Cyril (GRETIA), Daniel Pierre (CBN Brest), Davoust Clara (GRETIA), Declomesnil Ludwig (CBN Brest), Delassus Loïc (CBN Brest), Delaune Charlotte (GRETIA), Dufay Josselin (CBN Brest), Duhaut Clément-Blaise (CEN Normandie), Epineau Laura (CEN Normandie), Faine Laëtitia (CEN Normandie), Gary Yann (CEN Normandie), GESLIN Julien (CBN Brest), Girard Jacques (GRETIA), Goret Marie (CBN Brest), Hélie Camille (CEN Normandie), Hesnard Olivier (CPIE Collines Normandes), Jacob Emmanuel (GRETIA), Kirchthaler Camille (CEN Normandie), Labouille Anthony (CEN Normandie), Lafaille Vincent (GRETIA), Lagrandie Julien (GRETIA), Laville Laurian (CBN Brest), Lebrun Jérémy (CEN Normandie), Lecaplain Benoît (GRETIA), MARTIN Patrick (CBN Brest), Martinez Léa (CEN Normandie), Maurouard Bénédicte (GRETIA), Mercier France (CEN Normandie), Méry Benoît (GRETIA), Mouquet Claire (GRETIA), Nimal François (CEN Normandie), Palandri Lisa (CEN Normandie), Pierroux Armelle (CEN Normandie), Poncet Sophie (GRETIA), Prey Timothée (CBN Brest), Refait Frédéric (CBN Brest), Rioult J-P., Robert Lili (GRETIA), Sagot Philippe (GRETIA), Sattin Mika (GRETIA), Shorten D., Stallegger Peter (GRETIA), Therese Florence (CBN Brest), Thiebaut Pascal (GRETIA), Vertes-Zambettakis Sophie (CBN Brest), Voeltzel Vincent (GRETIA), Walter Tahereh (GRETIA), Zambettakis Catherine, l'Association Les curieux de nature -Cerisy-la-forêt, l'Association Des Amis Des Marais De la Dives, CERESA Territoires - Environnement.

Cartographie SIG :

Thomas Cheyrezy, Léa Martinez, Marie -Laure Seguin

Relecture :

Thomas Biéro (Région Normandie), Charline Brandala (Région Normandie).

Photographies et illustration :

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie sauf mention contraire

Conception graphique :

Claire Mauger, Léa Martinez

Avec le soutien financier de :

Région Normandie, Union européenne

Ce document doit être référencé comme suit :

MARTINEZ L., CHEYREZY T., Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Région Normandie, Document d'Objectif Natura 2000 du « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville » FR 2500094, Tome II, Diagnostic et enjeux, octobre 2024, 142 pages (hors annexes).

Document validé par le Comité de pilotage du site le : 16 octobre 2024

Sommaire

Liste des acronymes	5
Rappels	6
Préambule	7
Evaluation du Document d'Objectifs (DocOb) établi en 2006	7
Enjeux et objectifs du nouveau DocOb	8
Stratégie.....	10
1. Détermination des objectifs à long terme (OLT)	11
1.1. Notions de définition et de réglementation	11
1.2. Formulation des OLT	12
2. Vision à long terme.....	12
2.1. Vision à long terme relative à l'enjeu 1	13
2.2. Vision à long terme relative à l'enjeu 2	14
2.3. Vision à long terme relative au facteur clef de la réussite 1	15
2.4. Vision à long terme relative au facteur clef de la réussite 2	15
Plan d'action.....	16
1. Définitions	17
2. Déclinaison du plan d'actions par enjeu et facteur clef de la réussite.....	18
2.1. Plan d'actions relatif à l'enjeu 1 – Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux 18	
2.2. Plan d'actions relatif à l'enjeu 2.....	21
2.3. Plan d'actions relatif au facteur clef de succès 1	23
2.4. Plan d'actions relatif au facteur clef de la réussite 2	26
3. Fiches opérationnelles.....	27
3.1. Fiches relatives aux actions de prestations de conseils, étude et ingénierie (EI)	28
3.2. Fiches relatives aux actions d'interventions sur le patrimoine naturel (IP)	33
3.3. Fiches relatives aux actions de connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)	44
3.4. Fiches relatives aux actions de management et soutien (MS).....	62
3.5. Fiches relatives aux actions de prestation d'accueil et d'animation (CC)	78
3.6. Fiches relatives aux actions de création et maintenance d'infrastructure d'accueil (CI)	81
3.7. Fiches relatives aux actions de prestation d'accueil et d'animation (PA)	84
3.8. Fiches relatives aux actions de surveillance du territoire et police de l'environnement (SP) ..	86
Cahier des charges des actions	90
Extraits du guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestre	90
Charte Natura 2000.....	119
Ressources documentaires.....	141
Bibliographie.....	142

Sitographie	142
Annexes	143
Annexe 1 : Tableaux d'arborescence	144
Annexe 2 : Compte-rendu du groupe de travail n°4	149

Table des tableaux

Tableau I : Construction du tableau d'arborescence – Vision à long terme.....	12
Tableau II : Vision à long terme de l'enjeu I.....	13
Tableau III : Vision à long terme de l'enjeu II.....	14
Tableau IV : Vision à long terme du FCR 1	15
Tableau V : Vision à long terme du FCR 2	15
Tableau VI : Construction du tableau d'arborescence – Plan d'action à court et moyen terme...	18
Tableau VII : Planning prévisionnel récapitulatif relatif aux actions EI	32
Tableau VIII : Planning prévisionnel récapitulatif relatif aux actions IP	43
Tableau IX : Planning prévisionnel relatif aux actions CS	61
Tableau X : Planning prévisionnel relatif aux actions MS	77
Tableau XI : Planning prévisionnel relatif aux actions CC	80
Tableau XII : Planning prévisionnel relatif aux actions CI	83
Tableau XIII : Planning prévisionnel relatif aux actions PA	85
Tableau XIV : Planning prévisionnel relatif aux actions SP	89

Table des cartes

Carte 1 : Localisation du fossé concerné par l'action CS 13.....	54
--	----

Table de figures

Figure 1 : Schéma méthodologique de l'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel d'après le cahier technique n°88 de l'OFB	8
Figure 2 : Plaquette présentant l'ancrage territoriale des espaces naturels protégés.....	30

Liste des acronymes

CEN Normandie : Conservatoire d'espaces Naturels de Normandie.

CoPil : Comité de Pilotage du site Natura 2000.

CT88 : Cahier Technique n°88 de l'Office Français de la Biodiversité.

DHFF : Directive Habitat Faune Flore.

DREAL Normandie : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement.

ENS : Espace naturel sensible.

FCR : Facteur Clef de la Réussite.

HIC : Habitat d'intérêt communautaire

OFB : Office Français de la Biodiversité.

OLT : Objectif à long terme.

OO : Objectif opérationnel

Rappels

Synthèse des tomes I et II, rappels méthodologiques



Préambule

Le marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville, situé en Normandie au sud-est de Caen, est intégré au réseau des sites Natura 2000 depuis 2001. Situé sur trois communes (Moult-Chicheboville, Bellengreville et Vimont – Calvados), ce site de 154 ha est constitué d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés.

Evaluation du Document d'Objectifs (DocOb) établi en 2006

L'évaluation du DocOb établi en 2006 fait l'objet du Tome I.

Le 21 février 2022, le comité de pilotage (CoPil) du site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville » a lancé le processus d'évaluation et de révision du DocOb. Cette démarche a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, par ailleurs animateur du site et gestionnaire des parcelles dont le CEN Normandie lui-même ou la commune de Moult-Chicheboville sont propriétaires.

Le premier travail d'évaluation a eu pour objectif de vérifier la mise en œuvre ou non des actions prévues au précédent plan de travail, d'évaluer leur efficacité et l'atteinte des objectifs à long terme. L'évaluation est une étape obligatoire pour les sites Natura 2000 prévue dans le code de l'environnement.

Le DocOb établi en 2006 recensait six habitats et quatre espèces d'intérêt communautaire (HIC / EIC)¹ au sein de ce site. Deux objectifs à long terme et quatre objectifs opérationnels avaient été définis, à savoir :

Objectif 1 : Préserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire

- Lutter contre le boisement naturel et en réouvrant des parcelles colonisées par les ligneux
- Lutter contre les espèces invasives

Objectif 2 : Retrouver une bonne fonctionnalité du marais

- Réaliser une étude hydraulique
- Effectuer un curage des fossés

L'évaluation a permis de conclure que les actions mises en œuvre depuis 2007 en faveur des habitats d'intérêt communautaire ont permis de les maintenir au sein du site. Plus précisément, certains habitats ont diminué en termes de surface (mégaphorbiaie, cladiaie) par manque d'intervention (parcellaire privé, manque de financement) et d'autres se sont accrus (végétations aquatiques, végétation de bas-marais alcalin). De nouveaux habitats ont été identifiés (6 habitats en 2006 – 11 habitats en 2024). En effet durant cette période, les inventaires et les études réalisées ont permis d'améliorer les connaissances naturalistes. Une nouvelle cartographie plus fine de la répartition et de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée en 2020. Notons tout de

¹ Habitats d'intérêt communautaire (HIC) : habitats correspondant aux types mentionnés à l'annexe I de la Directive « Habitats ». Il s'agit d'habitats jugés d'intérêt à l'échelle européenne.

Espèces d'intérêt communautaire (EIC) : espèce en danger, vulnérable, rare ou endémique inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Il s'agit d'espèces jugées d'intérêt à l'échelle européenne.

même qu'il est difficile d'obtenir une cartographie exhaustive du fait du caractère privé de certaines parcelles et de leur inaccessibilité. Ce travail permet de conclure que 2,7% du site (0,16 % des HIC) sont occupés par une HIC en bon état de conservation, 7,6% du site (0,45% des HIC) sont en état défavorable-inadéquat, 5,2 % du site (0,3% des HIC) sont en mauvais état et 1,2 % du site (0,07% des HIC) n'ont pas été évalués. Aujourd'hui 25,79 ha (16,75% du site) sont occupés par des HIC.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire (EIC), le constat est le même. Toutes les espèces d'intérêt communautaire recensées lors de l'élaboration du 1^{er} DocOb sont toujours présentes. Il est difficile de pouvoir juger de l'évolution de l'état de conservation des populations du fait que les protocoles mis en œuvre ne permettaient pas d'avoir une lecture fine de cette donnée. Une nouvelle espèce a également été identifiée : la Barbastelle d'Europe (espèce de chiroptère²). Globalement l'état de conservation de EIC est jugé défavorable.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, la Jussie est toujours présente au sein du site mais le Myriophylle du Brésil n'a plus été retrouvé depuis 2015. Des opérations menées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et une surveillance les années suivantes ont permis de venir à bout des stations identifiées.

Enfin, la gestion de l'eau reste une des priorités de ce site et une source de questionnement pour les usagers et habitants. Une étude hydraulique a été réalisée de 2020 à 2022 et a aboutie à la formulation de trois scénarii de gestion (effacement d'ouvrage, entretien de fossés).

Enjeux et objectifs du nouveau DocOb

Le diagnostic permettant de définir les enjeux du nouveau DocOb est disponible dans le Tome II.

Suite au travail d'évaluation, le diagnostic du site a été mis à jour. La révision du DocOb est réalisée selon la méthode mise en place par l'Office Français de la Biodiversité et présentée dans le cahier technique n°88. Cette méthode permet de mettre en place un document de gestion en suivant 5 étapes qui constituent le cycle de gestion :



Figure 1 : Schéma méthodologique de l'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel d'après le cahier technique n°88 de l'OFB

² Chiroptère = chauve-souris

Tout au long de la révision du DocOb, et pour chacune des étapes ci-dessus, des groupes de travail ont été organisés afin d'impliquer les parties prenantes (membres du COPIL, associations et acteurs locaux non membres du COPIL). C'est ici un travail de concertation qui a été mis en œuvre.

L'état des lieux a permis de définir deux enjeux :

Enjeu 1 : Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux

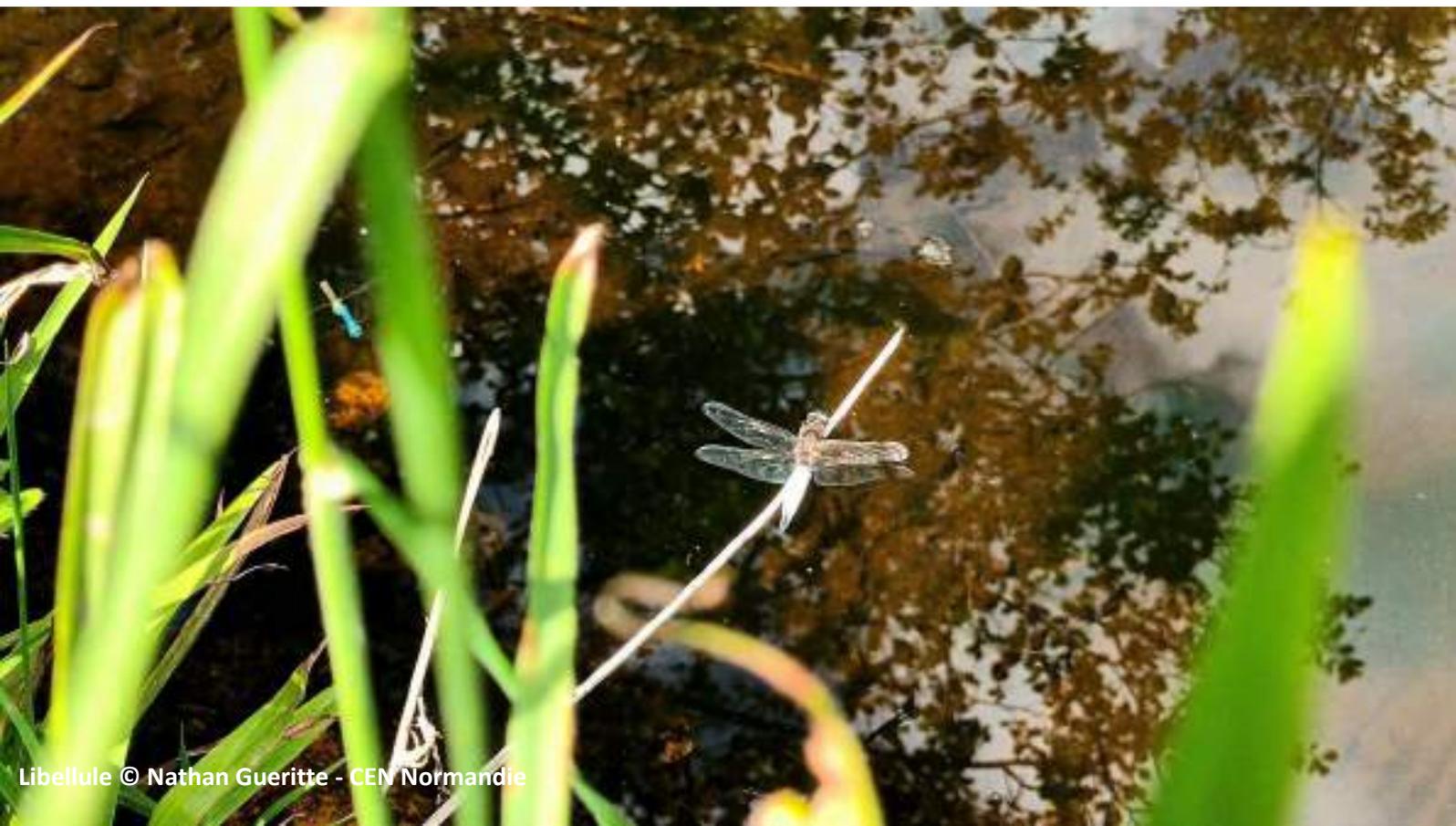
Enjeu 2 : Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon

Des facteurs d'influences et des facteurs clef de succès ont également été définis et permettent d'établir la stratégie opérationnelle du DocOb.



Stratégie

Définition des objectifs à long terme (OLT) et de la vision à long terme du DocOb



1. Détermination des objectifs à long terme (OLT)

1.1. Notions de définition et de réglementation

Un objectif à long terme permet de définir « l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu » (OFB, CT88).

L'OLT doit permettre d'avoir une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre pour un enjeu particulier. Il fixe un cadre stratégique orientant les choix opérationnels à engager sur le court / moyen terme.

Selon le cahier technique n°88, les OLT doivent :

- être d'autant plus ambitieux que l'enjeu auquel il se rapporte est prioritaire ;
- être une décision politique de l'organe de gouvernance (et du Président de Région qui sera amené à approuver le plan de gestion) qui doit intégrer les obligations réglementaires liées au statut de l'espace naturel ;
- définir la base du projet de gestion, c'est pourquoi ils doivent être partagés avec l'ensemble des membres de l'instance de gouvernance de l'espace naturel. Le temps de concertation consacré à leur définition est capital ;
- constituer la référence à laquelle le gestionnaire aura recours pour évaluer les résultats de la gestion et le cas échéant réajuster les actions ;
- dans le cas d'un espace naturel multi-objectifs, les OLT issus d'enjeux écologiques et socio-économiques peuvent entrer en conflit. Leur formulation (résultat attendu et niveau d'expression) doit autant que possible rechercher la compatibilité entre les OLT et si nécessaire faire l'objet d'arbitrage par l'organe de gouvernance au regard du niveau d'importance des enjeux considérés et de leurs exigences respectives. Dans tous les cas la primauté est nécessairement donnée aux obligations réglementaires relatives à la préservation du patrimoine naturel ;

Les OLT doivent être en adéquation avec les objectifs généraux d'autres documents de gestion ou de planification qui concernent le site et peuvent engager les partenaires de la gestion.

En règle générale un OLT est défini par enjeu et leur révision n'intervient que si ces derniers sont modifiés.

Dans le cadre de Natura 2000, la directive européenne « Habitats » indique que les Etats membres s'engagent à maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents. De plus selon le code de l'environnement Article L414.1.V « *Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifiés leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces.* ». De plus cette partie du DocOb doit également répondre à l'article R414-11-6° en précisant les « *méthodes de surveillance des habitats et espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation* ».

1.2. Formulation des OLT

Suite aux trois premiers groupes de travail des objectifs à long terme ont été formulé à savoir :

- Concernant l'enjeu 1 : **Améliorer la fonctionnalité de l'hydrosystème tourbeux en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire associés**
- Concernant l'enjeu 2 : **Améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire liés au Sémillon et à ces milieux associés**

Le même travail a été réalisé pour les facteurs clef de la réussite - FCR - (en dehors des groupes de travail).

- Concernant le FCR 1 : **Assurer une gestion collective et partagée du marais**
- Concernant le FCR 2 : **Assurer un fonctionnement optimal du site Natura 2000**

2. Vision à long terme

Le CT88 nous invite à nouveau à avancer pas à pas afin de déterminer la vision à long terme du DocOb. Cette partie doit permettre de définir en fonction des objectifs à long terme ce que nous devons mettre en place afin de les atteindre et de les suivre :

Tableau I : Construction du tableau d'arborescence – Vision à long terme

Vision à long terme					
Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (état visé)	Indicateurs d'état	Unités de mesure	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)
<i>Où voulons-nous aller globalement...</i>	<i>...et plus précisément ?</i>	<i>Comment suivre la progression vers les OLT ?</i>	<i>Unité de l'indicateur</i>	<i>Suivis de long terme à mettre en place afin de suivre la progression vers l'OLT</i>	<i>Qu'allons-nous évaluer pour juger de l'efficacité de l'opération</i>

2.1. Vision à long terme relative à l'enjeu 1

Tableau II : Vision à long terme de l'enjeu I

ETAT DE L'ENJEU	VISION A LONG TERME						
Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Actions (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
<p>Moyen :</p> <p>Les états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, intimement liés à l'hydrosystème tourbeux, ont été évalués en majorité comme "Défavorable-inadéquat". <i>Cf. parties 5 et 6 du tome II "Diagnostic et enjeux"</i></p> <p>La colonisation par les ligneux, les assèchements estivaux, l'effet drainant des fossés, la présence de la Jussie (espèce exotique envahissante), la dégradation de la qualité physicochimique des eaux ou encore certaines activités humaines expliquent cet état dégradé de l'enjeu.</p> <p>En l'état actuel des connaissances, l'enjeu "Habitat et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux" peut être globalement considéré comme étant dans un état moyen.</p> <p>Le fonctionnement hydrologique et son influence sur la qualité de la tourbe apparaît comme le facteur indispensable à l'amélioration de l'état actuel de l'enjeu.</p> <p>Rappel des principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par cet enjeu :</p> <p>5 habitats d'intérêt communautaire (7230 - Tourbières basses alcalines, 7210 -Cladiales, 3130-1 et 3130-2 - Herbiers aquatiques, 3140 - Végétations à Characées) 2 espèces d'intérêt communautaire (Vertigo de Des Moulins et Vertigo étroit)</p>	<p>Améliorer la fonctionnalité de l'hydrosystème tourbeux en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire associés</p>	<p>Un engorgement important de la tourbière et des niveaux d'eau stables</p>	<p>Hauteur d'eau</p>	<p>cm</p>	<p>Suivi des variations de niveaux d'eau par le réseau de sondes piézométriques</p>	<p>Graphique d'évolution des niveaux d'eau</p>	<p>CS 1</p>
			<p>Niveau d'humidité et état de la tourbe</p>	<p>Etat et profondeur</p>	<p>Suivi du niveau d'engorgement des histosols (sols tourbeux) et de l'état de la tourbe</p>	<p>Rapport d'étude tous les 5 ans</p>	<p>CS 2</p>
		<p>Des habitats tourbeux ouverts d'intérêt communautaire en bon état de conservation</p>	<p>Typicité des habitats</p>	<p>Etat de conservation</p>	<p>Cartographie décennale des habitats d'intérêt communautaire et évaluation de l'état de conservation</p>	<p>Rapport d'étude tous les 10 ans</p>	<p>CS 3</p>
		<p>Un accroissement des surfaces d'habitats tourbeux ouverts d'intérêt communautaire</p>	<p>Surface des habitats</p>	<p>m²</p>	<p>Suivi quinquennal des vertigos</p>	<p>Rapport d'étude tous les 5 ans</p>	<p>CS 4</p>
		<p>Des populations viables sur le long terme d'espèces de flore et de faune patrimoniales et indicatrices du bon état des habitats et de leurs complémentarités (mosaïque)</p>	<p>Espèces patrimoniales indicatrices</p>	<p>Localisation & effectif</p>	<p>Suivi de la Dolomède des roseaux</p>	<p>Rapport d'étude (temporalité à définir)</p>	<p>CS 5</p>
		<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p>Suivi de la flore patrimoniale indicatrice (Gentiane pneumonanthe, Epipactis des marais, Grande douve, Rubanier nain)</p>	<p>Rapport d'étude (temporalité à définir en fonction du projet Sentinelles du climat)</p>	<p>CS 6</p>
		<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p>Suivi de l'avifaune nicheuse dans les cladiales</p>	<p>Rapport d'étude tous les 3 ans</p>	<p>CS 7</p>

2.2. Vision à long terme relative à l'enjeu 2

Tableau III : Vision à long terme de l'enjeu II

ETAT DE L'ENJEU	VISION A LONG TERME						
Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Actions (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
<p>Moyen : Les états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de cet enjeu ont été évalués en majorité comme "Défavorable-inadéquat". <i>Cf. parties 5 et 6 du tome II "Diagnostic et enjeux"</i> La colonisation par les ligneux, les assèchements estivaux du cours Semillon, l'effet drainant des fossés ou encore la gestion intensive des végétations herbacées expliquent cet état dégradé de l'enjeu.</p> <p>En l'état actuel des connaissances, l'enjeu "Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Semillon" peut être globalement considéré comme étant dans un état moyen.</p> <p>La maintien d'habitats ouverts comme les mégaphorbiaies au sein d'un paysage mixte et diversifié (prairies, bois, lisières, roselière, etc.) est un facteur important à l'amélioration de l'état actuel de l'enjeu. Il en va de même pour le cours d'eau, aussi bien d'un point de vue de la qualité de l'eau que de la pérennité de son écoulement.</p> <p>Rappel des principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par cet enjeu :</p> <p>1 habitat d'intérêt communautaire (6430 - Mégaphorbiaies) 5 espèces d'intérêt communautaire (Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit, Agrion de Mercure, Barbastelle d'Europe et Ecaille chinée)</p>	<p>Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire liés au Semillon et à ces milieux associés</p>	<p>Une population d'Agrion de mercure dans un bon état de conservation</p>	Agrion de mercure	Taille de population / dispersion	Suivi de l'Agrion de Mercure par CMR	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 11
			Habitat favorable à l'espèce	Etat de conservation	Suivi de l'état de conservation des habitats à Agrion de Mercure	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 12
			Végétation / Agrion de mercure	% de recouvrement / effectif	Veille annuelle de l'Agrion de Mercure et de l'état de conservation sur sa principale station	Bilan annuel	CS 13
			Hauteur d'eau	cm	Suivi par sonde limnimétrique de la principale station de reproduction d'Agrion de Mercure	Graphique d'évolution des niveaux d'eau	
		<p>Un marais favorable à la Barbastelle d'Europe</p>	Barbastelle d'Europe et autres espèces chiroptères	localisation, espèces, nb de contacts	Suivi quinquennal d'utilisation du site par les chiroptères	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 14
			Habitat forestier	% du site	Suivi surfacique des zones boisées	Rapport d'étude tous les 10 ans	CS 15
		Des populations de Vertigo dans un bon état de conservation	Vertigo moulinsiana / Vertigo angustior	localisation / effectif	Suivi quinquennal des vertigos	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 4
		Un réseau de mégaphorbale en bon état de conservation	Typicité des habitats	état de conservation	Cartographie décennale et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Rapport d'étude tous les 10 ans	CS 3

2.3. Vision à long terme relative au facteur clef de la réussite 1

Tableau IV : Vision à long terme du FCR 1

ETAT DU FACTEUR CLEF DE LA REUSSITE	VISION A LONG TERME						
Etat actuel du facteur clef de la réussite	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
<p>Moyen : Peu de propriétaires privés adhèrent au dispositif Natura 2000 essentiellement par méconnaissance. Ceci a conduit à la régression d'habitats d'intérêt communautaire par manque d'intervention. A contrario, la politique ENS a permis l'extension des parcelles gérées et a facilité la mise en place d'opérations de restauration et d'entretien. Enfin, le site est attractif, les habitats sont attirés et intéressés par cet espace et sont prêt à s'investir pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p>	<p>Assurer une gestion collective et partagée du marais</p>	<p>Implication des acteurs et usagers du marais dans la protection des HIC et EIC</p>	<p>Acteurs sensibilisés et impliqués</p>	<p>Nombre / Type / Niveau d'implication</p>	<p>Actualisation de la cartographie de maîtrise foncière</p>	<p>Cartographie réalisée</p>	<p>MS 3</p>
					<p>Réaliser un diagnostic d'ancrage territorial</p>	<p>Diagnostic réalisé</p>	<p>EI 3</p>

2.4. Vision à long terme relative au facteur clef de la réussite 2

Tableau V : Vision à long terme du FCR 2

ETAT DU FACTEUR CLEF DE LA REUSSITE	VISION A LONG TERME						
Etat actuel du facteur clef de la réussite	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
<p>Bon : Depuis sa création, le site à toujours bénéficié de la présence d'une structure animatrice et d'un document d'objectif permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'opérations en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. De plus, la structure animatrice est également gestionnaire et propriétaire de quelques parcelles au sein du marais ce qui permet une gestion cohérente du site.</p>	<p>Assurer un fonctionnement optimal du site Natura 2000</p>	<p>Implication de la structure animatrice et de l'opérateur</p>	<p>Relation entre l'opérateur et l'animateur</p>	<p>Type de relation</p>	<p>Maintien d'une gouvernance stable</p>	<p>Existence d'une structure porteuse, d'une structure animatrice et d'un CoPil</p>	<p>MS 12</p>
						<p>Règlementation en vigueur concernant les DocOb</p>	<p>Respect</p>
		<p>Réaliser la révision du DocOb</p>	<p>Révision réalisée</p>	<p>MS 14</p>			



Plan d'action

Définition des objectifs opérationnels et du plan d'action à court-moyen terme



1. Définitions

Un objectif opérationnel (OO) permet de définir des choix de gestion à moyen terme découlant des facteurs d'influences propres aux différents enjeux. Ils doivent concourir à l'atteinte des OLT.

Selon le CT88 les OO :

- doivent être clairement qualifiés et si possible quantifiés afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion qui en découlent ;
- portent sur les facteurs à faire varier pour atteindre l'état de conservation visé par les objectifs à long terme ;
- sont établis pour une durée de 3 à 5 ans avant d'être évalués et réviser si besoin. Tant qu'ils ne sont pas atteints, ils sont reconduits ;
- supposent la mise en œuvre d'une ou plusieurs action afin d'être atteints.

Dans le cadre Natura 2000, les OO constituent avec les OLT les objectifs de développement durable du site. Ils « *permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales* » (article R.414-11 du Code de l'environnement).

Les OO se traduisent ensuite en programme d'actions. Ce dernier doit, par sa mise en œuvre, permet l'atteinte des OO. La priorisation des actions doit se faire « *au regard de l'importance de l'enjeu, de la capacité du gestionnaire à actionner les leviers nécessaires (moyens humains, techniques, juridiques et financiers) et de l'inertie propre à certaines conditions locales politiques, administratives...* » (OFB, CT88).

Les actions sont codifiées comme suit³ :

- Prestations de conseil, études et ingénierie : **EI**
- Interventions sur le patrimoine naturel : **IP**
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel : **CS**
- Management et soutien : **MS**
- Création de supports de communication et de pédagogie : **CC**
- Création et maintenance d'infrastructures d'accueil : **CI**
- Prestations d'accueil et d'animation : **PA**
- Surveillance du territoire et police de l'environnement : **SP**

Le quatrième groupe de travail organisé dans le cadre de la révision du DocOb a permis de travailler sur la notion d'objectif opérationnel. Tous les facteurs d'influence n'ont pas pu être traités en séance mais cela a permis de dégager des pistes d'action et pour certains à une stratégie d'action complète à été déclinée. Le compte rendu est disponible en Annexe 1.

³ <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1947>

2. Déclinaison du plan d'actions par enjeu et facteur clef de la réussite

Le plan d'action doit répondre à différentes interrogations :

Tableau VI : Construction du tableau d'arborescence – Plan d'action à court et moyen terme

Stratégie d'action					
Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Unités de mesure	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
<i>Que devons-nous faire pour améliorer la situation</i>	<i>Et pour quels résultats ?</i>	<i>Comment suivre la progression vers les OO ?</i>	<i>Unité de l'indicateur</i>	<i>Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?</i>	<i>Comment suivre la réalisation des opérations ?</i>

2.1. Plan d'actions relatif à l'enjeu 1 – Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux

Le tableau complet relatif à la stratégie d'action est disponible en Annexe 1. Ne sont présentés ci-dessous que les facteurs d'influences et pressions à gérer ainsi que les objectifs opérationnels (OO), les actions et le code de chacune d'entre-elles.

Facteur d'influence : Niveaux d'eau

Pressions à gérer : Assèchement et risque de minéralisation de la tourbe.

OO : Maintenir un niveau d'eau suffisant

<i>Actions</i>	<i>Code</i>	<i>Page</i>
<i>Conforter le système de suivi hydrologique du site par la pose de sondes piézométriques et limnimétriques supplémentaires</i>	<i>IP 1</i>	<i>33</i>
<i>Réalisation d'une étude (impact, faisabilité) d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF</i>	<i>EI 1</i>	<i>28</i>
<i>Création d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF (en fonction des résultats de l'étude de faisabilité)</i>	<i>IP 2</i>	<i>34</i>
<i>Aménagement de petits seuils de surverse pour limiter l'effet drainant des fossés si nécessaire</i>	<i>IP 3</i>	<i>35</i>

Facteur d'influence : Interventions anthropiques ponctuelles affectant le fonctionnement hydraulique

Pressions à gérer : Méconnaissances du fonctionnement de la tourbière par certains usagers.

OO : Informer, sensibiliser et accompagner les propriétaires et usagers sur les pratiques susceptibles d'affecter le fonctionnement hydrologique du marais

Actions	Code	Page
<i>Elaboration d'un document relatif au fonctionnement hydraulique du marais et aux bonnes pratiques à adopter</i>	CC 1	78
<i>Accompagnement des collectivités et propriétaires en amont pour adapter les aménagements des cheminements</i>	MS 1	62
<i>Localiser les points noirs / Alerter en cas de non-respect de la législation relative à l'eau</i>	SP 1	86

Facteur d'influence : Dynamique naturelle

Pressions à gérer : Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

OO : Lutter contre la dynamique ligneuse

Actions	Code	Page
<i>Cartographie des cladaies potentiellement restaurables</i>	CS 8	50
<i>Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux</i>	MS 2	63
<i>Déboisement par coupe</i>	IP 4	36
<i>Essouchage ou rognage des ligneux</i>	IP 5	37
<i>Débroussaillage</i>	IP 6	38
<i>Fauche exportatrice</i>	IP 7	39

Pressions à gérer : Processus d'atterrissement des habitats aquatiques.

OO : Favoriser les herbiers à Potamot coloré, Rubanier nain et à *Chara polycantha*

Actions	Code	Page
<i>Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux</i>	MS 2	63
<i>Entretiens ponctuels des milieux aquatiques par curage pour les herbiers d'intérêt communautaire</i>	IP 8	40
<i>Création de gouilles et de petites mares</i>	IP 9	41

Facteur d'influence : Présence de la Jussie

Pressions à gérer : Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire. Dégradation de leur état de conservation.

OO : Eradiquer la Jussie

Actions	Code	Page
<i>Alerter les propriétaires privés</i>	SP 2	87
<i>Contrôle réglementaire (agents assermentés)</i>	SP 3	88
<i>Arrachage manuel ou mécanisé de la Jussie</i>	IP 10	42
<i>Veille printanière sur d'autre(s) espèce(s) invasive(s) de flore et de faune</i>	CS 10	51

Facteur d'influence : Gestion des mares de chasse

Pressions à gérer : Arrachage des herbiers d'intérêt communautaire. Implication des usagers dans la gestion du marais.

OO : Favoriser les herbiers à characées dans les plans d'eau de gabions

Actions	Code	Page
<i>Informar les chasseurs sur l'intérêt des herbiers à characées présents sur les gabions et les pratiques de gestion</i>	SP 2	2
<i>Contrôle réglementaire (agents assermentés)</i>	SP 3	88

Facteur d'influence : Connaissance des liens au sein du complexe tourbeux alcalin des sous-bassins versants du cours Sémillon et du canal Oursin

Pressions à gérer : Méconnaissance des liens et interactions entre les sites.

OO : Améliorer les connaissances et interactions intersites

Action	Code	Page
<i>Réalisation d'études entre le site Natura et les autres milieux tourbeux à proximité</i>	EI 2	29

2.2. Plan d'actions relatif à l'enjeu 2

Le tableau complet relatif à la stratégie d'action est disponible en Annexe 1. Ne sont présentés ci-dessous que les facteurs d'influences et pressions à gérer ainsi que les objectifs opérationnels (OO), les actions et le code de chacune d'entre-elles.

Facteur d'influence : Niveaux d'eau du cours Sémillon

Pressions à gérer : Assèchement ponctuel du cours Sémillon impactant les populations d'Agrion de Mercure.

OO : Suivre les niveaux d'eau du cours Sémillon et mieux connaître son impact sur la population d'Agrion de Mercure

Action	Code	Page
Conforter le système de suivi hydrologique du site par la pose de sondes piézométriques et limnimétriques supplémentaires	IP 1	33

Facteur d'influence : Dynamique naturelle

Pressions à gérer : Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

OO : Améliorer l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure

Action	Code	Page
Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux	MS 2	63
Déboisement par coupe sur les rives des cours d'eau et fossés	IP 4	36
Débroussaillage sur les rives des cours d'eau et fossés	IP 6	38
Fauche exportatrice sur les rives des cours d'eau et fossés	IP 7	39

OO : Améliorer l'état de conservation des mégaphorbiaies

Action	Code	Page
Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux	MS 2	63
Débroussaillage	IP 6	38
Fauche exportatrice ou broyage	IP 7	39

Facteur d'influence : Connaissance des zones boisées

Pressions à gérer : Méconnaissance de ces espaces.

OO : Clarifier le classement phytosociologique des boisements tourbeux et alluviaux

Action	Code	Page
<i>Cartographie décennale et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</i>	CS 3	46

OO : Comprendre les connexions entre les boisements périphériques et ceux à l'intérieur du périmètre

Action	Code	Page
<i>Etude des potentialités d'accueil et de déplacements des boisements périphériques au site Natura 2000 pour la Barbastelles d'Europe</i>	CS 16	57

Facteur d'influence : Le Triton crêté

Pressions à gérer : Méconnaissance de cette espèce d'intérêt communautaire.

OO : Préciser le statut du Triton crêté sur le site Natura 2000

Action	Code	Page
<i>Recherche spécifique du Triton crêté</i>	CS 17	58

Facteur d'influence : Présence de pollution localisée (cabanons, bâtis, caravanes abandonnées), décharges sauvages

Pressions à gérer : Pollution potentielle des sols et de l'eau. Pollution paysagère.

OO : Eliminer les sources de pollution

Action	Code	Page
<i>Prise de contact, sensibilisation et information réglementaire auprès des propriétaires concernées</i>	SP 2	87
<i>Accompagnement administratif des travaux de dépollution</i>	MS 2	63
<i>Contrôle réglementaire (agents assermentés)</i>	SP 3	88

2.3. Plan d'actions relatif au facteur clef de succès 1

Le tableau complet relatif à la stratégie d'action est disponible en Annexe 1. Ne sont présentés ci-dessous que les facteurs d'influences et pressions à gérer ainsi que les objectifs opérationnels (OO), les actions et le code de chacune d'entre-elles.

Facteur d'influence : Ouverture du site au public

Pressions à gérer : Volonté politique et territoriale d'aménager le site au public. Fréquentation.
Dégradation des cheminements

OO : Communiquer sur le patrimoine et l'importance des zones humides et des tourbières en particulier. Impliquer les visiteurs, les rendre actifs et acteurs.

Action	Code	Page
Réalisation d'animation à destination du grand public et des scolaires	PA 1	84
Mener une réflexion globale au niveau des signalétiques présentes, entretenir et compléter si nécessaire les aménagements pédagogiques du site (observatoire, panneaux pédagogiques)	CI 1	81
Développer un outil de mise en commun des observations réalisées par les visiteurs (observatoire en ligne, tableau d'observations au niveau de l'observatoire)	CC 2	82

OO : Résoudre les problématiques de circulation dans le marais.

Action	Code	Page
Compléter les aménagements de circulation (platelages)	CI 2	81
Préserver les zones les plus sensibles	CS 18	59
Suivi de la fréquentation du marais	CI 3	83

Facteur d'influence : Parcellaire morcelé

Pressions à gérer : Nombre de propriétaires privés importants rendant plus complexe la mise en place d'opération de conservation et de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire

OO : Identifier les propriétaires.

Action	Code	Page
Recenser dans une base de données les propriétaires et assurer une veille foncière	MS 4	65

OO : Identifier les propriétaires.

Action	Code	Page
Mettre en place les démarches d'acquisition des biens sans maître	MS 5	66

Facteur d'influence : Foncier privé

Pressions à gérer : Difficulté d'intervention (dépendant du bon vouloir du propriétaire)

OO : Faire adhérer les propriétaires privés à la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Action	Code	Page
Réaliser des inventaires sur parcellaire privé	CS 19	59
Porter de nouveaux contrats avec des propriétaires	MS 6	67
Mise à jour de la charte et faire adhérer les propriétaires privés à cette dernière	MS 7	68

Facteur d'influence : Présence d'un ENS délégué

Pression à gérer : Volonté politique de l'étendre à l'emprise totale du périmètre Natura 2000

OO : Aboutissement de la démarche d'extension du périmètre.

Action	Code	Page
Tenue des conseils communautaires, communaux et départementaux pour la validation du nouveau périmètre et des modalités de délégation	MS 8	69

Pression à gérer : Maitrise du foncier facilité

OO : Réaliser l'acquisition de parcelles à enjeux.

Action	Code	Page
Monter les dossiers administratif et financiers en vue de l'acquisition de parcelles	MS 9	70

Pression à gérer : Maitrise du foncier facilité

OO : Mobiliser les financements possibles auprès du département du Calvados pour la réalisation d'actions pédagogiques en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Action	Code	Page
Assurer des échanges réguliers avec le département du Calvados	MS 10	71

Facteur d'influence : Multiplicité d'acteurs et usagers ayant des sensibilités et niveaux d'informations différents

Pression à gérer : Dégradation par méconnaissance ou par incivilité

OO : Communiquer sur les bonnes pratiques.

Action	Code	Page
Rédaction d'une plaquette sur les bonnes pratiques de l'utilisateur du marais	CC 3	79
Veilles d'agents assermentés	SP 3	88

Pression à gérer : Incompréhension et désintéressement vis-à-vis de la mission de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

OO : Engager les usagers et acteurs à prendre part à la préservation de cet espace.

Action	Code	Page
Mise en place de chantiers nature bénévoles	PA 2	85

OO : Valoriser le travail de gestion réalisé au sein de ce site.

Action	Code	Page
Mise en place d'une news letter	CC 4	80

Facteur d'influence : Projets de développement territorial en périphérie du site Natura 2000 (captage d'eau, éolien, manifestations festives...)

Pression à gérer : Impacts négatifs sur le fonctionnement hydraulique du marais. Impacts négatifs sur la libre circulation des espèces (chiroptères)

OO : Maintenir une vigilance relative aux projets susceptibles d'impacter la fonctionnalité, les espèces et habitats d'intérêt communautaire du marais.

Action	Code	Page
Rencontrer régulièrement les acteurs du territoire	MS 10	71
Participation aux réunions locales concernant l'aménagement du territoire et formuler des recommandations le cas échéant	MS 10	71
Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation des évaluations d'incidences	MS 11	71

Facteur d'influence : Pratiques agricoles intensives (plaine de Caen) autour du marais

Pression à gérer : Sources potentielles de pollution des eaux

OO : Permettre la mise en place de pratiques moins impactantes pour l'environnement.

Action	Code	Page
Soutenir la mise en place d'un PAEC	MS 12	72

2.4. Plan d'actions relatif au facteur clef de la réussite 2

Le tableau complet relatif à la stratégie d'action est disponible en Annexe 1. Ne sont présentés ci-dessous que les facteurs d'influences et pressions à gérer ainsi que les objectifs opérationnels (OO), les actions et le code de chacune d'entre-elles.

Facteur d'influence : Existence obligatoire d'un comité de pilotage

Pression à gérer : Besoin de coordination entre les acteurs du CoPil

OO : Maintenir les instances de pilotages et coordination du site.

Action	Code	Page
Organisation à de CoPil	MS 15	74

Facteur d'influence : Budget

Pression à gérer : Nécessité d'obtenir les financements nécessaires à l'animation du site. Nécessité d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation de opérations. Nécessité d'anticiper et de suivre les budgets alloués.

OO : Organiser la gestion administrative et financière du site.

Action	Code	Page
Montage et suivi des contrat Natura 2000	MS 16	74
Suivi technique, administratif et financier du tableau de bord	MS 17	75

Facteur d'influence : Réseau Natura 2000

Pression à gérer : Participer à faire vivre le réseau.

OO : Représenter le site et le travail y étant effectué lors des évènements.

Action	Code	Page
Répondre aux sollicitations relatives à la vie du réseau	MS 18	76

Pression à gérer : Mutualisation des informations relatives aux sites Natura 2000.

OO : Contribuer à la mutualisation relative au réseau Natura 2000.

Action	Code	Page
S'assurer de la mise à jour des données disponibles sur SIN 2	MS 19	76

OO : Participer à l'effort national de récoltes de données naturaliste.

Action	Code	Page
Renseigner les observations naturalistes effectuées sur les plateformes (GEONATURE)	CS 20	60

3. Fiches opérationnelles

Ci-dessous sont déclinées les fiches actions présentant succinctement ce qui devra être mis en place pour la réalisation de l'action.

Certaines des actions peuvent faire l'objet de contrat Natura 2000. Dans ce cas le code de la mesure⁴ est également indiqué. Les fiches détaillées correspondantes sont disponibles en Annexe 2.

Enfin, la temporalité (année de réalisation) est indiquée à titre indicatif. Cette dernière peut varier en fonction des moyens matériels et humains disponibles.

⁴ Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement national et européen – Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestre, Ministère de la transition écologique et solidaire, juin 2019

3.1. Fiches relatives aux actions de prestations de conseils, étude et ingénierie (EI)

Ces prestations concernent tout travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites. Elles font appel ici à des prestataires (bureaux d'études) et à l'animateur.

Action EI 1 : Réalisation d'une étude (impact, faisabilité) d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF												Enjeu A		
												OLT 1	OO 1	
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<p>Description / Problématique : Le maintien d'un niveau d'eau suffisant est essentiel pour la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le marais. L'étude sur le fonctionnement hydrologique réalisée en 2020 et 2021 au sein du marais a abouti à la formulation de scénarii de gestion. L'un des scénarii préconise la création d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF identifiée comme le point essentiel de sortie (exutoire) et de régulation des eaux du marais. Afin d'affiner ce scénario et d'envisager sa réalisation (IP 2) il est nécessaire d'étudier l'impact et la faisabilité de cet ouvrage plus finement.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de besoins : évaluation des impacts et répercussion d'un tel ouvrage, étude de faisabilité ; - Prise de contact auprès de bureaux d'études compétents afin de réaliser la sélection d'une proposition détaillée et chiffrée d'une telle étude ; - Lancement de l'étude avec mise en place de groupe de travail réunissant les membres du COPIL tout au long de cette dernière. 														
<p>Fréquence : Etude ponctuelle – en fonction des opportunités mais à réaliser idéalement durant les 3 premières années.</p>								<p>Période : /</p>						
<p>Maitrise d'œuvre : Bureau d'étude</p>														
<p>Résultats attendus : Maintien d'un niveau d'eau suffisamment stable dans le marais</p>								<p>Indicateur de réponse : Rapport d'étude</p>						

Action EI 2 : Réalisation d'études entre le site Natura et les autres milieux tourbeux à proximité	Enjeu A	
	OLT 1	OO 7
Planification :		
<i>En fonction des opportunités</i>		
<p>Description/Problématique : Le site Natura 2000 s'intègre dans un complexe de milieux tourbeux au sein du sous bassins versant "Cours Sémillon - Canal Oursin". Les liens entre ces sites sont pour le moment largement méconnus. Cette étude permettra de mieux appréhender les liens entre habitats et espèces d'intérêt communautaire au sein de ce complexe et de mieux évaluer la représentativité du site Natura 2000.</p>		
<p>Modalités/Méthodologie : Réaliser un diagnostic écologique pour les sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marais de Vimont ; - Marais de Frénouville ; - Marais de Valembray. <p>Une cartographie simplifiée des habitats d'intérêt communautaire sera proposée ainsi qu'une localisation des espèces d'intérêt patrimonial. Les facteurs de dégradation seront également notés et tout particulièrement ceux concernant l'hydraulique. Enfin des sondages pédologiques en complexes tourbeux seront réalisés et analysés.</p>		
Fréquence : Etude ponctuelle	Période : printemps - été	
Maitrise d'œuvre : Bureau d'étude, structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Une meilleure connaissance à l'échelle du complexe	Indicateur d'état/de résultat : Rapports d'études	

Action EI 3 Réaliser un diagnostic d'ancrage territorial													FCR 1	
													OLT 3	
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
														X
<p>Description/Problématique : L'ancrage de site Natura 2000 est lié à l'appropriation que s'en font les acteurs locaux. Aucune étude de ce type n'a été menée à ce jour (depuis la création du site) et il est difficile d'appréhender le niveau d'intégration du site dans son territoire. Cette information est pourtant cruciale dans le cadre de Natura 2000 où l'objectif est bien de faire adhérer les différentes parties prenantes à la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire et d'autant plus sur un site où les projets de territoire peuvent avoir une influence directe sur l'atteinte de cet objectif.</p>														
<p>Modalités/Méthodologie :</p> <p>Mise en place du diagnostic d'ancrage territorial des espaces naturels protégés (cf plaquette) – outil développé par RNF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation et mise en concurrence des bureaux d'étude si prestation ; - Réalisation d'une étude du socio-écosystème ; - Enquête sociologique auprès des acteurs locaux identifiés ; - Evaluation des indicateurs d'ancrage ; - Analyse et rédaction d'un rapport ; - Proposition d'objectifs et d'actions pour travailler sur les points d'amélioration identifiés. 														
Fréquence : Ce suivi sera réalisé au moment de l'évaluation du DocOb.										Période : 6 mois				
Maitrise d'œuvre : Bureau d'étude, structure animatrice du site Natura 2000.														
Résultats attendus : Assurer une gestion collective et partagée du marais										Indicateur de réponse : Diagnostic réalisé				

L'ANCRAGE TERRITORIAL : UNE NOTION QUI APPROCHE LES GESTIONNAIRES ...

La gestion d'espaces naturels est une activité complexe qui nécessite une approche globale et pluridisciplinaire pour assurer l'équilibre entre les enjeux de conservation de la biodiversité, les enjeux de développement durable et les enjeux de gestion des territoires. L'ancrage territorial est une notion qui permet d'appréhender ces enjeux de manière globale et pluridisciplinaire.

- Définir une problématique de gestion des espaces naturels
- Identifier les enjeux de gestion
- Appuyer les acteurs
- Sensibiliser sur les enjeux
- Mettre en œuvre des actions de gestion
- Évaluer les résultats
- Identifier des opportunités
- Mobiliser les acteurs

... Et un facteur de réussite de la gestion des Espaces Naturels Protégés

La gestion d'espaces naturels est une activité complexe qui nécessite une approche globale et pluridisciplinaire pour assurer l'équilibre entre les enjeux de conservation de la biodiversité, les enjeux de développement durable et les enjeux de gestion des territoires. L'ancrage territorial est une notion qui permet d'appréhender ces enjeux de manière globale et pluridisciplinaire.

Un bref rappel historique ...

La prise en compte des enjeux de gestion des espaces naturels est une notion qui a évolué au fil du temps. Elle est devenue une notion clé de la gestion des territoires et des espaces naturels.

2013 2015 2018 2020 2021 2030

TOUTS CONNECTÉS : LES ESPACES NATURELS INTÉGRÉS DANS UN SOCIO-ÉCOSYSTÈME COMPLEXE

Les espaces naturels sont des éléments clés de nos territoires. Ils sont connectés à nos sociétés et à nos économies. Ils sont donc des éléments clés de nos territoires et de nos économies.

LA BOÎTE À OUTILS RNF DU DIAGNOSTIC D'ANCRAGE TERRITORIAL

La boîte à outils RNF du diagnostic d'ancrage territorial est un outil qui permet de diagnostiquer l'état d'ancrage territorial des espaces naturels protégés.

LA CONSTRUCTION D'UN DAV : 6 MOIS D'ÉTUDES ET UNE IMPLICATION DU GESTIONNAIRE À LONG TERME

La construction d'un DAV (Document d'Analyse de Vulnérabilité) est un processus qui nécessite 6 mois d'études et une implication du gestionnaire à long terme.

1. Évaluation

- MO1 1 - État des lieux des enjeux
- MO1 2 - État des lieux des acteurs
- MO1 3 - État des lieux des enjeux de gestion
- MO1 4 - État des lieux des enjeux de développement durable

2. Raffinement

- MO2 1 - État des lieux des enjeux de gestion
- MO2 2 - État des lieux des enjeux de développement durable

3. Retenue

- MO3 1 - État des lieux des enjeux de gestion
- MO3 2 - État des lieux des enjeux de développement durable

LES INDICATEURS DE PERCEPTIONS POUR DIAGNOSTIQUER L'ÉTAT D'ANCRAGE D'UN SITE

Les indicateurs de perceptions sont des outils qui permettent de diagnostiquer l'état d'ancrage d'un site.

Pour vous aider

Le QR code ci-dessous vous permet de accéder à plus d'informations sur l'ancrage territorial des espaces naturels protégés.

Figure 2 : Plaquette présentant l'ancrage territoriale des espaces naturels protégés

Tableau VII : Planning prévisionnel récapitulatif relatif aux actions EI

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
EI 1	Réalisation d'une étude (impact, faisabilité) d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau de la voie SNCF	X															
EI 2	Réalisation d'études entre le site Natura et les autres milieux tourbeux à proximité	<i>En fonction des opportunités</i>															
EI 3	Réaliser un diagnostic d'ancrage territorial															X	

3.2. Fiches relatives aux actions d'interventions sur le patrimoine naturel (IP)

Opérations visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion exemplaires.

Action IP 1 : Conforter le système de suivi hydrologique du site par la pose de sondes piézométriques et limnimétriques supplémentaires	Enjeu A & B	
	OLT 1	OO 1
	OLT 2	
Planification :		
<i>En fonction des opportunités</i>		
<p>Description / Problématique : Le marais est intimement lié à l'eau. Afin d'appréhender plus finement le fonctionnement hydrologique du site, une étude a été réalisée en 2020 et 2021 par un bureau d'étude et des équipements (2 sondes piézomètres, 1 sonde barométrique et 1 sonde limnimétrique) ont été installées au sein du site. L'acquisition de relevés est récente et le nombre de sonde actuel mériterait d'être complété afin de couvrir d'autres secteurs du marais.</p>		
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des localisations ; - Détermination du nombre de type et du nombre de sondes à installer ; - Installation et paramétrage des sondes. <p>Les données collectées seront ensuite traitées tel que défini dans la fiche relative à l'action CS 1.</p>		
Fréquence : l'achat et la pose seront réalisés en fonction des opportunités	Période : /	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Mise en place d'un système de suivi adéquat	Indicateur de réponse : Installation de sondes piézométrique et / ou limnimétriques	

Action IP 2 : Création d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF (en fonction des résultats de l'étude de faisabilité)		Enjeu A	
		OLT 1	00 1
<p>Codes mesures : N14 Pi – Restauration des ouvrages de petite hydraulique</p> <p>N14 R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique</p> <p>N15 Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</p> <p>N16 Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</p> <p>N17 Pi – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières</p>			
Planification :			
<i>Suite à l'action EI 1 et en fonction des opportunités</i>			
<p>Description / Problématique : L'étude sur le fonctionnement hydrologique réalisée en 2020 et 2021 au sein du marais a abouti à la formulation de scénarii de gestion. L'un des scénarii préconise la création d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF identifiée comme le point essentiel de sortie (exutoire) et de régulation des eaux du marais.</p> <p>Après la réalisation d'une étude complémentaire (cf EI 1) et de ses conclusions, il est proposé de réaliser l'opération.</p>			
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>Réalisation d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF en fonction des conclusions et préconisation de l'étude relative à l'action EI 1.</p>			
Fréquence : Suite à la réalisation de l'action EI 1 et en fonction des opportunités		Période : /	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000			
Résultats attendus : Amélioration du fonctionnement hydrologique du marais.		Indicateur de réponse : Réalisation de l'ouvrage	

Action IP 3 : Aménagement de petits seuils de surverse pour limiter l'effet drainant des fossés si nécessaire		Enjeu A	
		OLT 1	00 1
Code mesure : N15 Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques			
Planification :			
<i>Fonction des opportunités</i>			
Description / Problématique : L'existence de fossés drainants accentue l'assèchement du marais et le risque de minéralisation de la tourbe.			
Modalités / Méthodologie :			
L'objectif de l'action est d'annuler l'effet drainant de certains fossés jugés problématique. Différentes solutions sont possibles :			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de palplanche à l'exutoire, - Création d'un bouchon à l'exutoire (amas de terre) ; - Rebouchage du fossé sur sa longueur. 			
Fréquence : En fonction des opportunités		Période : Automne - Hiver	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire			
Résultats attendus : Un niveau d'eau suffisant et stable dans le marais		Indicateur de réponse : Localisation, nombre d'ouvrage(s) installé(s)	

Action IP 4 : Déboisement par coupe	Enjeu	
	A & B	
	OLT 1	OO 3
	OLT 2	OO 2
Codes mesures : N01 Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage		
N05 R- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		
Planification :		
<i>Fonction des besoins et opportunités</i>		
<p>Description / Problématique : Le développement des ligneux et leur colonisation entraîne une modification de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette action répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre cette dynamique afin d'assurer la conservation et l'amélioration des cladaies et bas marais alcalin ; - Améliorer l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure en permettant l'accroissement des zones de reproduction et en améliorant les possibilités de circulation dans le marais. 		
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs à forts enjeux ; - Mise en place d'inventaires permettant de s'assurer que cette opération ne portera pas préjudice à la faune et à la flore (arbres gîtes) ; - Réalisation de la coupe à l'aide d'outils adaptés à la taille et au diamètre du sujet ; - En fonction de la surface, réalisation de l'opération en régie ou en prestation ; - Gestion des rémanents (idéalement export en dehors du site, si cela n'est pas possible définition d'une place de dépôt). <p>Cette action peut également faire l'objet d'un chantier nature grand public (PA 2)</p>		
Fréquence : En fonction des enjeux et problématiques identifiées ainsi que des opportunités	Période : du 15 août au 15 mars	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire		
Résultats attendus : Conservation et amélioration des cladaies et bas marais alcalin, amélioration de l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure	Indicateur de réponse : Surface et localisation	

Action IP 5 : Dessouchage ou rognage des ligneux		Enjeu A	
		OLT 1	OO 3
Code mesure : N01 Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage			
Planification :			
<i>Fonction des besoins et opportunités</i>			
<p>Description / Problématique : Le développement des ligneux et leur colonisation entraîne une modification de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette action doit permettre de lutter contre cette dynamique afin d'assurer la conservation et l'amélioration des cladaïes et bas marais.</p>			
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs à forts enjeux ; - Mise en place d'inventaires permettant de s'assurer que cette opération ne portera pas préjudice à la faune et à la flore (arbres gîtes) ; - Réalisation en cas de besoin des dossiers règlementaires relatifs au défrichement (action MS 2) ; - Réalisation de l'essouchage ou du rognage des ligneux en fonction de la surface, du type d'essence, de la densité du boisement et des particularités de la surface ; - En fonction de la surface, réalisation de l'opération en régie ou en prestation ; - Gestion des rémanents (idéalement export en dehors du site, si cela n'est pas possible définition d'une place de dépôt). 			
<p>Fréquence : En fonction des enjeux et problématiques identifiées ainsi que des opportunités</p>		<p>Période : du 15 août au 15 mars</p>	
<p>Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire</p>			
<p>Résultats attendus : Conservation et amélioration des cladaïes et bas marais alcalin.</p>		<p>Indicateur de réponse : Surface et localisation</p>	

Action IP 6 : Débroussaillage	Enjeu A&B	
	OLT 1	OO 3
	OLT 2	OO 2 OO 3
Codes mesures : N01 Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage N05 R- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger N11 Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles N11 R – Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		
Planification :		
<i>Fonction des besoins et opportunités</i>		
Description / Problématique : Le développement des ligneux et leur colonisation entraîne une modification de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cette action répond à plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre cette dynamique afin d'assurer la conservation et l'amélioration des cladaies et bas marais alcalin ; - Améliorer l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure en permettant l'accroissement des zones de reproduction et en améliorant les possibilités de circulation dans le marais ; - Améliorer l'état de conservation des mégaphorbiaies. 		
Modalités / Méthodologie : <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs à forts enjeux ; - Mise en place d'inventaires permettant de s'assurer que cette opération ne portera pas préjudice à la faune et à la flore (arbres gîtes) ; - Réalisation du débroussaillage à l'aide de matériel adaptés ; - Export idéalement de la matière hors du site ou si cela n'est pas possible définition d'une place de dépôt et mise en tas ; - En fonction de la surface, réalisation de l'opération en régie ou en prestation. 		
Fréquence : En fonction des enjeux et problématiques identifiées ainsi que des opportunités		Période : du 1 ^{er} juillet au 31 mars
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire		
Résultats attendus : Conservation et amélioration des cladaies et bas marais alcalin, amélioration de l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure, stabilisation des surface occupées par les mégaphorbiaies et amélioration de leur état de conservation		Indicateur de réalisation : Surface et localisation

Action IP 7 : Fauche exportatrice	Enjeu A & B	
	OLT 1	OO 3
	OLT 2	OO 2 OO 3
<p>Codes mesures : N04 R – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p style="padding-left: 40px;">N05 R- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p style="padding-left: 40px;">N10 R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles</p> <p style="padding-left: 40px;">N11 Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p style="padding-left: 40px;">N11 R – Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonnée des embâcles</p>		
Planification :		
<i>Fonction des besoins et opportunités</i>		
<p>Description / Problématique : Le développement des ligneux et leur colonisation entraîne une modification de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette action répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre cette dynamique afin d'assurer la conservation et l'amélioration des cladiaies et bas marais alcalin ; - Améliorer l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure en permettant l'accroissement des zones de reproduction et en améliorant les possibilités de circulation dans le marais ; - Améliorer l'état de conservation des mégaphorbiaies. 		
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs à forts enjeux ; - Mise en place d'inventaires permettant de s'assurer que cette opération ne portera pas préjudice à la faune et à la flore ; - Réalisation de la fauche à l'aide de matériel adaptés ; - Export idéalement de la matière hors du site ou si cela n'est pas possible définition d'une place de dépôt et mise en tas ; - En fonction de la surface, réalisation de l'opération en régie ou en prestation. 		
<p>Fréquence : En fonction des enjeux et problématiques identifiées ainsi que des opportunités</p>	<p>Période : du 1^{er} juillet au 31 mars</p>	
<p>Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire.</p>		
<p>Résultats attendus : Conservation et amélioration des cladiaies et bas marais alcalin, amélioration de l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure, stabilisation des surface occupées par les mégaphorbiaies et amélioration de leur état de conservation</p>	<p>Indicateur de réponse : Surface et localisation</p>	

Action IP 8 : Entretien ponctuels des milieux aquatiques par curage pour les herbiers d'intérêt communautaire		Enjeu A	
		OLT 1	OO 4
Codes mesures : N09 Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs			
N09 R – Entretien de mares ou d'étangs			
N 12 Pi et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides			
N 13 Pi – Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau			
Planification :			
<i>Fonction des besoins et opportunités</i>			
Description / Problématique : La dynamique naturel des milieux aquatiques du marais tend à favoriser le processus d'atterrissement des habitats aquatiques.			
Modalités / Méthodologie :			
<ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs à forts enjeux ; - Mise en place d'inventaires permettant de s'assurer que cette opération ne portera pas préjudice à la faune et à la flore ; - Réalisation en cas de besoin des dossiers règlementaires relatifs au défrichage (action MS 2) ; - Réalisation du curage à l'aide du matériel adapté en fonction de la surface et des spécificités des espaces visés : interventions manuelles ou engins légers et équipés de larges chenilles ou roues basses pressions ; - Les produits d'extraction pourront être déposés (selon quantité et MS 2) en périphérie des surfaces traitées hors habitats Natura 2000 et stations d'espèces remarquables ; - En fonction des spécificité, réalisation de l'opération en régie ou en prestation. 			
Fréquence : En fonction des enjeux et problématiques identifiées ainsi que des opportunités		Période : 15 octobre au 1 ^{er} mars	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire.			
Résultats attendus : Amélioration de l'état de conservation des herbiers à characées dans les plans d'eau à Potamot coloré, Rubanier nain et à <i>Chara polycantha</i>		Indicateur de réponse : Linéaire / surface d'intervention, respect des préconisations	

Action IP 9 : Création de gouilles et de petites mares		Enjeu A	
		OLT 1	OO 4
Code mesure : N09 Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs			
Planification :			
<i>Fonction des besoins et opportunités</i>			
Description / Problématique : La dynamique naturel des milieux aquatiques du marais tend à favoriser le processus d'atterrissement des habitats aquatiques.			
Modalités / Méthodologie :			
<ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs à forts enjeux ; - Mise en place d'inventaires permettant de s'assurer que cette opération ne portera pas préjudice à la faune et à la flore ; - Réalisation en cas de besoin des dossiers règlementaires relatifs au défrichage (action MS 2) ; - Création de dépressions à l'aide du matériel adapté en fonction de la surface et des spécificités des espaces visés : interventions manuelles ou engins légers et équipés de larges chenilles ou roues basses pressions ; - Les gouilles ne devront pas excéder 1m de profondeur ; - Les produits d'extraction pourront être déposés (selon quantité et MS 2) en périphérie des surfaces traitées hors habitats Natura 2000 et stations d'espèces remarquables ; - En fonction des spécificité, réalisation de l'opération en régie ou en prestation. 			
Fréquence : En fonction des enjeux et problématiques identifiées ainsi que des opportunités		Période : Automne	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire.			
Résultats attendus : Amélioration de l'état de conservation des herbiers à characées dans les plans d'eau à Potamot coloré, Rubanier nain et à <i>Chara polycantha</i>		Indicateur de réalisation : Linéaire / surface d'intervention, respect des préconisations	

Action IP 10 : Arrachage manuel ou mécanisé de la Jussie		Enjeu A	
		OLT 1	OO 5
Code mesure : N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable			
Planification :			
A réaliser tous les ans			
<p>Description / Problématique : Présente depuis plusieurs années et gérée annuellement par arrachage et veille, la Jussie une espèce exotique envahissante menaçant les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents au sein du marais (disparition et dégradation de leur état de conservation).</p>			
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage systématique des plants inventoriés ; - Exportation de la matière (séchage et brulage). 			
Fréquence : Annuellement		Période : Mars à septembre	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire			
Résultats attendus : Eradication de la Jussie au sein du marais.		Indicateur de réponse : Surface, localisation et volume traité. Nombre de contrats Natura 2000 déposés.	

Tableau VIII : Planning prévisionnel récapitulatif relatif aux actions IP

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Codes mesures
IP 1	Conforter le système de suivi hydrologique du site par la pose de sondes piézométriques et limnimétriques supplémentaires	<i>En fonction des opportunités</i>															
IP 2	Création d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF (en fonction des résultats de l'étude de faisabilité)	<i>Suite à l'action EI 1 et en fonction des opportunités</i>															N14 Pi & R N15 Pi N16 Pi N17 Pi
IP 3	Aménagement de petits seuils de surverse pour limiter l'effet drainant des fossés si nécessaire	<i>En fonction des opportunités (automne-hiver)</i>															N15 Pi
IP 4	Déboisement par coupe	<i>En fonction des opportunités (15 août -15 mars)</i>															N01 Pi N05 R
IP 5	Essouchage ou rognage des ligneux	<i>En fonction des opportunités (15 août -15 mars)</i>															N01 Pi
IP 6	Débroussaillage	<i>En fonction des opportunités (1er juillet - 31 mars)</i>															N01 Pi N05 R N11 Pi & R
IP 7	Fauche exportatrice	<i>En fonction des opportunités (1er juillet - 31 mars)</i>															N04 R N05 R N10 R N11 Pi & R
IP 8	Entretiens ponctuels des milieux aquatiques par curage pour les herbiers d'intérêt communautaire	<i>En fonction des opportunités (15 octobre - 1er mars)</i>															N09 Pi & R N12 Pi & R N13 Pi
IP 9	Création de gouilles et de petites mares	<i>En fonction des opportunités (automne)</i>															N09 Pi
IP 10	Arrachage manuel ou mécanisé de la Jussie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	N20P et R

3.3. Fiches relatives aux actions de connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)

Les opérations de connaissance et de suivi renvoient à une exigence de monitoring continu sur le territoire en référence au DocOb. Elles peuvent être réalisées en interne ou faire l'objet d'une sous-traitance. Les études menées n'ont pas uniquement une vocation scientifique, elles peuvent également s'intéresser aux activités humaines et à leurs impacts.

Action CS 1 : Suivi des variations de niveaux d'eau par le réseau de sondes piézométriques														Enjeu A			
														OLT 1			
Planification :																	
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039			
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<p>Description / Problématique : L'eau étant le paramètre le plus important du site Natura 2000, il est proposé de suivre les variations de la nappe d'eau dans le sol et de traduire la dynamique hydrologique de la zone humide. Pour cela, le suivi s'appuiera sur un réseau de piézomètres et de limnimètres automatiques.</p>																	
<p>Modalités / Méthodologie : Ce suivi s'appuie sur les instruments déjà implanté sur site, à savoir deux sondes piézométriques et une sonde limnimétrique. Les deux sondes piézométriques mesurent la variation de la nappe à proximité de la surface mais également la variation de la nappe dans les formations superficielles profondes. Une sonde barométrique vient compléter ce dispositif. Cette dernière permet de mesurer la pression atmosphérique afin de corriger les valeurs obtenues sur les sondes piézométriques (pression absolue en profondeur). Il est donc nécessaire de compenser la pression absolue par la pression atmosphérique enregistrée en surface et ainsi isoler la pression uniquement liée au poids de la colonne d'eau, convertie ensuite en hauteur. Les sondes acquièrent des données au pas de temps défini. Il est proposé de réaliser un relevé des sondes deux fois dans l'année avec un pas de temps de 6 mois entre chaque relevé. A chaque passage, un fichier Excel sera complété avec la date de passage, l'état du dispositif, la maintenance effectuée ou à effectuer et le niveau d'autonomie des sondes afin d'anticiper leurs remplacements.</p>																	
Fréquence : Deux fois par an									Période : Printemps et automne								
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000																	
Résultats attendus : Des niveaux d'eau stables à l'année									Indicateur de réponse : Graphique d'évolution des niveaux d'eau								

Action CS 2 : Suivi du niveau d'engorgement des histosols (sols tourbeux) et de l'état de la tourbe														Enjeu A
														OLT 1
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
			X					X					X	
<p>Description / Problématique : La présence de la tourbe en surface permet l'expression des habitats d'intérêt communautaire jugés comme prioritaires. L'état de conservation de ces habitats sera donc intimement lié à l'état de tourbe et à son évolution. Le niveau d'engorgement apparait donc comme un élément à suivre sur le long terme avec un pas de temps régulier.</p> <p>Modalités / Méthodologie : Ce suivi nécessite la constitution d'un plan d'échantillonnage afin de traduire le gradient d'hydromorphie au sein de la zone tourbeuse. Un ou plusieurs transects seront placés. Des points de relevés seront réalisés à intervalles réguliers le long de ces transects et préalablement positionnés. A chaque point de relevé, un sondage de la partie supérieure du sol sera effectué à la tarière gouge sur une profondeur de 50 à 60 cm. Une fois le prélèvement réalisé, l'échantillon de sol est décrit et une série de paramètres seront notés (cf. Protocole P01, MHEO).</p> <p>Dans le cas des histosols, la nature de la tourbe (fibrique, mésique, sapprique) ainsi que l'indice de Von-Post seront des éléments particulièrement importants à noter.</p> <p>Ce suivi sera réalisé tous les 5 ans.</p>														
Fréquence : Tous les 5 ans								Période : toute l'année						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Un engorgement important de la tourbière								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 5 ans						

Action CS 3 : Cartographie décennale des habitats d'intérêt communautaire et évaluation de l'état de conservation													Enjeu A		
													OLT 1		
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
									X						
<p>Description / Problématique : Ce suivi concerne l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. Il permettra de mesurer l'évolution des surfaces et des états de conservation pour chaque habitat, en lien avec la gestion mise en œuvre.</p> <p>Les boisements n'ont pas été suffisamment étudiés. Il est pressenti que certains boisements dans la partie alluviale du site (à proximité du Cours Sémillon) pourraient être d'intérêt communautaire. Les boisements dans la partie tourbeuse ne sont pas d'intérêt communautaire mais peuvent présenter un intérêt au niveau de leur statut de menace au niveau régional. Ces éléments pourraient avoir une importance particulière dans certaines opérations de restauration.</p>															
<p>Modalités / Méthodologie : Tous les 10 ans, une cartographie des habitats d'intérêt communautaires sera actualisée sur l'ensemble des sites. Des relevés phytosociologiques seront ponctuellement réalisées pour affiner la typologie. L'état de conservation des habitats sera évalué en se basant sur les protocoles développés par l'UMS Patrimoine Naturel disponibles dans des guides d'évaluation disponibles sur le site internet du MNHN : MNHN & OFB [Ed]. 2003-2024. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), Site web : https://inpn.mnhn.fr Le 10 juillet 2024</p> <p>Une typologie et une cartographie complète des boisements sera réalisée. Les boisements seront parcourus dans leur entièreté et des relevés phytosociologiques seront réalisés pour chacune des unités de végétations identifiées.</p>															
Fréquence : Tous les 10 ans									Période : printemps-été						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, bureau d'étude, CBN															
Résultats attendus : Un accroissement des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et une amélioration de l'état de conservation									Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 10 ans						

Action CS 4 : Suivi quinquennal des vertigos														Enjeux A & B OLT 1 & 2	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
	X					X					X				
Description / Problématique : Ce suivi concerne les deux espèces de Vertigo d'intérêt communautaire. Il permettra de mesurer l'évolution des populations et des états de conservation, en lien avec la gestion mise en œuvre.															
Modalités / Méthodologie : Le suivi se fera par des points de prélèvement préalablement déterminés par un échantillonnage stratifié par les habitats favorable à l'espèce. Ce suivi s'appuie sur les études menées sur le site en 2015 et 2020.															
Fréquence : Tous les 5 ans								Période : Automne							
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, bureau d'étude															
Résultats attendus : Population viable sur le long terme								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 5 ans							

Action CS 5 : Suivi de la Dolomède des roseaux														Enjeu A OLT 1	
Planification :															
A définir															
Description / Problématique : La convergence entre les exigences écologiques de la Dolomède des roseaux et les enjeux Natura 2000 confère à l'espèce le rôle indicateur complémentaire d'état de conservation de certains habitats. Ayant des exigences à la fois terrestres et aquatiques, elle peut être un témoin de l'imbrication et des complémentarités entre habitats, notamment entre les végétations herbacées (7210 et 7230) et aquatiques d'intérêt communautaire.															
Modalités / Méthodologie : Un suivi standardisé sur les toiles pouponnières est envisagé. Le protocole finalisé s'appuiera sur les éléments produits dans le cadre des projets "huit pattes dans les marais".															
Fréquence : A définir								Période : Mars - octobre (pouponnières Juin-Juillet)							
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, GRETIA															
Résultats attendus : Population viable sur le long terme								Indicateur de réponse : Rapport d'étude réalisé en fonction de la fréquence de mise en œuvre du protocole.							

Action CS 6 : Suivi de la flore patrimoniale indicatrice (Gentiane pneumonanthe, Epipactis des marais, Grande douve, Rubanier nain)		Enjeu A
		OLT 1
Planification :		
<i>A définir en fonction du projet Sentinelles du climat</i>		
<p>Description / Problématique : Les quatre espèces ciblées (Gentiane pneumonanthe, Epipactis des marais, Grande douve, Rubanier nain) comptent parmi les espèces de flore les plus remarquables du site. La Gentiane pneumonanthe et l'Epipactis des marais ont fait l'objet de suivis réguliers au cours des dix années précédentes ce document d'objectifs. Ces espèces à haute valeur patrimoniale sont intimement liées aux habitats d'intérêt communautaire 7230 et 3130 et ce suivi complétera l'évaluation de l'état de conservation des habitats (CS 3).</p>		
<p>Modalités / Méthodologie : Le suivi vise à mesurer l'évolution surfacique et numérique des populations. Chaque station est localisée au GPS, ainsi que l'état de chaque individu est noté (végétatif, florifère). Le protocole sera précisé pour la Gentiane pneumonanthe et l'Epipactis des marais dans le cadre du projet "Sentinelles du climat" piloté en Normandie par l'URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement).</p>		
Fréquence : A définir	Période : A définir	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Population viable sur le long terme	Indicateur de réponse : Rapport d'étude défini en fonction de la fréquence de mise en œuvre du protocole.	

Action CS 7 : Suivi de l'avifaune nicheuse dans les cladiaies														Enjeu A
														OLT 1
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
	X			X			X			X			X	
<p>Description/Problématique : Les habitats à grands hélophytes d'intérêt communautaire comme les cladiaies sont des milieux de prédilection pour l'avifaune paludicole. La diversité du cortège et les effectifs sont conditionnés par la qualité de l'habitat (état de conservation), mais aussi par sa surface. Des espèces à haute valeur patrimoniale comme la Locustelle luscinioides sont clairement potentielles. Ces exigences écologiques confèrent à ce cortège un rôle d'indicateur complémentaires. Ce suivi peut également être pris en compte localement en tant qu'indicateur de la réussite d'opérations de restauration et de gestion.</p>														
<p>Modalités/Méthodologie : Le suivi se fera selon deux modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echantillonnage à base de points d'écoute et d'observation, durant 20 min par maille pendant la période de chant entre les mois de mars et mai. - Complément par un point fixe en enregistrement automatique, visant les espèces crépusculaires et nocturnes entre les mois de mars et juin. 														
Fréquence : Tous les 3 ans										Période : mars à juin				
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Population viable sur le long terme								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 3 ans						

Action CS 8 : Cartographie des cladiaies potentiellement restaurables														Enjeu A	
														OLT 1	OO 3
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X														
<p>Description / Problématique : Au-delà des surfaces de cladiaies identifiées dans le cadre de ce document d'objectifs, il existe de réelles potentialités de restauration de cet habitat. Au cours des dernières décennies, la dynamique naturelle a fait basculer des surfaces de cladiaies vers des boisements humides. Des opérations de restauration pourraient rajeunir certaines surfaces pour un redéploiement de cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Au préalable, une cartographie des zones potentielles sera réalisée.</p>															
<p>Modalités / Méthodologie : Une série de critères concernant la végétation et la pédologie détermineront les zones de restaurations potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nature des boisements : plus un boisement sera hygrophile et plus les potentialités de restauration seront importantes ; - L'âge des boisements : plus un boisement est jeune et plus les potentialités de restauration seront importantes ; - La végétation herbacée : la présence d'espèces à caractère tourbeux indique des potentialités de restauration ; - La nature du sol : présence d'histosol en surface ; - La qualité de la tourbe en surface : indique le niveau d'engorgement du sol. <p>Une fois les zones identifiées, une priorisation des zones de restauration pourra être faite en s'appuyant sur les paramètres précédemment cités.</p>															
<p>Fréquence : Etude ponctuelle à réaliser en 2025 ou 2026 en fonction des opportunités</p>								<p>Période : printemps - été</p>							
<p>Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, Conservatoire botanique de Normandie</p>															
<p>Résultats attendus : Des zones de restauration réalistes</p>								<p>Indicateur de réponse : Cartographie et priorisation des zones de restauration</p>							

Action CS 9 : Cartographie annuelle et évaluation des surfaces occupées par la Jussie													Enjeu A		
													OLT 1	OO 5	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Description / Problématique : Une lutte efficace contre le Jussie nécessite un suivi annuel permettant une réponse adaptée															
Modalités / Méthodologie : Le suivi vise à mesurer l'évolution surfacique et ponctuelle des stations. Chaque station est localisée au GPS, sa superficie estimée, ainsi que l'état de chaque individu est noté (végétatif, florifère). L'ensemble de la zone concernée sera parcouru chaque année, ainsi que les mares et fossés à proximité directe. Le suivi devra être réalisé au premier semestre de chaque année afin d'orienter les opérations de lutte en terme technique, de volumes et d'urgence.															
Fréquence : Chaque année								Période : Premier semestre							
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000															
Résultats attendus : Une réduction drastique de surfaces occupées par la Jussie, jusqu'à sa disparition								Indicateur de réponse : Cartographie des zones de présence							

Action CS 10 : Veille printanière sur d'autre(s) espèce(s) invasive(s) de flore et de faune													Enjeu A		
													OLT 1	OO 5	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Description / Problématique : L'arrivée ou le retour d'espèces exotiques envahissantes comme le Myriophylle du Brésil (présent au marais de Frénoville) sont possibles et leur évitement requiert une veille permanente. Les interventions de lutte sur des stations récentes et peu implantées sont de manière générale plus efficaces.															
Modalités / Méthodologie : Il s'agira de compiler toutes les données opportunistes du CEN Normandie, des partenaires, des propriétaires et des usagers.															
Fréquence : Chaque année								Période : Toute l'année							
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000															
Résultats attendus : Une identification le plus tôt possible de nouvelles stations.								Indicateur de réponse : Cartographie des zones de présence.							

Action CS 11 : Suivi de l'Agrion de Mercure par CMR													Enjeu B	
													OLT 2	
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
	X					X					X			
<p>Description / Problématique : L'Agrion de Mercure est considéré comme étant dans un état de conservation "défavorable mauvais". Ce suivi propose une étude précise de la population d'Agrion de Mercure sur l'ensemble du site Natura 2000 par un protocole de Capture-Marquage-Recapture (CMR). Ce protocole permet d'estimer la taille de la population et d'étudier les capacités de déplacement au sein du site Natura 2000 voir sur ces marges proches.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie : Durant la période de vol, tous les individus capturés sur la zone de reproduction seront marqués d'un numéro sur l'aile (méthode non invasive). Ils seront par la suite recherchés sur tout le site Natura 2000. Pour chaque individu capturé et recapturé, la date et la localisation seront à minima notées. Ces éléments permettront une estimation statistique de la taille de population ainsi qu'une analyse cartographique des déplacements. L'espèce étant protégée au niveau national, une demande de dérogation spécifique à cette manipulation devra être faite en amont de chaque session.</p>														
Fréquence : Tous les 5 ans								Période : Avril à août						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, GRETIA														
Résultats attendus : population viable sur le long terme								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 5 ans						

Action CS 12 : Suivi de l'état de conservation des habitats à Agrion de Mercure													Enjeu B	
													OLT 2	
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
	X					X					X			
Description/Problématique : L'Agrion de Mercure est considéré comme étant dans un état de conservation "défavorable mauvais". Ce suivi propose d'évaluer à pas de temps régulier les habitats le long des cours d'eau.														
Modalités/Méthodologie : Ce suivi s'applique sur tous les cours d'eau avec une présence avérée d'Agrion de Mercure ou présentant des potentialités. Un diagnostic des habitats sera réalisé en parcourant les linéaires. Pour chaque tronçon homogène, un état de conservation sera réalisé en s'appuyant sur la clef d'évaluation des habitats à Agrion de Mercure. Plusieurs paramètres seront notés : occupation du sol des parcelles attenantes au cours d'eau, le type d'écoulement de l'eau, la pollution, le recouvrement d'hydrophyte et la densité de ripisylve.														
Fréquence : Tous les 5 ans								Période : printemps - été						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, GRETIA														
Résultats attendus : Habitats favorables et connectés sur le long terme								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 5 ans						

Action CS 13 : Veille annuelle de l'Agrion de Mercure et de l'état de conservation sur sa principale station														Enjeu B
														OLT 2

Planification :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Description / Problématique : L'Agrion de Mercure est considéré comme étant dans un état de conservation "défavorable mauvais". Ce suivi propose une **surveillance annuelle avec un comptage et une évaluation de l'état de l'habitat de la zone de reproduction**. Ce suivi ne concerne que la zone le long du cours Sémillon. Il permettra d'être plus réactif en cas de problème sur la population principale.

Localisation de la station principale d'Agrion de Mercure

Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (Calvados)



Carte 1 : Localisation du fossé concerné par l'action CS 13

De plus, la vie larvaire de l'Agrion de Mercure étant aquatique, l'eau est un paramètre important pour le maintien de l'espèce. Le quasi-assèchement du cours d'eau à l'occasion de la sécheresse de 2022 a montré la vulnérabilité de cette population. Il est donc proposé de **suivre les variations de la hauteur d'eau** dans le Cours Sémillon. Pour cela, le suivi s'appuiera sur une sonde limnimétrique automatique.

Modalités / Méthodologie :

- **Surveillance annuelle avec un comptage et évaluation de l'état de l'habitat de la zone de reproduction :**

Ce suivi nécessitera 3 passages répartis de manière régulière entre le 01 juin et le 14 juillet, période la plus favorable à l'observation de l'espèce. Sur un linéaire de 150 m le long du Cours Sémillon, les mâles d'Agrion de Mercure (plus facile à identifier et ne nécessitant pas une capture systématique) seront comptabilisés. A l'occasion de ces passages,

des éléments d'habitats seront notés (densité de la ripisylve, présence et densité du piquetage ligneux, présence de pollution, recouvrement des hydrophytes sur le cours d'eau). Ce suivi se veut rapide à mettre en œuvre pour faciliter sa reconduction annuelle.

- **Suivi des variations de la hauteur d'eau du cours Sémillon :**

Ce suivi s'intègre dans un suivi plus global avec des sondes piézométriques et limnimétriques déjà implantées sur la zone tourbeuse (suivi CS 1). La sonde limnimétriques mesurera la variation du niveau d'eau dans le Cours Sémillon. La sonde acquiert des données sur un pas de temps défini. Il est proposé de réaliser un relevé des sondes deux fois dans l'année avec un pas de temps de 6 mois entre chaque relevé. A chaque passage, un fichier Excel sera complété avec la date de passage, l'état du dispositif, la maintenance effectuée ou à effectuer et le niveau d'autonomie de la sonde afin d'anticiper son remplacement.

Fréquence : Tous les ans (suivi des sondes 2 fois par an)	Période : Juin-juillet / Suivi sondes : printemps et automne
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, GRETIA	
Résultats attendus : Population reproductrice viable sur le long terme / Des niveaux d'eau stables	Indicateur de réponse : Rapport annuel / Graphique d'évolution des niveaux d'eau

Action CS 14 : Suivi quinquennal d'utilisation du site par les chiroptères														Enjeu B		
														OLT 2		
Planification :																
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039		
		X					X					X				
<p>Description / Problématique : La Barbastelle d'Europe utilise le marais comme terrain de chasse et aussi probablement comme un espace de déplacement entre ses gîtes et d'autres terrains de chasse. Sa conservation sur le site Natura 2000 passe notamment par le maintien d'une diversité d'habitats et d'un équilibre entre des formations arborées (boisements, haies) et les milieux ouverts. Afin de s'assurer de la pérennité de la présence de l'espèce sur le site Natura 2000, il est proposé de réaliser un suivi acoustique tous les cinq ans. Ce suivi permettra également de compléter l'inventaire des chiroptères, voire d'identifier d'autres espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Modalités / Méthodologie : La Barbastelle d'Europe s'identifiant relativement facilement en acoustique, ce suivi se fera via des points d'enregistrements (à l'aide d'enregistreurs automatiques). Le nombre et la localisation des points pourront être définis ultérieurement suite à l'opération "Etude des potentialités d'accueil et de déplacements des boisements périphériques au site Natura 2000 pour la Barbastelles d'Europe" (CS 19).</p>																
Fréquence : tous les 5 ans								Période : Avril - Septembre								
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, en collaboration avec le GMN																
Résultats attendus : habitats favorables et connectés sur le long terme								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 5 ans								

Action CS 15 : Suivi surfacique des zones boisées														Enjeu B		
														OLT 2		
Planification :																
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039		
									X							
<p>Description / Problématique : La Barbastelle d'Europe est une espèce intimement liée aux formations arborées (boisements, lisières, haies) pour ces terrains de chasse, voir pour ses gîtes (cavités arboricoles, écorces décollées). La trame boisée du site est donc un élément important pour le maintien de cette espèce. Une régression des espaces boisés en dessous des 30% du site pourrait affecter l'attractivité du site.</p> <p>Modalités / Méthodologie : A l'occasion des cartographies décennales des habitats d'intérêt communautaire, une évaluation des surfaces boisées sera effectuée et comparée aux sessions précédentes.</p>																
Fréquence : Tous les 10 ans								Période : printemps - été								
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, bureau d'étude, CBN																
Résultats attendus : Une surface boisée suffisante								Indicateur de réponse : Rapport d'étude tous les 10 ans								

Action CS 16 : Etude des potentialités d'accueil et de déplacements des boisements périphériques au site Natura 2000 pour la Barbastelle d'Europe													Enjeu B	
													OLT 2	OO 5
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
			X											
<p>Description / Problématique : La Barbastelle d'Europe nécessite que son domaine vital soit relativement vaste et les dimensions du site Natura 2000 sont trop restreintes pour l'espèce. Il s'agit donc ici d'étudier cette espèce dans un périmètre élargi autour du marais afin de mieux comprendre les interactions avec les milieux naturels alentours (autres zones humides, mais aussi boisements calcicoles secs).</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser le bilan des connaissances au sein du périmètre Natura 2000 et proposer des compléments d'inventaires acoustiques ; - Analyse cartographique des différentes pressions ; - Etudier les corridors et les terrains de chasse dans un périmètre défini autour du site Natura 2000 ; - Trouver le / les sites de mise-bas et d'élevage des jeunes ; - Proposer des pistes de gestion et de suivi à long terme au sein du site Natura 2000. 														
Fréquence : Etude ponctuelle								Période : Printemps - été						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, en collaboration avec le GMN														
Résultats attendus : Une meilleure connaissance de l'utilisation des espaces naturels autour du site Natura 2000								Indicateur de réponse : Rapports d'études						

Action CS 17 : Recherche spécifique du Triton crêté													Enjeu B	
													OLT 2	OO 6
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X														
<p>Description / Problématique : Découverte (donnée opportuniste) en 2024, l'espèce relève de l'annexe 2 de la directive Habitat-faune-flore. Il s'agit de la sixième espèce d'intérêt communautaire connue sur le site. L'importance de la population et sa répartition sont à préciser avant d'envisager des actions de restauration et de gestion en sa faveur.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>Un plan d'échantillonnage sur les milieux aquatiques sera mis en place en cumulant deux techniques de recherches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une recherche à vue en nocturne, notamment pour les petites mares et les fossés avec une bonne visibilité ; - La pose de nasses, dans les secteurs de plans d'eau et de fossés riches en végétation aquatique où la détectabilité est difficile. 														
Fréquence : Etude ponctuelle								Période : Printemps						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, bureau d'études, structure compétente.														
Résultats attendus : Une meilleure connaissance en termes de population et de répartition								Indicateur de réponse : Rapports d'études						

Action CS 18 : Préserver les zones les plus sensibles													FCR 1	
													OLT 2	OO 6
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
									X					
Description / Problématique : Le site est ouvert au public mais toutes les parcelles, en fonction des enjeux présents, ne peuvent pas accueillir des visiteurs sous peine de dégrader le patrimoine présent (dérangement, piétinement). Il est nécessaire de veiller à la quiétude (non dérangement) de certaines zones.														
Modalités / Méthodologie :														
<ul style="list-style-type: none"> - Localisation cartographique des zones de quiétude – cela pourra se faire à l’occasion des mises à jour des cartographies d’évaluation de l’état de conservation des habitats ; - Non ouverture de ces secteurs au public. 														
Fréquence : Tous les 10 ans								Période : Printemps-été						
Maitrise d’œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Permettre une circulation agréable dans le marais sans impacter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et le fonctionnement hydraulique								Indicateur de réponse : Localisation des zones de quiétude						

Action CS 19 : Réaliser des inventaires sur parcellaire privé													FCR 1	
													OLT 2	OO 6
Planification :														
<i>En fonction des opportunités</i>														
Description / Problématique : De nombreuses parcelles sont privées et durant les années écoulées, il n’a pas été possible (manque de contact, refus) de mettre en place suffisamment d’actions de conservation au sein de celles présentant des enjeux. Cette action vient en complément des actions MS 4, MS 6 et MS 7.														
Modalités / Méthodologie :														
Suite à la prise de contact, réalisation d’inventaires au sein des parcelles privées afin d’acquérir de la donnée, de préparer le montage de dossiers (contrats Natura 2000) ou de suivre les effets des opérations réalisées														
Fréquence : Autant que de besoin								Période : Toute l’année						
Maitrise d’œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Implication des propriétaires privés à la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.								Indicateur de réponse : Inventaires réalisés ou non						

Action CS 20 : Renseigner les observations naturalistes effectuées sur les plateformes (GEONATURE)		FCR 2	
		OLT 4	OO 5
Planification :			
Tous les ans			
Description / Problématique : Le site fait partie d'un réseau (Natura 2000) et est connecté à d'autres entités. Afin d'avoir une vision claire et homogène des enjeux à différentes échelles, la mutualisation des données naturalistes issus des structures gestionnaires et animatrice est essentiel.			
Modalités / Méthodologie : Toutes données inventoriées doivent être intégrées aux plateformes en vigueur.			
Fréquence : A minima une fois par an		Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000			
Résultats attendus : Données naturalistes mutualisées		Indicateur de réponse : Réalisé / non réalisé	

Tableau IX : Planning prévisionnel relatif aux actions CS

Code action et intitulé de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
CS 1	Suivi des variations de niveaux d'eau par le réseau de sondes piézométriques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CS 2	Suivi du niveau d'engorgement des histosols (sols tourbeux) et de l'état de la tourbe				X					X					X	
CS 3	Cartographie décennale des habitats d'intérêt communautaire et évaluation de l'état de conservation										X					
CS 4	Suivi quinquennal des vertigos		X					X					X			
CS 5	Suivi de la Dolomède des roseaux	<i>Temporalité à définir</i>														
CS 6	Suivi de la flore patrimoniale indicatrice (Gentiane pneumonanthe, Epipactis des marais, Grande douve, Rubanier nain)	<i>Temporalité à définir (cf projet Sentinelles du climat)</i>														
CS 7	Suivi de l'avifaune nicheuse dans les cladiaies		X			X			X			X			X	
CS 8	Cartographie des cladiaies potentiellement restaurables	X														
CS 9	Cartographie annuelle et évaluation des surfaces occupées par la Jussie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CS 10	Veille printanière sur d'autre(s) espèce(s) invasive(s) de flore et de faune	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CS 11	Suivi (dans un cadre réglementaire) de l'Agrion de Mercure par CMR		X					X					X			
CS 12	Suivi de l'état de conservation des habitats à Agrion de Mercure		X					X					X			
CS 13	Veille annuelle de l'Agrion de Mercure et de l'état de conservation sur sa principale station	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CS 14	Suivi quinquennal d'utilisation du site par les chiroptères					X					X					X
CS 15	Suivi surfacique des zones boisées											X				
CS 16	Etude des potentialités d'accueil et de déplacements des boisements périphériques au site Natura 2000 pour la Barbastelle d'Europe				X											
CS 17	Recherche spécifique du Triton crêté	X														
CS 18	Préserver les zones les plus sensibles										X					
CS 19	Réaliser des inventaires sur parcellaire privé	<i>En fonction des opportunités</i>														
CS 20	Renseigner les observations naturalistes effectuées sur les plateformes (GEONATURE)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

3.4. Fiches relatives aux actions de management et soutien (MS)

Ce domaine d'activité concerne le fonctionnement général du site.

Trois catégories peuvent être distinguées :

- Le management interne (pilotage, communication interne) ;
- Le management externe (animation du comité de gestion et de réunions de travail impliquant des partenaires, participation aux réseaux régionaux et nationaux, transfert et échange d'expériences, représentation du site ;
- Le soutien (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique).

Action MS 1 : Accompagnement des collectivités et propriétaires en amont pour adapter les aménagements des cheminements	Enjeu A	
	OLT 1	OO 2
Planification :		
<i>En fonction des sollicitations</i>		
Description / Problématique : Les interventions anthropiques ponctuelles peuvent affecter le fonctionnement hydraulique du marais. Afin de prévenir cela, il est important de pouvoir accompagner les porteurs de projets.		
Modalités / Méthodologie : Suite à une sollicitation ou après information du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact ; - Adaptation de l'ouvrage / aménagement en fonction de la problématique rencontrée. 		
Fréquence : En fonction des sollicitations	Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Une évolution des pratiques non compatibles avec la préservation du patrimoine présent au sein du marais	Indicateur de réponse : Accompagnement réalisé ou non	

Action MS 2 : Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux / Accompagnement administratif des travaux de dépollution	Enjeu A & B	
	OLT 1	OO 3 OO 4
	OLT 2	OO 2 OO 3 OO 7
Planification :		
<i>En fonction des besoins</i>		
<p>Description / Problématique : La réalisation de certaines opérations nécessite l'accord des services de l'Etat en fonction des réglementations en vigueur.</p>		
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>Réglementations à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi sur l'eau ; - Réglementation forestière ; - Natura 2000. <p>Vérification des seuils et de procédures à mettre en œuvre (régime d'autorisation ou de déclaration). Un porter à connaissance peut être transmis aux services de l'Etat compétents afin de s'assurer de la procédure à suivre en cas de doutes.</p>		
Fréquence : En fonction des besoins		Période : Toute l'année
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000		
<p>Résultats attendus : Conservation et amélioration des surfaces de cladiaies et de bas-marais alcalin, accroissement des zones de reproduction de l'Agrion de Mercure et amélioration de ses possibilités de circulation dans le marais, stabilité des surfaces de mégaphorbiaies et amélioration de l'état de conservation, disparition des sources de pollution.</p>		<p>Indicateur d'état/de résultat : Type et nombre de dossiers réalisés</p>

Action MS 3 : Actualisation de la cartographie de maitrise foncière														FCR 1
														OLT 3
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<p>Description / Problématique : Le site à une dynamique foncière importante en raison de la présence d'une ENS, de la politique menée par la commune de Moulit-Chicheboville et de la présence du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Afin d'animer au mieux ce site, il est important de disposer d'une cartographie régulièrement actualisée indiquant l'état de la maîtrise foncière du site.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>Actualisation de la cartographie relative à la maitrise foncière réalisée sous SIG (QGis).</p> <p>Cette cartographie devra être réalisée sous un modèle proche de la cartographie présentée dans le tome II du DocOB (Carte 3 : Evolution de la maitrise foncière 1975 et 2023 au sein du périmètre Natura 2000 actuel) présentant l'évolution de la maitrise foncière par tranches.</p> <p>Les informations contenues dans la base de données permettant la réalisation de cette cartographie devront indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date (année à minima) d'acquisition ; - Nom du propriétaire (communes, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie) ; - Surface cadastrale ; - Références cadastrales. <p>Ces données permettront également de mettre à jour l'évolution de la part de maitrise foncière au sein du périmètre Natura 2000.</p>														
Fréquence : Cette cartographie sera réalisée annuellement.								Période : Mise à jour en fin d'année						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Cartographie actualisée présentant la maitrise foncière du site.								Indicateur d'état/de résultat : Cartographie réalisée.						

Action MS 4 : Recenser dans une base de données les propriétaires et assurer une veille foncière													FCR 1	
													OLT 3	OO 4
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<p>Description / Problématique : Le site a une dynamique foncière importante, la présence de nombreux propriétaires et d'un parcellaire morcelé complexifie la mise en place d'opération en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin d'animer au mieux ce site, il est important de disposer d'une base recensant les propriétaires privés afin de faciliter leur contact. Il est de plus important de suivre les dynamiques foncières au sein de ce site. L'action peut être reliée à MS 3.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer un accès aux bases de données recensant les propriétaires privés ; - Mettre à jour la base en fonction de la dynamique foncière. <p>Les informations contenues dans la base de données devront indiquer à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date (année à minima) d'acquisition ; - Nom du propriétaire ; - Adresse du propriétaire ou tout autre contact disponible ; - Surface cadastrale ; - Références cadastrales. 														
Fréquence : Suivi annuellement										Période : Toute l'année				
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Faciliter les échanges et les contacts en cas de besoin								Indicateur de réponse : Base de données foncières réalisée ou non / Veille réalisée ou non						

Action MS 5 : Mettre en place les démarches d'acquisition de biens sans maître	FCR 1	
	OLT 3	OO 5
Planification :		
<i>En fonction des opportunités</i>		
Description / Problématique : La présence de bien sans maître dans le marais complexifie la mise en place d'opération en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire.		
Modalités / Méthodologie :		
<p>Un bien sans maître est une propriété sans propriétaire connu et pour laquelle les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou ont été acquittées par un tiers (cas 1). Il peut également s'agir, sur ce territoire, de bien ayant fait l'objet d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans sans qu'aucune personne ne se soit fait connaître (cas 2).</p> <p><u>Cas 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bien peut être acquis par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre ; - Mise en place d'un constat stipulant que le bien s'inscrit bien dans ce cas ; - Mise en place des mesures de publicité ou de notification permettant de faire démarrer le délai au terme duquel le bien sera présumé sans maître ; - Au terme du délai, une délibération par la commune ou l'EPCI permet l'incorporation du bien dans le domaine correspondant. <p><u>Cas 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bien appartient à la commune concernée ; - Si la commune ne se positionne pas, le bien appartient à l'EPCI. - Si la commune et l'EPCI renonce à exercer leurs droits le bien peut être attribué au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie s'il en formule la demande (après accord du préfet de la région). 		
Fréquence : En fonction des opportunités	Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Communes, Communauté de commune, structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Restauration d'habitats d'intérêt communautaire et augmentation du potentiel d'accueil des espèces d'intérêt communautaire	Indicateur de réponse : Nombre de démarches mises en place / Etat de la démarche (en cours, aboutie, à lancer, annulée)	

Action MS 6 : Porter de nouveaux contrats avec les propriétaires	FCR 1	
	OLT 3	OO 6
Planification :		
<i>En fonction des opportunités</i>		
<p>Description / Problématique : Afin de pouvoir conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents au sein de parcelles privés, il est nécessaire de porter de nouveaux contrats Natura 2000 permettant la mise en œuvre d'opérations.</p>		
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact et échanges, - Réalisation des inventaires – action CS 22 - Accompagnement ou réalisation dossier et du dépôt de demande de financements dans le cadre des contrats Natura 2000. 		
Fréquence : En fonction des opportunités	Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Implication des propriétaires privés dans la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Indicateur de réponse : Nombre de contrats mis en œuvre / Nombre de propriétaires concernés	

Action MS 7 : Faire adhérer les propriétaires privés à la charte	FCR 1	
	OLT 3	OO 6
Planification :		
<i>En fonction des opportunités</i>		
<p>Description / Problématique : Afin de pouvoir conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents au sein de parcelles privés, il est nécessaire de pouvoir faire adhérer les propriétaires privés à la préservation de ces derniers. L'un des outils disponibles est la charte de bonnes pratiques dite « charte Natura 2000 ».</p>		
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>La charte Natura 2000 est propre à chaque site. Elle établit pour chacun des engagements de gestion courante et durable et renvoie à des pratiques de gestion, d'entretien, sportives ou de loisirs respectueux des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents.</p> <p>L'adhésion à la charte est ouverte à tout usager, élu ou propriétaire qui souhaite s'engager, sur la base du volontariat, à mettre en œuvre des actions dans un souci de préservation du patrimoine naturel.</p> <p>Différents types d'engagement sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraux (pour l'ensemble du site) ; - Par type de milieu, permettant en contrepartie de l'engagement du signataire une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti (TNFB) ; - Par type d'activité permettant une dispense d'évaluation d'incidence. <p>Afin de mettre en œuvre cette action, il sera nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les propriétaires privés et les usagers de l'existence et des modalités de la charte ; - Animer et suivre les engagements. 		
Fréquence : En fonction des opportunités	Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000		
Résultats attendus : Implication des propriétaires privés dans la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Indicateur de réponse : Nombre d'adhésions à la charte	

Action MS 8 : Monter les dossiers administratifs et financiers en vue de l'acquisition de parcelles	FCR 1	
	OLT 3	OO 8

Planification :	
<i>En fonction des opportunités</i>	
<p>Description / Problématique : La maîtrise foncière permet de faciliter les démarches de mise en œuvre d'opérations en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire, de s'assurer de la pérennité des actions et de mettre en œuvre des projets ambitieux.</p>	
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>Suite à la notification d'une vente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des enjeux présents et de l'importance d'une telle acquisition ; - Echanges avec le notaire et propriétaires ; - En fonction du contexte (acquisition amiable ou préemption) : montage des dossiers correspondants ; - Montage des dossiers de sollicitation des fonds nécessaires à l'acquisition ; - Finalisation de l'opération. 	
<p>Fréquence : En fonction des opportunités</p>	<p>Période : Toute l'année</p>
<p>Maitrise d'œuvre : Département du Calvados, Communauté de communes, communes, structure animatrice du site Natura 2000</p>	
<p>Résultats attendus : Mobilisation des acteurs compétents</p>	<p>Indicateur de réponse : Acquisition réalisée</p>

Action MS 9 : Concertation et accompagnement des acteurs													FCR 1	
													OLT 3	OO 9 OO 13
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Description / Problématique : L'animation territoriale et l'accompagnement des acteurs du territoire est une mission essentielle de l'animateur Natura 2000														
Modalités / Méthodologie : L'animateur se doit de : <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un contact régulier avec les acteurs du territoire : contacts mails, téléphonique, rencontres ; - Participer aux différentes instances en lien avec le marais et le développement de projet sur ce site et émettre des recommandations en fonction des projets et des enjeux. 														
Fréquence : Dès que possible								Période : Toute l'année						
Maitrise d'œuvre : structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : prévenir voire alerter en cas de projet impactant ou potentiellement impactant.								Indicateur de réponse : Echanges réguliers ou non / Rencontres réalisées ou non / Participation aux réunions ou non						

Action MS 10: Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation des évaluations d'incidences		FCR 1	
		OLT 3	OO 13
Planification :			
<i>En fonction des besoins</i>			
Description / Problématique : Les projets de développement territorial en périphérie du marais, les projets d'aménagement au sein du site et les projets de valorisation et d'animation peuvent nécessiter la mise en place d'évaluation d'incidence.			
Modalités / Méthodologie :			
Rôle de l'animateur :			
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et conseil auprès du porteurs de projet : une rencontre sur site peut permettre de dégager des alertes et prévenir certains impacts. 			
Le dossier est ensuite transmis aux services instructeurs qui délivrera une autorisation ou non. Attention à bien anticiper les délais d'instruction.			
Fréquence : Autant que nécessaire		Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, services instructeurs			
Résultats attendus : Eviter, réduire ou compenser les impacts		Indicateur de réponse : Procédure accompagnée ou non	

Action MS 11 : Soutenir la mise en place d'un PAEC		FCR 1	
		OLT 3	OO 14
Planification :			
<i>En fonction des opportunités</i>			
Description / Problématique : Les pratiques agricoles autour du marais (plaine de Caen) peuvent avoir un impact sur la qualité chimique et biologique du marais.			
Modalités / Méthodologie :			
Le site du marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville n'est pas un territoire agricole. L'action se situe ici aux alentours. Le rôle de l'animateur se bornera donc à participer au besoin et selon les dynamiques territoriales aux groupes de travail concernant l'animation d'un projet agro-environnementale et climatique (PAEC) au niveau de la plaine de Caen.			
Fréquence : En fonction des besoins		Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000			
Résultats attendus : Minimiser / éradiquer les sources de pollution		Indicateur de réponse : Présence de mesures MAEC ouvertes sur le territoire permettant l'amélioration de la qualité de l'eau	

Action MS 12 : Maintien d'une gouvernance stable														FCR 2
														OLT 4
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Description / Problématique : Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 reposent sur un système de gouvernance.														
Modalités / Méthodologie : A ce jour, la gouvernance est assurée par un Comité de pilotage (CoPil) présidé par la Région Normandie. Cette dernière n'a pas vocation à garder la présidence, l'objectif étant d'impliquer directement les élus du territoire (Communauté de communes, syndicats). Afin d'assurer une gestion pérenne il est nécessaire de définir / maintenir : <ul style="list-style-type: none"> - La structure porteuse (présidence du CoPil) ; - La structure animatrice ; - La composition du CoPil. 														
Fréquence : En continu								Période : Toute l'année						
Maitrise d'œuvre : Région Normandie, Communauté de communes, structure animatrice du site Natura 2000, membres du CoPil														
Résultats attendus : Assurer un fonctionnement optimal du site Natura 2000								Indicateur de réponse : Existence d'une structure porteuse, d'une structure animatrice et d'un CoPil						

Action MS 13 : Réaliser l'évaluation du DocOb														FCR 2	
														OLT 4	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
													X	X	
Description / Problématique : A la fin de la période convenue, le DocOb sera évalué. Cela permettra de faire le bilan des années passées et d'adapter la gestion à la situation au regard de l'évolution du site.															
Modalités / Méthodologie : L'évaluation sera réalisée selon la méthode CT 88 au regard des indicateurs de réponse et des indicateurs d'état.															
Fréquence : Ponctuel, en fin de parcours								Période : Toute l'année							
Maitrise d'œuvre : structure animatrice du site Natura 2000															
Résultats attendus : Assurer un fonctionnement optimal du site Natura 2000								Indicateur de réponse : Evaluation réalisée							

Action MS 14 : Réaliser la révision du DocOb														FCR 2	
														OLT 4	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
													X	X	
Description / Problématique : A la fin de la période convenue, le DocOb sera évalué (MS 13). Suite à cette évaluation la révision du DocOb devra mettre à jour les enjeux et objectifs du site ainsi que le tableau d'arborescence (déclinaisons opérationnelles).															
Modalités / Méthodologie : La révision sera réalisée selon la méthode d'élaboration des plans de gestion en vigueur (méthode CT 88). Elle aura lieu après la phase d'évaluation du présent DocOb.															
Fréquence : Ponctuel, en fin de parcours								Période : Toute l'année							
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, CoPil, groupes de travail constitués															
Résultats attendus : Assurer un fonctionnement optimal du site Natura 2000								Indicateur de réponse : Révision réalisée							

Action MS 15 : Animation d'un CoPil par an													FCR 2	
													OLT 4	OO 1
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Description / Problématique : Le CoPil est la principale instance de gouvernance du site. Il doit être réuni une fois par an afin de faire le bilan des actions réalisées, des problématiques rencontrées et de valider le plan d'action de l'année suivante.														
Modalités / Méthodologie : Organisation annuelle (idéalement en octobre) d'un comité réunissant les membres du CoPil.														
Fréquence : Une fois par an à minima								Période : Toute l'année – idéalement en octobre						
Maitrise d'œuvre : Membres du CoPil														
Résultats attendus : Engagements des acteurs à mettre en place les mesures appropriées et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du DocOb								Indicateur de réponse : Compte rendu de CoPil						

Action MS 16 : Montage des contrats Natura 2000													FCR 2	
													OLT 4	OO 2
Planification :														
<i>En fonction des besoins et opportunités</i>														
Description / Problématique : Certaines actions sont éligibles aux financements alloués via les contrats Natura 2000.														
Modalités / Méthodologie : Proposer des contrats dans le cadre des appels à projets ou dispositifs d'aides existants : <ul style="list-style-type: none"> - Définition des actions à réaliser ; - Définition du budget ; - Mise en concurrence des entreprises si prestation ; - Rédaction et dépôt du dossier de candidature ; - Suivi des actions et rédaction des rapports d'activités ; - Accompagnement des services instructeurs en cas de contrôle. 														
Fréquence : Suivant opportunités de financement, suivi en continu des contrats								Période : En fonction du calendrier des appels à projets ou dispositifs existants						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Obtention des financements nécessaires à l'animation et à la réalisation d'opérations.								Indicateur de réponse : Nombre de contrat Natura 2000 déposé / Etat						

Action MS 17 : Suivi technique, administratif et financier du tableau de bord													FCR 2	
													OLT 4	OO 2
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Description / Problématique : La mise en œuvre des actions du DocOb nécessite d'obtenir les financements et de suivre administrativement les dossiers.														
Modalités / Méthodologie :														
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du programme d'action en lien avec MS 17 ; - Suivi des actions (état de réalisation, programmation, coordination de l'équipe et des prestataires) ; - Réalisation du rapport d'activités annuel. 														
Fréquence : Annuellement								Période : Toute l'année, les bilans seront réalisés en fin d'année						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Mise en œuvre et suivi du tableau de bord annuel								Indicateur de réponse : Action réalisée ou non						

Action MS 18 : Répondre aux sollicitations relatives à la vie du réseau													FCR 2	
													OLT 4	OO 3
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Description / Problématique : Participer aux différentes instances du réseau permet des échanges réguliers entre les structures et élus concernés par Natura 2000.														
Modalités / Méthodologie : Participation aux différentes réunions (rencontres, journée des animateurs Natura 2000) et contribuer activement dès que possible.														
Fréquence : Annuellement (journée animateurs)								Période : Toute l'année						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Site reconnu au sein du réseau								Indicateur de réponse : Participation						

Action MS 19 : S'assurer de la mise à jour des données disponibles sur SIN 2													FCR 2	
													OLT 4	OO 4
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Description / Problématique : SIN 2 est la base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000.														
Modalités / Méthodologie : Tenir à jour les données relatives au site du marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville														
Fréquence : Annuellement								Période : Toute l'année						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Valorisation et mutualisation des données relatives au site								Indicateur de réponse : Base à jour ou non						

Tableau X : Planning prévisionnel relatif aux actions MS

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
MS 1	Accompagnement des collectivités et propriétaires en amont pour adapter les aménagements des cheminements	<i>En fonction des sollicitations</i>														
MS 2	Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers règlementaires en amont des travaux / Accompagnement administratif des travaux de dépollution	<i>En fonction des besoins</i>														
MS 3	Actualisation de la cartographie de maîtrise foncière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 4	Recenser dans une base de données les propriétaires et assurer une veille foncière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 5	Mettre en place les démarches d'acquisition de biens sans maître	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 6	Porter de nouveaux contrats avec les propriétaires	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 7	Faire adhérer les propriétaires privés à la charte	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 8	Monter les dossiers administratif et financiers en vue de l'acquisition de parcelles	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 9	Concertation et accompagnement des acteurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 10	Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation des évaluations d'incidences	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 11	Soutenir la mise en place d'un PAEC	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 12	Maintien d'une gouvernance stable	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 13	Réaliser l'évaluation du DocOb														X	X
MS 14	Réaliser la révision du DocOb														X	X
MS 15	Animation d'un CoPil par an	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 16	Montage et suivi des contrat Natura 2000	<i>En fonction des opportunités</i>														
MS 17	Suivi technique, administratif et financier du tableau de bord	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 18	Répondre aux sollicitations relatives à la vie du réseau	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS 19	S'assurer de la mise à jour des données disponibles sur SIN 2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

3.5. Fiches relatives aux actions de prestation d'accueil et d'animation (CC)

Ces opérations concernent la conception d'outils et de documents pédagogiques, la conception et le montage d'expositions et la relation avec les médias quand il s'agit de produire des articles détaillés sur le site.

Opération CC 1 : Elaboration d'un document relatif au fonctionnement hydraulique du marais et aux bonnes pratiques à adopter														Enjeu A		
														OLT 1	OO 2	
Planification :																
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039		
X	X	X														
<p>Description / Problématique : Le parcellaire du marais est morcelé et relève de nombreux propriétaires. Plusieurs interventions ponctuelles sont réalisées aujourd'hui et certaines ont un impact sur le fonctionnement hydraulique du marais (entretien des cours d'eau, remblaiement des cheminements). Il s'agit la plupart du temps d'opérations réalisées par méconnaissance de leurs impacts.</p>																
<p>Modalités/Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des contenus ; - Réalisation de la conception graphique ; - Mise en place d'un comité de relecture et de validation ; - Impression et diffusion via les canaux existants. 																
<p>Fréquence : Ponctuel, à réaliser idéalement dans les 3 premières années</p>									<p>Période : Toute l'année</p>							
<p>Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire</p>																
<p>Résultats attendus : Evolution des pratiques</p>									<p>Indicateur de réponse : Documents rédigés et transmis aux propriétaires</p>							

Opération CC 2 : Développer un outil de mise en commun des observations réalisées par les visiteurs (observatoire en ligne, tableau d'observation au niveau de l'observatoire)												OLT 3		OO 2	
Planification :															
<i>En fonction des opportunités</i>															
Description / Problématique : Le site bénéficie d'aménagements à destination du grand public afin de les sensibiliser à ses richesses. De plus, il existe une volonté politique forte de valoriser le site auprès du grand public. Lors de la réalisation des groupes de travail, la volonté de mettre en place un observatoire collaboratif a été formulé afin d'impliquer les visiteurs et les rendre acteurs du marais.															
Modalités / Méthodologie :															
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail pour définir les besoins et l'outil adapté ; - Mise en place de l'outil (faire appel à un prestataire dans le cas du développement d'un observatoire en ligne) ; - Modération et validation des données. 															
Fréquence : Mise en place en fonction des opportunités et animation en continu.												Période : Toute l'année			
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire															
Résultats attendus : Impliquer les visiteurs, les rendre actifs et acteurs												Indicateur de réponse : Outils mis en place et contributions des visiteurs.			

Opération CC 3 : Rédaction d'une plaquette sur les bonnes pratiques de l'usager du marais												FCR 1			
												OLT 3		OO 9	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X	X													
Description / Problématique : Le marais est un site où se côtoient divers usages. De nombreux visiteurs parcourent le site tout au long de l'année engendrant des dégradations par méconnaissance ou par incivilité.															
Modalités / Méthodologie :															
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail pour définir les besoins et l'outil adapté ; - Mise en place de l'outil (faire appel à un prestataire dans le cas du développement d'un observatoire en ligne) ; - Modération et validation des données. 															
Fréquence : Ponctuel, à réaliser idéalement dans les 3 premières années												Période : Toute l'année			
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, prestataire															
Résultats attendus : Meilleure prise en compte des enjeux du site au quotidien												Indicateur de réponse : Plaquette réalisée et diffusée			

Opération CC 4: Mise en place d'une newsletter													FCR 1	
													OLT 3	OO 11
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<p>Description / Problématique : Le marais est un site connu mais ses richesses (faune, flore, habitat) le sont moins. Il a été constaté que les usagers du marais (propriétaires, visiteurs, élus du territoire) ne disposent pas des informations nécessaires à la compréhension de la mission de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présent au sein de ce site. Ce manque d'information induit également un désintéressement sur cette thématique.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la fréquence de la newsletter et des canaux de diffusion ; - Elaboration de la newsletter ; - Diffusion. 														
Fréquence : A définir								Période : Toute l'année						
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000														
Résultats attendus : Meilleures appréhension et compréhension par les acteurs et usagers du travail réalisé sur le site pour la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.								Indicateur de réponse : Newsletter réalisée						

Tableau XI : Planning prévisionnel relatif aux actions CC

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
CC 1	Elaboration d'un document relatif à l'entretien des cheminements	X	X	X												
CC 2	Développer un outil de mise en commun des observations réalisées par les visiteurs (observatoire en ligne, tableau d'observation au niveau de l'observatoire)	<i>En fonction des opportunités</i>														
CC 3	Rédaction d'une plaquette sur les bonnes pratiques de l'utilisateur du marais	X	X	X												
CC 4	Mise en place d'une news letter	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

3.6. Fiches relatives aux actions de création et maintenance d'infrastructure d'accueil (CI)

Ces actions concernent la création et l'entretien liées à la mise en œuvre de la gestion, à la sauvegarde des milieux, à l'accueil du public et à sa sécurité.

Action CI 1 : Mener une réflexion globale au niveau des signalétiques présentes, entretenir et compléter si nécessaire les aménagements pédagogiques du site (observatoires, panneaux pédagogiques)														FCR 1	
														OLT 3	OO 1
Planification :															
2025	2026	2027	2028	23029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X															
<p>Description / Problématique : Le site dispose de nombreux panneaux mis en place au fil des années. Ces panneaux ne disposent pas de la même charte et certains ne sont plus ou peu lisible. Dans un souci de cohérence et afin de minimiser l'impact paysager, il est important de pouvoir mener une réflexion à l'échelle du site afin de coordonner les différentes initiatives et de recentrer les actions en fonction des besoins et des enjeux.</p>															
<p>Modalités/Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir suite à l'inventaire des aménagements pédagogiques présents (cf Tome II du DocOb) les aménagements à supprimer ou à entretenir ; - Etablir une liste de besoins avec l'identification des informations pédagogiques manquantes ; - Le cas échéant, réaliser la conception des outils à installer : texte, graphisme. Mise en place des supports dans le marais ; - Entretien des supports. 															
<p>Fréquence : La phase de recensement des besoins doit être réalisée la première année, l'entretien et le développement d'outils doit se faire tout au long du DocOb.</p>										<p>Période : Toute l'année</p>					
<p>Maitrise d'œuvre Structure animatrice du site Natura 2000, Communes, Communauté de communes, prestataire</p>															
<p>Résultats attendus : Prise de conscience collective de l'importance des espaces naturels.</p>										<p>Indicateur de réponse : Type d'aménagement et localisation, entretien réalisé</p>					

Action CI 2 : Compléter les aménagements de circulation (platelage)		FCR 1	
		OLT 3	OO 3
Planification :			
<i>En fonction des opportunités</i>			
<p>Description / Problématique : Le site est ouvert au public et, en raison de sa nature de marais, certains cheminements nécessitent d'être mis en place afin de faciliter la déambulation, de permettre l'ouverture du site le plus de temps possible dans l'année. Aujourd'hui, certains cheminements sont remblayés, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur l'unité paysagère du marais et le libre écoulement des eaux. Une partie du cheminement est par ailleurs déjà équipé d'un platelage.</p>			
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les points noirs (mauvais état du cheminement existant) ; - Définir le type de cheminements souhaité en fonction des problématiques et enjeux ; - Réalisation des dossiers réglementaires nécessaires à la mise en place des aménagements ; - Choix du prestataire ; - Réalisation des ouvrages. 			
<p>Fréquence : En fonction des besoins et opportunités</p>		<p>Période : Toute l'année, la phase de mise en place au sein du site ne pourra se faire qu'à partir du 15 août et jusqu'au 15 mars.</p>	
<p>Maitrise d'œuvre : Communauté de communes, communes, Structure animatrice du site Natura 2000 (accompagnant pour la réalisation des dossiers réglementaires)</p>			
<p>Résultats attendus : Permettre une circulation agréable dans le marais sans impacter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et le fonctionnement hydraulique.</p>		<p>Indicateur de réponse : Type d'aménagement et localisation, entretien réalisé</p>	

Action CI 3 : Suivi de la fréquentation du marais		FCR 1	
		OLT 3	OO 3
Planification :			
<i>En fonction des opportunités</i>			
Description / Problématique : Le site est ouvert au public mais aucun système ne permet d'avoir une estimation du nombre de visiteurs ni de savoir quels sont les cheminements parcourus.			
Modalités / Méthodologie :			
Mise en place d'un dispositif type Eco-compteur :			
<ul style="list-style-type: none"> - Définir le nombre et le type de compteur ; - Récupérer les données et les analyser. 			
Fréquence : En fonction des opportunités		Période : Toute l'année	
Maitrise d'œuvre : Communauté de communes, communes, structure animatrice du site Natura 2000			
Résultats attendus : Permettre une circulation agréable dans le marais sans impacter ni les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ni le fonctionnement hydraulique.		Indicateur de réponse : Pose du dispositif	

Tableau XII : Planning prévisionnel relatif aux actions CI

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
		CI 1	Mener une réflexion globale au niveau des signalétiques présentes, entretenir et compléter si nécessaire les aménagements pédagogiques du site (observatoires, panneaux pédagogiques)	x												
CI 2	Compléter les aménagements de circulation (platelage)	<i>En fonction des opportunités</i>														
CI 3	Suivi de la fréquentation du marais	<i>En fonction des opportunités</i>														

3.7. Fiches relatives aux actions de prestation d'accueil et d'animation (PA)

Dans cette catégorie sont incluses toutes les opérations liées à la pédagogie et à l'animation sur le site, ainsi que les relations avec les médias pour communiquer sur les manifestations ou encore la contribution à d'autres manifestations locales.

Action PA 1 : Réalisation d'animations à destination du grand public et des scolaires													FCR 1	
													OLT 3	OO 1
Planification :														
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<p>Description / Problématique : Bien que le site soit ouvert au public, il est important de pouvoir sensibiliser le grand public et les scolaires sur le patrimoine naturels présents et notamment les habitats et espèces d'intérêt communautaire présent. La présence d'un animateur expert permettra de présenter les notions d'écologie, de répartition, de rareté et de menace des espèces ainsi que plus globalement le fonctionnement du marais et ses particularités.</p>														
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <p>Réalisation <u>d'animation nature grand public</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planning des animations réalisées en fin d'année n-1 en fonction des financements alloués à cette action ; - Communication réalisée l'année N (réseaux sociaux, calendrier natures du CEN N, calendrier des sorties du département du Calvados, réseaux de l'Office de Tourisme Val à Dunes, sites internet des communes, etc.) ; - Prise des réservations via l'animateur, l'Office de Tourisme ou les communes (cela sera convenu en amont entre les parties prenantes). <p>Réalisation <u>d'animation scolaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les écoles élémentaires à proximité ; - Planning des animations réalisées au cours de l'année n-1 ou n en fonction des financements alloués à cette action et des souhaits du corps enseignants. <p>Le temps nécessaire à la préparation, à l'organisation et à la réalisation des animations pourra être intégré à l'animation du site Natura 2000.</p>														
Fréquence : Les animations seront réalisées tous les ans.								Période : avril à octobre						
Maitrise d'œuvre : structure animatrice du site Natura 2000, associations compétentes (telles que les CPIE)														
Résultats attendus : Des animations régulières et variées présentant les richesses du site.								Indicateur de réponse : Nb de sorties grand public, nb de sorties scolaires et thématiques.						

Action PA 2 : Mise en place de chantier nature bénévoles													FCR 1		
													OLT 3	OO 11	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<p>Description/Problématique : Le travail engagé pour conserver et améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats est peu compris aujourd'hui. Il est donc important de pouvoir engager les usagers et les acteurs à prendre part à la préservation du marais.</p>															
<p>Modalités/Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs et du type d'opération à mener l'année n-1 ; - Communication réalisée l'année N (réseaux sociaux, calendrier natures du CEN N, calendrier des sorties du département du Calvados, réseaux de l'Office de Tourisme Val à Dunes, sites internet des communes) ; - Prise des réservations via l'animateur, l'Office de Tourisme ou les communes (cela sera convenu en amont entre les parties prenantes). <p>Le chantier peut être réalisé sous le modèle suivant : matiné encadrement des participants, midi repas convivial tous ensemble, après-midi découverte du site (présentation des enjeux et objectifs de gestion).</p>															
Fréquence : 1 chantier annuel sera réalisé si les financements alloués le permettent										Période : début avril à fin octobre					
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000															
Résultats attendus : Implication des usagers et acteurs dans la gestion du marais.										Indicateur de réponse : Chantier réalisé ou non / Nombre de participants					

Tableau XIII : Planning prévisionnel relatif aux actions PA

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
		PA 1	Réalisation d'animations à destination du grand public et des scolaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PA 2	Mise en place de chantier nature bénévoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

3.8. Fiches relatives aux actions de surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)

Les opérations de surveillance renvoient à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur.

Action SP 1 : Localiser les points noirs / Alerter en cas de non-respect de la législation relative à l'eau													Enjeu A		
													OLT 1	OO 2	
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<p>Description / Problématique : Le parcellaire du marais est morcelé et relève de nombreux propriétaires. Plusieurs interventions ponctuelles sont réalisées aujourd'hui et certaines ont un impact sur le fonctionnement hydraulique du marais (entretien des cours d'eau, remblaiement des cheminements). Il s'agit, la plupart du temps, d'opérations réalisées par méconnaissance de leurs impacts. Cela peut également être dû à une méconnaissance de la réglementation ou à un non-respect volontaire de celle-ci.</p>															
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des points noirs (présence d'ouvrages et d'aménagements limitant la circulation de l'eau, localisation des pollutions) ; - Sensibilisation de l'auteur et identification de solutions alternatives à la cause de la mise en place de l'ouvrage ou de l'aménagement ; - Contraventions en cas de récidive ou de non-coopération. 															
<p>Fréquence : Annuellement et en fonction des moyens plusieurs passages par ans</p>									<p>Période : Toute l'année</p>						
<p>Maitrise d'œuvre : OFB, agents assermentés, agents des communes habilités, structure animatrice du site Natura 2000 (pour la sensibilisation)</p>															
<p>Résultats attendus : Evolutions des pratiques non compatibles à la préservation du patrimoine présent au sein du marais</p>									<p>Indicateur de réponse : Nombres et type d'intervention</p>						

Opération SP 2 : Alerter, informer et sensibiliser														Enjeu A&B	
														OLT 1	OO 5
														OLT 2	OO 6
Planification :															
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<p>Description / Problématique : Le parcellaire du marais est morcelé et de nombreux propriétaires et usagers sont présents au sein de cette entité. Plusieurs interventions ponctuelles sont réalisées aujourd'hui et certaines ont un impact sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disparition d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (tel que les characées) par inadéquation de la gestion avec les enjeux ; - La disparition d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire en raison du développement des espèces exotiques envahissantes ; - Le bon état du marais en raison de la présence de sources de pollutions. 															
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des parcelles, propriétaire et usagers concernés ; - Rencontre et sensibilisation ; - Accompagnement vers le changement de pratique en cas de besoin. 															
Fréquence : Autant que nécessaire										Période : Toute l'année					
Maitrise d'œuvre : Structure animatrice du site Natura 2000, Fédération des chasseurs du Calvados, services de l'Etat (réglementation)															
Résultats attendus : amélioration des pratiques permettant une meilleure expression des herbiers à characées, disparition des sources de pollution potentielles.										Indicateur de réponse : Nombre de contact					

Opération SP 3 : Contrôle règlementaire (agents assermentés)											Enjeu A&B									
											FCR 1									
											OLT 1					OO 5				
											OLT 2					OO 6				
OLT 3					OO 7															
OLT 3					OO 10															
Planification :																				
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039						
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
<p>Description / Problématique : Le parcellaire du marais est morcelé et de nombreux propriétaires et usagers sont présents au sein de cette entité. Plusieurs interventions ponctuelles sont réalisées aujourd'hui et certaines ont des impacts sur la conservation et l'état des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette action fait suite à la mise en place de la SP 2 ayant pour but la sensibilisation.</p>																				
<p>Modalités / Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du site ; - Contraventions en cas d'infraction constatée ou en cas de récidive. 																				
<p>Fréquence : Autant que nécessaire</p>											<p>Période : Toute l'année</p>									
<p>Maitrise d'œuvre : OFB, agents assermentés, agents des communes habilités, agent de l'Etat habilités</p>																				
<p>Résultats attendus : Disparition de la Jussie (espèce exotique envahissante), amélioration des pratiques permettant une meilleure expression des herbiers à characées, disparition des sources de pollution potentielles, meilleure prise en compte des enjeux au quotidien.</p>											<p>Indicateur de réponse : Nombres et type d'intervention</p>									

Tableau XIV : Planning prévisionnel relatif aux actions SP

Code et intitulée de l'action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
SP 1	Localiser les points noirs / Alerter en cas de non-respect de la législation relative à l'eau	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SP 2	Alerter, informer et sensibilisé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SP 3	Contrôle règlementaire (agents assermentés)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Cahier des charges des actions

Extraits du guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestre

Actions relevant des contrats en milieux « ni agricoles, ni forestiers »
(susceptibles d'être éligibles à la sous-mesure 7.6 des PDRR)



N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

– Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

– Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (N03Pi, N03Ri N04R, N05R) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Pour les zones humides : Pas de retournement Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB
Engagements rémunérés	Bücheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux Dévitalisation par annellation Dessouchage Rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Arrasage des tourradons Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuca-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1298, *Vipera ursini* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Isobrychus minutus* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A120, *Porzana parva* - A122, *Crex crex* - A133, *Burhinus oedipnemos* - A151, *Philomachus pugnax* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A243, *Calandrella brachydactyla* - A245, *Galerida theklae* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana* - A409, *Tetrao tetrix tetrix* - A412, *Alectoris graeca saxatilis*

N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

– Objectifs de l'action :

L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).

– Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieu (N01Pi et N02Pi) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation de fauche Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Fauche manuelle ou mécanique Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) Conditionnement Transport des matériaux évacués Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 1410, Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyssa-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets

planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce (s) :

1052, *Euphydryas maturna* - 1059, *Maculinea teleius* - 1061, *Maculinea nausithous* - 1071, *Coenonympha oedippus* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1324, *Myotis myotis* - 1618, *Thorella verticillatunundata* - 1758, *Ligularia sibirica* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A031, *Ciconia ciconia* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A119, *Porzana porzana* - A122, *Crex crex* - A140, *Pluvialis apricaria* - A151, *Philomachus pugnax* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A205, *Pterocles alchata* - A222, *Asio flammeus* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

– Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

– Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (N01Pi et N02Pi) ou l'action N26Pi.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Tronçonnage et bûcheronnage légers Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Arrasage des touradons Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux en régie)
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 5330, Fourrés thermoméditerranéens et pré-désertiques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

Espèce (s) : 1052, *Euphydryas maturna* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A246, *Lullula arborea* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana*

N09Pi - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs

– Objectifs de l'action :

L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou étang) en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce.

Les travaux pour le rétablissement d'une mare (ou d'un étang) peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

– Actions complémentaires :

N26Pi

– Articulation des actions :

Pour les mares ou étangs infraforestiers, il convient de mobiliser l'action F02i.

– Conditions particulières d'éligibilité :

L'action vise la création ou le rétablissement de mare ou d'étang ou les travaux ponctuels sur une mare ou un étang. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'est pas une priorité.

Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare ou l'étang ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et doit être d'une taille inférieure à 1000 m².

La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

– Eléments à préciser dans le Docob :

La taille minimale d'une mare ou d'un étang peut utilement être définie dans le DOCOB.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ou de l'étang Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Profilage des berges en pente douce Désenvasement, curage et gestion des produits de curage Colmatage Débroussaillage et dégagement des abords Faucardage de la végétation aquatique Végétalisation (avec des espèces indigènes) Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang Enlèvement manuel des végétaux ligneux

	Dévitilisation par annellation Exportation des végétaux Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
--	--

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, *Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.* - 3140, *Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.* - 3150, *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition* - 3160, *Lacs et mares dystrophes naturels* - 3170, *Mares temporaires méditerranéennes*

Espèce(s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1042, *Leucorrhinia pectoralis* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1166, *Triturus cristatus* - 1190, *Discoglossus sardus* - 1193, *Bombina variegata* - 1391, *Riella helicophylla* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1429, *Marsilea strigosa* - 1831, *Luronium natans* - A121, *Porzana pusilla* - A229, *Alcedo atthis*

N09R - Entretien de mares ou d'étangs

– Objectifs de l'action :

L'action concerne l'entretien de mares ou d'étangs permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou d'un étang) en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce.

L'entretien d'une mare ou d'un étang peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

– Articulation de l'action avec les actions forestières :

Pour les mares et étangs infraforestiers, il convient de mobiliser l'action F02i.

– Actions complémentaires :

N09Pi, N10R, N23Pi, N26Pi.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

– Éléments à préciser dans le Docob :

La taille minimale des mares ou des étangs peut être utilement définie dans le DOCOB.

– Engagements

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ou de l'étang Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords Faucardage de la végétation aquatique Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang Exportation des végétaux Enlèvement des macro-déchets Études et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes

Espèce(s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1042, *Leucorrhinia pectoralis* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1166, *Triturus cristatus* - 1190, *Discoglossus sardus* - 1193, *Bombina variegata* - 1391, *Riella helicophylla* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1429, *Marsilea strigosa* - 1831, *Luronium natans* - A121, *Parzana pusilla* - A229, *Alcedo atthis*

N10R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

Objectifs de l'action :

Le faucardage consiste à couper les grands héliophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement l'entretien des marais inondés voire des rivières en complément de l'action concernant l'entretien des ripisylves et des berges. Cette action est équivalente à celle concernant les chantiers d'entretien par une fauche ou un broyage. Cependant les caractéristiques aquatiques du milieu nécessitent l'utilisation d'un matériel adapté et de précautions supplémentaires (intensité des interventions).

Actions complémentaires :

N11Pi et R, N12Pi et Ri, N14Pi N15Pi, N26Pi.

Engagements :

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux (en dehors période nidification des oiseaux) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
Engagements rémunérés	Faucardage manuel ou mécanique Coupe des roseaux Evacuation des matériaux Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées

Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitans et du Callitriche-Batrachion - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*

Espèce(s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1096, *Lampetra planeri* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1163, *Cottus gobio* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1618, *Thorella verticillatunundata* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A029, *Ardea purpurea* - A081, *Circus aeruginosus* - A084, *Circus pygargus* - A119, *Porzana porzana* - A122, *Crex crex* - A272, *Luscinia svecica* - A293, *Acrocephalus melanopogon* - A294, *Acrocephalus paludicola*

Version : Juin 2019

123/223

N11Pi - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

– Objectifs de l'action :

L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :

- L'éclairement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles en particulier pour le saumon ;
- La ripisylve constitue un milieu de prédilection pour certains mammifères comme le Vison d'Europe, le Castor ou la Loutre ;
- Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux ;
- La ripisylve comprend des habitats associés comme la mégaphorbiaie visée par la directive habitat ;
- La ripisylve, les digues et les levées constituent un corridor écologique, élément visé par la directive habitat.

– Actions complémentaires :

N10R, N11R, N12Pi et Ri, N24Pi, N26Pi.

– Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F06i.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.

Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).

Pour ces plantations, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont fixées dans le DOCOB.

– Éléments à préciser dans le Docob :

Essences à utiliser dans le cas d'une reconstitution des peuplements

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux Interdiction de paillage plastique Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour
---------------------------	--

	<p>l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>
Engagements rémunérés	<p>Ouverture à proximité du cours d'eau : Coupe de bois Désouchage Dévitalisation par annellation Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat. Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : Plantation, bouturage Dégagements Protections individuelles Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...), Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
 Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
 Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, *Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.* - 3140, *Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.* - 3150, *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition* - 3220, *Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée* - 3230, *Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica* - 3240, *Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos* - 3250, *Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum* - 3260, *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion* - 3270, *Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidenton p.p.* - 3280, *Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba* - 3290, *Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion* - 6430, *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin* - 91E0, *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* - 92A0, *Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba*

Espèce(s) : 1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Luronium natans* - A229, *Alcedo atthis*

N11R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

– Objectifs de l'action :

L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.

– Actions complémentaires :

N10R, N11Pi, N12Pi et Ri, N23Pi, N26Pi.

– Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F06i.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.1.3 à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Taille des arbres constituant la ripisylve, Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.) Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces

Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) - 92A0, Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Espèce(s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A229, *Alcedo atthis*

N12Pi et Ri - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides

– Objectifs de l'action :

Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.

– Actions complémentaires :

N01Pi, N04R, N05R, N10R, N11Pi et R, N26Pi.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Cf dispositions générales rappelées au 3.1.2.1.3

– Engagements:

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 % Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Curage manuel ou mécanique Evacuation ou régilage des matériaux Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

D'autres habitats peuvent être indirectement visés lorsque le curage a pour but de restaurer les milieux comme les milieux tourbeux.

Espèce(s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A119, *Porzana porzana*

N13Pi - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

– Objectifs de l'action :

L'envasement des étangs, lacs et plans d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Cf dispositions générales rappelées au 3.1.2.3.1

– Actions complémentaires :

N10R, N26Pi.

– Engagements

Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau Pas de fertilisation chimique de l'étang Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Utilisation de dragueuse suceuse Décapage du substrat Evacuation des boues Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état de l'étang, du lac ou du plan d'eau

Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels

Espèce(s) :

1032, *Ulna crassus* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1096, *Lampetra planeri* - 1106, *Salmo salar* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Ixobrychus minutus* - A029, *Ardea purpurea*

N14Pi – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques

– Objectif de l'action :

Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains. La gestion de ces ouvrages est prévue dans le cadre de l'action N14R.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales.

– Actions complémentaires :

Cette action peut aussi être associée à l'action N26Pi.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale Équipement pour l'alimentation en eau de type éolienne Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage Opération de bouchage de drains Études et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210,

Version : Juin 2019

130/223

Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce(s) :

1014, *Vertigo angustior* - 1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1163, *Cottus gobio* - 1166, *Triturus cristatus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1221, *Mauremys leprosa* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Luronium natans* - 1903, *Liparis loeselii* - A021, *Botaurus stellaris* - A026, *Egretta garzetta* - A027, *Egretta alba* - A029, *Ardea purpurea* - A030, *Ciconia nigra* - A031, *Ciconia ciconia* - A034, *Platalea leucorodia* - A038, *Cygnus cygnus* - A081, *Circus aeruginosus* - A119, *Porzana porzana* - A120, *Porzana parva* - A121, *Porzana pusilla* - A122, *Crex crex* - A131, *Himantopus himantopus* - A132, *Recurvirostra avasetta* - A151, *Philomachus pugnax* - A176, *Larus melanocephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A222, *Asio flammeus* - A229, *Alcedo atthis* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola*

N14R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique

– Objectif de l'action :

Le maintien ou le rétablissement d'un bon état de conservation de certaines espèces et certains habitats est lié au maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales. Cela peut nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils pour des opérations de nettoyage de sources par exemple ou encore l'entretien de micro-éoliennes.

L'action finance une quantité de temps définie à passer sur des sites pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.

– Actions complémentaires :

N14Pi et N26Pi.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales. Dans les contextes agricoles, le fonctionnement des syndicats de marais ou des ASA ne pourra pas être financé par cette action.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranuncullion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubli* - 7110, Tourbières hautes actives - 7120,

Version : Juin 2019

132/223

Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, *Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives)* - 7140, *Tourbières de transition et tremblantes* - 7150, *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion* - 7210, *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae* - 7220, *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)* - 7230, *Tourbières basses alcalines* - 7240, *Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae* - 91D0, *Tourbières boisées*

Espèce(s) :

1014, *Vertigo angustior* - 1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1163, *Cottus gobio* - 1166, *Triturus cristatus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1221, *Mauremys leprosa* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Luronium natans* - 1903, *Liparis loeselii* - A021, *Botaurus stellaris* - A026, *Egretta garzetta* - A027, *Egretta alba* - A029, *Ardea purpurea* - A030, *Ciconia nigra* - A031, *Ciconia ciconia* - A034, *Platalea leucorodia* - A038, *Cygnus cygnus* - A081, *Circus aeruginosus* - A119, *Porzana porzana* - A120, *Porzana parva* - A121, *Porzana pusilla* - A122, *Crex crex* - A131, *Himantopus himantopus* - A132, *Recurvirostra avosetta* - A151, *Philomachus pugnax* - A176, *Larus melanocephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A222, *Asio flammeus* - A229, *Alcedo atthis* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola*

N15Pi - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques

– Objectifs de l'action :

Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau qui prennent diverses appellations locales (boires, noues, adoux, îlons, giessens, ...) qui hébergent des habitats ou des espèces justifiant la désignation d'un site. Ces annexes peuvent être isolées complètement du chenal actif pendant l'étiage et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.

– Actions complémentaires :

Cette action peut être associée à l'action N26Pi.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Le coût des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique doit représenter au maximum 1/3 du devis de l'opération.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion, ...) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation... Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour Enlèvement raisonné des embâcles Ouverture des milieux Faucardage de la végétation aquatique Végétalisation Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

Version : Juin 2019

134/223

3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

Espèce(s) :

1044, *Coenagrion mercuriale* - 1096, *Lampetra planeri* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1145, *Misgurnus fossilis* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1831, *Luronium natans* - A022, *Ixobrychus minutus* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A026, *Egretta garzetta* - A073, *Milvus migrans* - A229, *Alcedo atthis*, *Castor fiber* , 1758

N16Pi - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

– Objectifs de l'action :

Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements ou d'endigements ou encore le déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.

– Actions complémentaires :

Cette action peut être associée à l'action N26Pi.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au paragraphe 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Elargissements, rétrécissements, déviation du lit Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs Démantèlement d'enrochements ou d'endigements Déversement de graviers Protection végétalisée des berges (cf. N11Pi pour la végétalisation) Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorellletalia uniflorae*) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnas* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin - 91E0.

Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padlion, Alnion incanae, Salicion albae) - 92A0, Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

Espèce(s) :

1032, *Unio crassus* - 1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1106, *Salmo salar* - 1126, *Chondrostoma toxostoma* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1145, *Misgurnus fossilis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1607, *Angelica heterocarpa* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A026, *Egretta garzetta* - A073, *Milvus migrans* - A094, *Pandion haliaetus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A229, *Alcedo atthis*

N17Pi - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons

– **Objectifs de l'action :**

Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Elle concerne principalement les poissons migrateurs. Le Code de l'Environnement (art L432-6) prévoit que « Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs. Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, sans indemnité, avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices par bassin ou sous-bassin fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce et, le cas échéant, par le ministre chargé de la mer. »

– **Actions complémentaires :**

Cette action peut être associée à l'action N26Pi.

– **Conditions particulières d'éligibilité :**

Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement

Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

– **Engagements :**

Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Effacement des ouvrages Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancures dans le mur du seuil/barrage Installation de passes à poissons Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– **Points de contrôle minima associés :**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– **Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :**

Espèce(s) :

1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1106, *Salmo salar* - 1108, *Salmo macrostigma* - 1126, *Chondrostoma toxostoma* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1158, *Zingel asper* - 1162, *Cottus petiti* - 1163, *Cottus gobio*

N20P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Objectifs de l'action :

L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (indigène ou exotique) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés.

Conditions particulières d'éligibilité :

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension. On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète, soit progressive.
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.
- Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :

- l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation,
- les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...),
- l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

Actions complémentaires :

Cette action peut être associée à l'action N26Pi.

Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F11.

Éléments à préciser dans le DOCOB

Cette action pose des problèmes de priorisation et d'effet de seuil pour que l'intervention soit efficace. Le DOCOB pourra préciser la taille d'intervention critique pour que l'action puisse être contractualisable. Protocole de suivi

Engagements :

Engagements non rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables
	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
	Spécifiques aux espèces animales Lutte chimique interdite

	Spécifiques aux espèces végétales Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible
Engagements rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables Etudes et frais d'expert
	Spécifiques aux espèces animales Acquisition de cages pièges Suivi et collecte des pièges
	Spécifiques aux espèces végétales Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre Coupe des grands arbres et des semenciers Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Dévitalisation par annellation Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet

– Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie),
- Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...),
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

2180, Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 4090, Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argillo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6430, Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce(s) :

1032, *Urtica crassus* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austroptamobius pallipes* - 1096, *Lampetra planeri* - 1106, *Salmo salar* - 1163, *Cottus gobio* - 1220, *Emys orbicularis* - 1356, *Mustela lutreola* - 1428, *Marsilea*

quadrifolia - 1801, *Centaurea corymbosa* - A010, *Calonectris diomedea* - A071, *Oxyura leucocephala* - A191, *Sterna sandvicensis* - A192, *Sterna dougallii* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A464, *Puffinus yelkouan* - A031, *Ciconia ciconia* - A073, *Milvus migrans* - A074, *Milvus milvus* - A075, *Haliaeetus albicilla* - A077, *Neophron percnopterus* - A078, *Gyps fulvus* - A079, *Aegypius monachus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A091, *Aquila chrysaetos* - A092, *Hieraaetus pennatus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A215, *Bubo bubo* - A222, *Asio flammeus*

2024

MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE-BELLENGREVILLE

FR2500094



CHARTRE NATURA 2000



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



1. Présentation de la Charte Natura 2000

Chaque site Natura 2000 doit posséder un Document d'Objectifs (DocOb) qui définit les orientations de gestion et de conservation, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour le maintien ou le rétablissement dans un bon état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifiés la désignation du site Natura 2000.

En termes de mise en œuvre de ce DocOb, trois principaux outils existent : les Contrats Natura 2000, les Mesures Agro-Environnementales et climatiques et la Charte Natura 2000.

La Charte de bonnes pratiques Natura 2000

Qui peut adhérer à une Charte ?

- *Tout propriétaire ;*
- *Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 ;*
- *Mandataire (bail de chasse, convention de gestion...);*
- *Cas particulier du bail rural : nécessité d'un engagement conjoint du propriétaire et du preneur de bail.*
- *L'ensemble des parcelles incluses en totalité dans un site Natura 2000, excepté les parcelles bâties ;*
- *Par principe, l'unité d'engagement correspond à la parcelle cadastrale ;*
- *Le signataire choisit les parcelles sur lesquelles il s'engage : ainsi l'adhérent peut choisir de signer une Charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le périmètre.*

Sur quelles parcelles signer une Charte ?

- *Description simplifiée du site Natura 2000*
- *Une définition des grands types de milieux présent sur le site*
- *Pour l'ensemble des parcelles du site : des engagements généraux obligatoires et des recommandations ;*
- *De même par grands types de milieu ou d'activité : des engagements obligatoires et des recommandations. Les engagements doivent être « non coûteux » et de l'ordre des bonnes pratiques permettant la conservation des habitats et des espèces présents.*

Remarque : la différence entre engagement et recommandation se fait par le caractère contrôlable ou non des actions.

Ainsi seuls les engagements pourront faire l'objet de contrôles.

Les propriétaires titulaires de droits réels peuvent choisir s'ils le souhaitent d'adhérer à une Charte Natura 2000. L'adhésion peut se faire dès que le site Natura 2000 est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DocOb opérationnel approuvé.

Quel est le contenu d'une Charte ?

Modalité d'adhésion ? Durée de validité ?

L'adhérent volontaire contacte l'animateur pour obtenir un formulaire d'adhésion et son appui technique pour le remplir. Il renvoie ensuite l'ensemble des documents nécessaires au service instructeur qui est la Région Normandie.

Pourquoi signer une charte ?
Quels avantages ?

La durée d'adhésion à la Charte est de 5 à 10 ans (en sachant que l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâti – TFNB - est de 5 ans)

- *Exonération de la part communale et de la part intercommunale de la TFNB possible pour l'ensemble des parcelles pour lesquelles la charte a été signée ;*
- *Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (3/4 des droits de mutations, pour les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000) ;*
- *Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales (concerne les travaux de restauration et de gros entretien) ;*
- *Point particulier concernant les forêts privées : pour un propriétaire forestier, la signature d'une charte est un des moyens possibles permettant l'obtention des garanties de gestion durable pour ses parcelles forestières incluses dans un périmètre Natura 2000 (IV article L.8 du code forestier). Les avantages fiscaux accessibles grâce aux garanties de gestion durable et l'adhésion à la charte Natura 2000, sont donc liés par un processus de conditionnalité :*

Document de Gestion Durable (DGD) + contrat Natura 2000 OU Charte Natura 2000

OU DGD agréé selon l'article L.122-7 & 8 di code forestier

- *La Région Normandie s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre de la signature des Chartes Natura 2000 : réalisation de contrôles sur pièces et / ou sur place ;*
- *Pour tout non-respect des engagements et / ou refus de se soumettre au contrôle : possibilité de suspension temporaire de l'adhésion à la charte avec information de l'administration fiscale et des services gestionnaires des aides publiques, pour une durée n'excédant pas un an.*

Quels contrôles ?
Quelle sanction ?

2. Le Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville

Le site du Marais Alcalin de Chicheboville-Bellengreville est une tourbière basse alcaline, milieu rare dans la Région Normandie. Il est remarquable par la diversité des milieux qu'il recèle. Il est constitué de nombreuses mares, roselières, prairies humides, mégaphorbiaies, cladiaies...

En parallèle, ces différents milieux abritent des espèces animales et végétales remarquables.

Fiche générale d'identité :

- Région : Normandie
- Département : Calvados
- Communes : Moulton-Chicheboville, Bellengreville, Vimont
- Superficie : 154 ha

Les grands types de milieux identifiés sur le site :

- Les mégaphorbiaies
- Les roselières et les formations de grands héliophytes
- Les mares et les fossés
- Les tourbières
- Les prairies
- Les bois

Les habitats et espèces de la directive Habitats présents sur le site :

Tableau I : Habitat d'intérêt communautaire présents :

<i>Intitulé de l'habitat</i>	<i>Surface estimée (% rapporté au site)</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Habitat d'intérêt communautaire</i>
<i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflora)</i>	53m ² (0.003%)	3110	Non prioritaire
<i>Eaux stagnantes, oligotrophe à mésotrophes avec végétation des Littorelletalia uniflorae et / ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>	1752m ² (0.12%)	3130	Prioritaire
<i>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>	23 694m ² (1.5%)	3140	Non prioritaire
<i>Lac eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrochariton</i>	336m ² (0.0232%)	3150	Non prioritaire
<i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>	4619m ² (0.3%)	3260	Non prioritaire

Intitulé de l'habitat	Surface estimée (% rapporté au site)	Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	95 208m ² (6%)	6430	Non prioritaire
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	95 733 (6.5%)	7210	Prioritaire
Tourbière basse alcaline	36 549m ² (2.5%)	7230	Non prioritaire

Tableau II : Espèces d'intérêt communautaire présentes :

Classe	Code générique Eur28	Nom scientifique	Nom français
Gastéropodes	1016	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	<i>Vertigo de Desmoulins</i>
	1014	<i>Vertigo angustior</i> (Jeffreys, 1830)	<i>Vertigo étroit</i>
	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agriion de Mercure</i>
Insectes	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	<i>Ecaille chinée</i>
		<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe</i>
Mammifère	1308		

3. Engagements et recommandations sur le site

3.1. Les engagements et recommandation de portée générale

Tout mandataire s'engage obligatoirement à :

- Engagement 1 : Conservation des habitats

Maintenir les milieux et leur structure : pas de boisement en plein des parcelles non boisées, de semis, de sursemis, de nivellement, de drainage (enterré ou ouvert), d'amendement, de mise en culture, de dépôt de matériaux, déchets ou gravats, ne pas apporter d'engrais sur une bande de 10 mètres longeant les cours d'eau...

Ne pas détruire les habitats d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur sa propriété. En cas de destruction involontaire ou indépendante de la volonté du propriétaire d'habitats, informer l'opérateur local.

Contrôle de l'engagement : Présence des milieux et habitats recensés et cartographiés sur le site.

- Engagement 2 : Accès aux parcelles engagées

Autoriser l'accès à pied aux parcelles sur lesquelles la Charte a été souscrite afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ayant justifiés le classement du site Natura 2000, sous

réserve que le titulaire des droits réels ou personnels soit informé de la date de ces opérations au minimum 7 jours au préalable, ainsi que la qualité des personnes amenées à les réaliser.

Les résultats des études et des inventaires de terrain seront communiqués aux adhérents à la Charte qui en formuleront la demande.

Contrôle de l'engagement : Accès aux parcelles pour les personnes mandatées et compte rendu des visites de terrain.

- Engagement 3 : Espèces invasives

Ne pas introduire sur ses parcelles engagées des espèces animales ou végétales invasives ou susceptibles de causer des déséquilibres écologiques, figurant sur la liste régionales et nationales reproduite en annexe 2.

Cependant, une distinction est faite entre introduction volontaire et dissémination naturelle des espèces.

Contrôle de l'engagement : Absence avérée de nouvelles espèces volontairement introduites sur le secteur, appartenant à la liste reproduite en annexe 2.

- Engagement 4 : Informations des prestataires sur les engagements

Informier tout prestataire de service, entreprise ou autre personne (mandataire) intervenant sur les parcelles concernées par un ou des habitats, des dispositions s'y rapportant, prévues par la Charte, et notamment par le moyen d'un balisage sur le terrain effectué par l'opération, spécialement pour le cas où les limites d'habitats s'avèreraient floues.

En cas de mandat(s), veiller à le(s) modifier au plus tard lors de leur renouvellement, afin de le(s) rendre compatible(s) avec les engagements souscrits dans la Charte.

Contrôle de l'engagement : Présentation des porter à connaissance écrits et des cahiers des clauses techniques ou mandats adaptés avec intégration des engagements signés par le propriétaire dans le cadre de leur renouvellement.

- Engagement 5 : Produits phytosanitaires

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de traitements (résidus de produits, jaunissement des végétaux) et analyses.

- Engagement 6 : Entretien de chemins

Pour l'entretien des chemins du marais, en particulier la suppression des nids de poule, n'utiliser que des matériaux à base de terre ou de pierre calcaire (proscrire les déchets, gravas... susceptibles de polluer le marais). Aucune surélévation du niveau initiale du chemin n'est permise et cela devra être réalisé en conformité avec la loi sur l'eau.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de remblaiements à l'aide de matériaux potentiellement dangereux pour la qualité du milieu.

- **Recommandation**

Maîtriser la progression des arbres et arbustes.

3.2. Les activités de loisirs (randonnée pédestre, équestre, VTT)

Objectif : la démarche Natura 2000 n'instaure aucune obligation d'ouverture des propriétés au public. En conséquence, les actions de sensibilisation et d'information du public qui seront conduites sur le site ne pourront inclure la visite de parcelles qu'avec l'accord du / des propriétaires. De plus, tout développement d'activité de loisir ne doit pas nuire aux activités traditionnelles permettant l'entretien du site.

Les engagements sur les activités de loisirs sont séparés en deux parties, l'une concerne les **associations** et l'autre les **collectivités locales**.

Ainsi le mandataire s'engage à :

- **Association – Engagement 1 : Communication avec l'opérateur local**

Informez la structure animatrice préalablement à toute implantation d'une nouvelle activité ou extension d'une activité existante (création de chemins d'accès) et prenez en compte ses recommandations éventuelles.

Contrôle de l'engagement : Présentation des porteurs à connaissance écrits.

- **Association – Engagement 2 : Chantier de randonnée**

En randonnée, ne pas sortir des chemins entretenus à cette fin.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de passage en dehors des chemins.

- **Association – Recommandation : Cueillette**

S'abstenir de cueillir des plantes sans connaissance de leur statut réglementaire (protection).

- **Collectivité – Engagement 3 : Fréquentation de masse**

Ne pas favoriser la fréquentation « de masse » par l'aménagement de voies d'accès carrossables, de création d'aires de stationnement à vocation touristique.

Contrôle de l'engagement : Absence d'aménagement à vocation touristique de grande ampleur.

- **Collectivité – Engagement 4 : Signalisation**

Ne pas multiplier la signalisation présente au sein du site. L'animateur sera tenu d'informer des projets afin d'orienter les choix (charte graphique, emplacement).

Contrôle de l'engagement : Présence d'une signalisation cohérente et intégrée au site.

- **Collectivité – Engagement 5 : Véhicules motorisés**

Maintenir et faire respecter les arrêtés municipaux interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le site, à l'exception des ayant-droit pour l'entretien, et l'exercice des activités pratiquées sur le site.

Contrôle de l'engagement : Arrêté municipal valide

- **Collectivité – Recommandation : Encadrement**

Inciter la mise en place d'un encadrement lors de l'organisation de sorties pédagogiques et de découvertes sur le site, permettant une présentation adaptée du site et la canalisation du public sur les chemins prévus à cet effet.

3.3. La pêche

Le mandataire s'engage à :

- **Engagement 1 : Communication avec l'opérateur local**

Informier l'opérateur local préalablement à toute implantation d'un nouvel aménagement ou extension d'un aménagement existant (création de chemins d'accès) et prendre en compte ses recommandations éventuelles.

Contrôle de l'engagement : Présentation des porter à connaissance écrits.

- **Engagement 2 : Lâchers**

Adapter les lâchers de poissons aux capacités d'accueil.

Contrôle de l'engagement : Présentation du cahier de lâchers comprenant les effectifs libérés.

- **Recommandation : Invasives**

Informier l'opérateur local de toute nouvelle observation d'espèces dites invasives animales et / ou végétales (voir annexe 2) sur le site et ses abords.

3.4. La chasse

Le mandataire s'engage à :

- **Engagement 1 : Communication avec l'opérateur local**

Informier l'opérateur local préalablement à toute implantation d'un nouvel aménagement ou extension d'un aménagement existant (création de chemins d'accès) et prendre en compte ses recommandations éventuelles.

Contrôle de l'engagement : Présentation des porter à connaissance écrits.

- **Recommandation : Invasives**

Pratiquer une gestion active des espèces animales invasives (voir annexe 2) sur le site et ses abords.

3.5. Les mégaphorbiaies

Le mandataire s'engage à :

- **Engagement 1 : Entretien**

En cas d'entretien du site par fauche, espacer d'au moins 3 ans les fauches des parcelles (sauf dérogation) et les effectuer entre le 30 juillet et le 15 octobre. En cas de gestion ou d'entretien d'autre type (gyrobroyage), intervenir tardivement (à partir de septembre).

Contrôle de l'engagement : Absence de gestion en dehors des dates prescrites, vérification des conditions de réalisation des opérations d'entretien.

- **Engagement 2 : Pâturage**

Ne pas pratiquer de pâturage sur ces parcelles.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de pâturage sur les parcelles.

3.6. Les roselières et les formations à grandes herbes (hélrophytes) à vocation non agricole

Le mandataire s'engage à :

- **Engagement 1 : Pâturage**

Ne pas pratiquer de pâturage sur ces parcelles.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de pâturage sur les parcelles.

- **Engagement 2 : Entretien**

L'entretien doit être réalisé selon les modalités définies par la réglementation.

Contrôle de l'engagement : Méthodes d'entretien mises en œuvre en conformité avec les réglementations.

- **Recommandation : Entretien**

Privilégier une fauche exportatrice ponctuelle avec maintien de zones refuge non fauchées (tous les 2 ou 3 ans) entre le 1^{er} août et le 31 octobre.

La réalisation de fauche exportatrice ponctuelle est une action forte dans la conservation et la restauration des roselières. Cette action engageant un surcoût financier, une aide financière est possible par signature de contrat sur ces parcelles.

3.7. Les mares et les fossés

Le mandataire s'engage à :

- Engagement 1 : Maintien du milieu

Maintenir le milieu et sa structure : pas de comblement, surcreusement, recalibrage ou agrandissement.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de ces opérations.

- Engagement 2 : Dates d'intervention

Intervenir sur les roseaux (hélrophytes), débroussailler, étréper localement qu'entre le 15 septembre et le 15 janvier. Cet engagement ne concerne pas les mares à gabion, dont l'entretien est nécessaire tout au long de l'année.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de ces opérations en dehors de la période prescrite.

- Recommandation 1 : Produits de travaux

En cas de travaux, éviter de déposer les produits (de coupe et / ou de curage) sur les bords et privilégier plutôt leur exportation hors habitat communautaire, après conseil de la structure animatrice.

- Recommandation 2 : Abreuvoirs

Favoriser les aménagements pour l'abreuvement sur les fossés, afin d'éviter la divagation des animaux dans les cours d'eau.

3.8. Les tourbières

Le mandataire s'engage à :

- Engagement 1 : Gestion

L'entretien doit être réalisé selon les modalités définies par la réglementation.

Contrôle de l'engagement : Méthodes d'entretien mises en œuvre en conformité avec les réglementations.

- Engagement 2 : Dates d'intervention

N'intervenir sur ces milieux qu'à la fin de l'été (fin août, début septembre) ou en cours d'hiver sur sols gelés pour tous les travaux mécaniques nécessaires.

Contrôle de l'engagement : Absence de traces de ces opérations en dehors de la période prescrite.

- **Recommandation 1 : Entretien**

En cas de gestion par fauche, pratiquer la fauche exportatrice tardive (août à mars) réalisée à l'aide de matériel léger.

- **Recommandation 2 : Pâturage**

En cas de gestion par pâturage, pratiquer un pâturage extensif avec la mise en défens possible de certaines zones à protéger des animaux.

- **Recommandation 3 : Zone tampon**

Créer une bande enherbée autour de la tourbière afin de limiter l'apport d'éléments extérieurs par ruissellement.

3.9. Les tourbières

Le mandataire s'engage à :

- **Engagement 1 : Gestion**

L'entretien doit être réalisé selon les modalités définies par la réglementation.

Contrôle de l'engagement : Méthodes d'entretien mises en œuvre en conformité avec les réglementations.

- **Engagement 2 : Molécules vétérinaires**

Ne pas utiliser les molécules vétérinaires à forte rémanence (liste en annexe 3) dans les traitements antiparasitaires.

Contrôle de l'engagement : Factures des produits.

- **Engagement 3 : Mares**

Le creusement de mare abreuvoirs est autorisé dans la mesure où la surface à partir de la rupture de pente n'excède pas les 50 m².

Contrôle de l'engagement : Absence de création de mare de plus de 50m²

- **Recommandation 1 : Fauche**

En cas de gestion par fauche, pratiquer la fauche exportatrice et / ou une fauche de refus tardive (juillet à mars).

- **Recommandation 2 : Pâturage**

En cas de gestion par pâturage, pratiquer un pâturage extensif.

3.10. Les bois

Le mandataire s'engage à :

- Engagement 1 : Les essences

En cas de reboisement, n'implanter que des essences de l'habitat potentiel, en mélange et en densité modérée de l'ordre de 400 à 500 plants par hectare (voir annexe 4).

Contrôle de l'engagement : Facture des essences achetées.

- Engagement 2 : Arbres morts

Conserver les arbres morts sur pied ou à terre de l'ordre de 1 à 5 minimum par hectare. Se rapprocher de l'opérateur local pour le référencement de ces arbres lors de la signature de la Charte.

Maintenir spécialement les arbres reconnus comme gîtes à chauves-souris et d'espèces d'oiseaux et d'insectes intéressantes.

Contrôle de l'engagement : Présence des arbres référencés.

- Engagement 3 : Clairières

Préserver les milieux ouverts présents au sein de parcelles forestières : pas de destruction par boisement, drainage...

Contrôle de l'engagement : Présence de zones ouvertes cartographiées.

- Engagement 4 : Gestion durable

Présenter une garantie de gestion durable dans les six mois maximums à compter du jour de l'adhésion à la Charte ou dans les trois ans maximums à compter du jour de l'adhésion à la Charte (Aménagement, PSG et PSG volontaire).

Contrôle de l'engagement : Présentation d'un document de gestion durable valide.

- Recommandation 1 : Matériel adapté

Favoriser l'utilisation du matériel de gestion des parcelles forestières adapté aux sols peu portants en cas d'opérations de gestion des peuplements.

- Recommandation 2 : Prélèvement réguliers

Privilégier des prélèvements réguliers afin de participer à l'équilibre des peuplements forestiers et favoriser la régénération naturelle.

- **Recommandation 3 : Huiles biodégradables**

Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables lors de l'utilisation d'appareils mécaniques (tronçonneuses, débroussailleuses...).

4. Annexes

4.1. Annexe 1 : Récapitulatif

Tableau II : Récapitulatif simplifié des engagements

Engagements	Activité de loisir	Pêche	Chasse	Mégaphorbiaie	Roselière (...)	Mare et Fossé	Tourbière	Prairie	Bois	Culture
Maintien des milieux et leur structure	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pas de destruction d'habitat	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation d'accès aux parcelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas introduire d'espèce invasive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Information des prestataires et mandataires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pas d'utilisation de produit phytosanitaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pas de remblaiement sauvage des accès au site	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Information de l'opérateur local de l'extension ou création de nouvelle activité	X	X	X							
Ne pas sortir des chemins	X									
Ne pas cueillir de plantes inconnues	X									
Ne pas favoriser une fréquentation de masse	X									
Ne pas réaliser de signalisation sur le site	X									
Lutter contre les véhicules motorisés	X									
Adapter les lâchers de poissons		X								
Réalisation de fauche tardive, tous les 3 ans maximum				X						
Pas de pâturage				X	X					
Pas d'étrépage, écobuage ou brûlage					X		X	X		
Intervention locale entre le 31 octobre et le 1 ^{er} mars						X				
Intervention en fin d'été ou en cours d'hiver							X			
Pas d'utilisation d'antiparasitaire à forte rémanence								X		
Pas de creusement de mares de plus 50 m ²								X		
Reboisement avec les essences de l'habitat potentiel									X	
Conserver 1 à 5 arbres morts / ha									X	
Préservation des milieux ouverts									X	
Présenter une garantie de gestion durable									X	

4.2. Annexe 2 : Les espèces végétales et animales invasives

Pour la flore, la liste est issue de l'Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie (DouvilleC., Waymel J., 2019) ⁵:

Pour la faune, la liste est issue d'une délibération du CSRPN datée du 5 mai 2009.

- Flore exotique envahissante avérée

Tableau III : Flore exotique envahissante avérée en Normandie

Nom scientifique (TaxRef 7)	Nom vernaculaire	Liste EEE HN (2015)	liste EEE BN (2016)
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	A	A
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère	A	P
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre	A	A
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident à fruits noirs	A	AS
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	A	P
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus	Griffe de sorcière	ns	A
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.	Griffe de sorcière	ns	A
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Crassule de Helms	A	A
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Egérie dense	A	A
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Elodée de Nuttall	A	P

⁵ DOUVILLE C., WAYMEL J., 2019 – Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie pour la priorisation des actions de contrôle, de connaissance et d'information/sensibilisation & bilan des actions 2018. DREAL Normandie / Région Normandie. Conservatoire botanique national de Bailleul / Conservatoire botanique national de Brest, 20p + annexes.

Nom scientifique (TaxRef 7)	Nom vernaculaire	Liste EEE HN (2015)	liste EEE BN (2016)
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase	A	A
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f., 1782	Hydrocotyle fausse-renoncule	A	P
<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	Balsamine du Cap	A	ns
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	A	A
<i>Loburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Cytise faux ébénier	A	P
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon	A	A
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	A	A
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	A	A
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie rampante	A	A
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil	A	A
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	A	P
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1788	Cerisier d'automne	A	AS
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	A	A
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sakhaline	A	AS
<i>Reynoutria x bohemia</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	A	A
<i>Rhododendron ponticum</i> L., 1762	Rhododendron des parcs	P	A
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	A	P
<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Sagittaire à larges feuilles	A	AS
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	A	P
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Verge d'or du Canada	A	AS
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Verge d'or géante	A	AS
<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb., 1978	Spartine anglaise	A	A
<i>Symphytotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles lancéolées	A	AS

A : avéré, P : potentielle, AS : à surveiller, ns : non signalé dans la région concernée

- Flore exotique envahissante potentielle

Tableau IV: Flore exotique envahissante potentielle en Normandie

Nom scientifique (TaxRef 7)	Nom vernaculaire	Liste EEE HN (2015)	Liste EEE BN (2016)
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo	P	AS
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	x	P
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambrosie à feuille d'armoise	P	P
<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Ambrosie à épis lisses	P	AS
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	Alysson blanc	P	AS
<i>Bidens connata</i> Muhlenb. ex Willd., 1803	Bident soudé	P	ns
<i>Corispermum pallasii</i> Steven, 1814	Corisperme à fruit à aile grêle	P	ns
<i>Cornus sericea</i> L., 1771	Cornouiller soyeux	P	ns
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	P	P
<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	Cotule pied de corbeau	ns	P
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Pomme épineuse	P	AS
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Epilobe cilié	x	P
<i>Erigeron bilbaeanus</i> (Rémy) Cabrera, 1939	Vergerette hérissée	P	ns

Nom scientifique (TaxRef 7)	Nom vernaculaire	Liste EEE HN (2015)	Liste EEE BN (2016)
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Sumatra	P	AS
<i>Erythranthe guttata</i> (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012	Mimule tacheté	P	x
<i>Euphorbia x pseudovirgata</i> (Schur) Soó, 1930	Euphorbe fausse-baguette	P	ns
<i>Festuca brevipila</i> R.Tracey, 1977	Fétuque durette	P	x
<i>Gunnera tinctoria</i> (Molina) Mirb., 1805*	Gunnéra du Chili	ns	AS
<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	Glycérie striée	P	ns
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Balsamine de Balfour	P	AS
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs	P	P
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Pois vivace	x	P
<i>Lemna turionifera</i> Landolt, 1975	Lenticule à turion	P	AS
<i>Lycium barbarum</i> L., 1753	Lyciet de Barbarie	P	P
<i>Lysichiton americanus</i> Hultén & H.St.John	Lysichite d'Amérique	P	ns
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne vierge	P	P
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté	x	P
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	P	AS
<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Épervière orangée	P	x
<i>Pseudosasa japonica</i> (Siebold & Zucc. ex Steud.) Makino ex Nakai, 1925	Bambou	P	ns
<i>Rosa rugosa</i> Thunb., 1784	Rosier rugueux	P	P
<i>Rubrivena polystachya</i> (C.F.W.Meissn.) M.Král, 1985	Renouée à nombreux épis	x	P
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh., 1829	Oseille à oreillettes	P	x
<i>Staphylea pinnata</i> L., 1753	Faux pistachier	P	x
<i>Symphotrichum x alignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de saule	P	AS

A : avéré, P : potentielle, AS : à surveiller, ns : non signalé dans la région concernée, x : absent de la liste de référence

- Faune exotique envahissante avérée

Les listes ci-dessous sont issues de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain – JORF n°0044 du 22 février 2018 (mis à jour le 07 avril 2023)

Tableau V: Faune exotique envahissante en France

CRUSTACES		
Espèces	Annexe	Année
<i>Callinectes sapidus</i> (Rathbun, 1896) : Crabe bleu	Annexe I	2018
<i>Eriocheir sinensis</i> H. Milne Edwards, 1853 : Crabe chinois	Annexe II.1	2018
<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817) : Ecrevisse américaine	Annexe II.1	2018
<i>Orconectes virilis</i> (Hagen, 1870) : Ecrevisse américaine virile, Ecrevisse à pinces bleues	Annexe II.1	2018
<i>Pacifastacus leniusculus</i> (Dana, 1852) : Ecrevisse de Californie, Ecrevisse signal	Annexe II.1	2018
<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852) : Ecrevisse de Louisiane	Annexe II.1	2018
<i>Procambarus fallax</i> (Hagen, 1870) f. <i>virginalis</i> : Ecrevisse marbrée	Annexe II.1	2018
<i>Faxonius rusticus</i> (Girard, 1852) : Ecrevisse à taches rouges	Annexe II.4	2023
<i>Portunus segnis</i> (Forskål, 1775) : Crabe bleu	Annexe II.5	2023

MAMMIFERES		
Espèces	Annexe	Année
<i>Castor canadensis</i> Kuhl, 1820 : Castor canadien	Annexe I	2018
<i>Cervus nippon</i> Temminck, 1838 : Cerf sika.	Annexe I	2018
<i>Macropus rufogriseus</i> (Desmarest, 1817) : Wallaby de Benett	Annexe I	2018
<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769) : Rat surmulot	Annexe I	2018
Famille des Sciuridae : toutes les espèces, sauf <i>Marmota marmota</i> (Linnaeus, 1758) : Marmotte et <i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758 : Ecureuil roux	Annexe I	2018
<i>Sylvilagus floridanus</i> (J. A. Allen, 1890) : Lapin américain	Annexe I	2018
<i>Callosciurus erythraeus</i> (Pallas, 1779) : Ecureuil de Pallas, Ecureuil à ventre rouge	Annexe II.1	2018
<i>Herpestes javanicus</i> (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1818) : Mangouste de Java	Annexe II.1	2018
<i>Muntiacus reevesi</i> (Ogilby, 1839) : Muntjac de Chine, Muntjac de Formose, Cerf aboyeur	Annexe II.1	2018
<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782) : Ragondin	Annexe II.1	2018
<i>Nasua nasua</i> (Linnaeus, 1766) : Coati roux	Annexe II.1	2018
<i>Procyon lotor</i> (Linnaeus, 1758) : Raton-laveur	Annexe II.1	2018
<i>Sciurus carolinensis</i> Gmelin, 1788 : Ecureuil gris	Annexe II.1	2018
<i>Sciurus niger</i> Linnaeus, 1758 : Ecureuil fauve, Ecureuil renard	Annexe II.1	2018
<i>Tamias sibiricus</i> (Laxmann, 1769) : Tamia de Sibérie, Ecureuil de Corée	Annexe II.1	2018
<i>Nyctereutes procyonoides</i> (Gray, 1834) : Chien viverrin	Annexe II.2	2018
<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766) : Rat musqué	Annexe II.2	2018
<i>Axis axis</i> (Erxleben, 1777) : Cerf axis, Chital	Annexe II.4	2023
<i>Callosciurus finlaysonii</i> (Horsfield, 1823) : Ecureuil de Finlayson	Annexe II.4	2023
<i>Neovison vison</i> (Schreber, 1777) = <i>Mustela vison</i> : Vison d'Amérique	Annexe II.5	2023

OISEAUX		
Espèces	Annexe	Année
<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758) : Bernache du Canada	Annexe I	2018
<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769) : Perruche à collier	Annexe I	2018
<i>Corvus splendens</i> (Viellot, 1817) : Corbeau familier	Annexe II.1	2018
<i>Oxyura jamaicensis</i> (Gmelin, 1789) : Erismature rousse	Annexe II.1	2018
<i>Threskiornis aethiopicus</i> (Latham, 1790) : Ibis sacré	Annexe II.1	2018
<i>Alopochen aegyptiacus</i> (Linnaeus, 1766) : Oulette d'Egypte	Annexe II.2	2018
<i>Acridotheres tristis</i> (Linnaeus, 1766) : Merle des Moluques, Martin triste	Annexe II.3	2018
<i>Pycnonotus cafer</i> (Linnaeus, 1766) : Bulbul à ventre rouge	Annexe II.4	2023

REPTILES		
Toutes les espèces appartenant aux genres suivants :	Annexe	Année
<i>Chrysemys spp.</i>	Annexe I	2018
<i>Clemmys spp.</i>	Annexe I	2018
<i>Graptemys spp.</i>	Annexe I	2018
<i>Pseudemys spp.</i>	Annexe I	2018
<i>Trachemys spp.</i>	Annexe I	2018
<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792) : Trachémyde écrite, Tortue de Floride	Annexe II.1	2018
<i>Lampropeltis getula</i> (Linnaeus, 1766) : Serpent roi de Californie	Annexe II.4	2023

AMPHIBIENS		
Espèces	Annexe	Année
<i>Pelophylax bedriagae</i> (Camerano, 1897) : Grenouille verte de Bedriaga	Annexe I	2018
<i>Pelophylax kurtmuelleri</i> (Gayda, 1940) = <i>Rana kurtmuelleri</i> : Grenouille verte des Balkans	Annexe I	2018
<i>Lithobates catesbeianus</i> (Shaw, 1802) : Grenouille-taureau	Annexe II.1	2018
<i>Xenopus laevis</i> (Daudin, 1803) : Xénope lisse	Annexe II.4	2023

POISSONS		
Espèces	Annexe	Année
<i>Percottus glenii</i> (Dybowski, 1877) : Goujon de l'Amour	Annexe II.1	2018
<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846) : Pseudorasbora	Annexe II.1	2018
<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758) : Perche-soleil, Achigan à petite bouche, Boer, Calicoba, Perche arc-en-ciel, Perche argentée, Perche dorée, Poisson tricolore, Poisson-soleil, Crapet-soleil.	Annexe II.3	2020
<i>Plotosus lineatus</i> (Thunberg, 1787) : Balibot rayé, Poisson-chat rayé	Annexe II.3	2020
<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820) : Poisson-Chat commun	Annexe II.4	2023
<i>Channa argus</i> (Cantor, 1842) : Poisson tête de serpent	Annexe II.4	2023
<i>Fundulus heteroclitus</i> (Linnaeus, 1766) : Choquemort	Annexe II.4	2023
<i>Gambusia holbrooki</i> (Girard, 1859) : Gambusie	Annexe II.4	2023
<i>Gambusia affinis</i> (Baird & Girard, 1853) : Gambusie de l'Ouest	Annexe II.4	2023
<i>Morone americana</i> (Gmelin, 1789) : Baret	Annexe II.4	2023

INSECTES		
Espèces	Annexe	Année
<i>Vespa velutina nigrithorax</i> du Buysson, 1905 : Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique	Annexe II.1	2018
<i>Solenopsis geminata</i> (Fabricius, 1804) : Fourmi de feu	Annexe II.4	2023
<i>Solenopsis invicta</i> (Buren, 1972) : Fourmi de feu	Annexe II.4	2023
<i>Solenopsis richteri</i> (Forel, 1909)	Annexe II.4	2023
<i>Wasmannia auropunctata</i> (Roger, 1863)	Annexe II.4	2023
<i>Vespa orientalis</i> (Linnaeus, 1771) : Frelon oriental	Annexe II.5	2023

MOLLUSQUES		
Espèces	Annexe	Année
<i>Limnoperna fortunei</i> (Dunker, 1857) : Moule dorée	Annexe II.4	2023
<i>Dreissena rostriformis</i> (Andrusov, 1897) : Moule quagga	Annexe II.5	2023

AUTRES INVERTEBRES		
Espèces	Annexe	Année
<i>Arthurdendyus triangulatus</i> (Dendy, 1894) Jones & Gerard (1999) : Ver plat de Nouvelle-Zélande.	Annexe II.3	2020

4.3. Annexe 3 : Les molécules autorisées dans le traitement antiparasitaire des animaux domestiques

Famille des Milbémycines :

- Cydectine ND chez bovins, ovins
- Equest ND chez les éguins

Famille des Benzimidazoles :

- Fenbendazole (Panacur)
- Mébendazole
- Cambendazole
- Oxfendazole (éventuellement en bolus)

Famille des Imidazothiazoles :

- Lévamisole

Famille des Salicylanilides :

- Morantel
- Pyrantel

Famille des Tétrahydropyrimidines :

- Closantel
- Nitroxinil

Tous les antiparasitaires de la famille des avermectines (abamectine, doramectine, ivermectine, éprinomectine et selamectine...) et tout particulièrement l'ivermectine (Ivomec ND le plus courant mais aussi Eqvalan pour les chevaux et Oramec pour les ovins et éventuels génériques récemment autorisés) sont à proscrire absolument. En effet, ces molécules sont fortement défavorables aux insectes coprophages et aux champignons décomposeurs de matières organiques, entraînant une saturation des sols.

4.4. Annexe 4 : Les molécules autorisées dans le traitement antiparasitaire des animaux domestiques

Les essences suivantes, caractéristiques des habitats boisés du site, sont à sélectionner lors de reboisement des parcelles :

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Merisier (*Prunus avium*)



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



WWW.CEN-NORMANDIE.FR



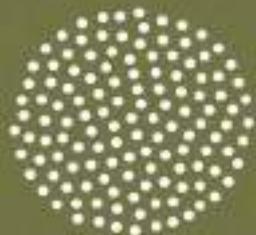
contact@cen-normandie.fr



Site de Rouen : 02.35.65.47.10 & Site de Caen : 02.31.53.01.05

SIÈGE SOCIAL & ADMINISTRATIF : 4 rue Nicéphore Niépce, 76300 Sotteville-lès-Rouen

SITE DE CAEN : 320 quartier du Val, 14200 Hérouville-Saint-Clair



Ressources documentaires



Bibliographie

Collectif, Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Coll. Cahiers techniques n°88, OFB, 2021.

Helie C. ; 2020-2021. Plan de gestion 20222030 de la RNR des Anciennes carrières d'Orival. 184p. + annexes

Quesada R., Douard A., Dupont V., Gauthier A., 2022. Plan de gestion 2023-2032 de la Réserve Naturelle Régionale des Étangs de Mépieu. Tome 2 : Stratégie de conservation. Lo Parvi. 78p.

Quesada R., Douard A., Gauthier A., 2022. Plan de gestion 2023-2032 de la Réserve Naturelle Régionale des Étangs de Mépieu. Tome 3 : Répertoire des opérations. Lo Parvi. 192 p.

Ministère de la transition écologique et solidaire, Direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres, Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres, Mise en place des comités de pilotage, élaboration et mise en œuvre des documents d'objectif, juin 2019, 223 pages

Sitographie

Office français de la biodiversité, Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels – outils de gestion et de planification. Site web : <http://ct88.espaces-naturels.fr/> Le 10 juillet 2024

MNHN & OFB [Ed]. 2003-2024. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), Site web : <https://inpn.mnhn.fr> Le 10 juillet 2024

Annexes



Annexe 1 : Tableaux d'arborescence

ENJEU A	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME							
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Actions (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code	
Habitat et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux	<p>Moyen :</p> <p>Les états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, intimement liés à l'hydrosystème tourbeux, ont été évalués en majorité comme "Défavorable-inadéquat". Cf. parties 5 et 6 du tome II "Diagnostic et enjeux"</p> <p>La colonisation par les ligneux, les assèchements estivaux, l'effet drainant des fossés, la présence de la Jussie (espèce exotique envahissante), la dégradation de la qualité physicochimique des eaux ou encore certaines activités humaines expliquent cet état dégradé de l'enjeu.</p> <p>En l'état actuel des connaissances, l'enjeu "Habitat et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux" peut être globalement considéré comme étant dans un état moyen.</p> <p>Le fonctionnement hydrologique et son influence sur la qualité de la tourbe apparaît comme le facteur indispensable à l'amélioration de l'état actuel de l'enjeu.</p> <p>Rappel des principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par cet enjeu :</p> <p>5 habitats d'intérêt communautaire (7230 - Tourbières basses alcalines, 7210 - Cladiales, 3130-1 et 3130-2 - Herbiers aquatiques, 3140 - Végétations à Characées)</p> <p>2 espèces d'intérêt communautaire (Vertigo de Des Moulins et Vertigo étroit)</p>		Améliorer la fonctionnalité de l'hydrosystème tourbeux en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire associés	Un engorgement important de la tourbière et des niveaux d'eau stables	Hauteur d'eau	cm	Suivi des variations de niveaux d'eau par le réseau de sondes piézométriques	Graphique d'évolution des niveaux d'eau	CS 1	
					Niveau d'humidité et état de la tourbe	Etat et profondeur	Suivi du niveau d'engorgement des histosols (sols tourbeux) et de l'état de la tourbe	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 2	
					Des habitats tourbeux ouverts d'intérêt communautaire en bon état de conservation	Typicité des habitats	Etat de conservation	Cartographie décennale des habitats d'intérêt communautaire et évaluation de l'état de conservation	Rapport d'étude tous les 10 ans	CS 3
					Un accroissement des surfaces d'habitats tourbeux ouverts d'intérêt communautaire	Surface des habitats	m²	Suivi quinquennal des vertigos	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 4
					Des populations viables sur le long terme d'espèces de flore et de faune patrimoniales et indicatrices du bon état des habitats et de leurs complémentarités (mosaïque)	Espèces patrimoniales indicatrices	Localisation & effectif	Suivi de la Dolomède des roseaux	Rapport d'étude (temporalité à définir)	CS 5
								Suivi de la flore patrimoniale indicatrice (Gentiane pneumonanthe, Epipactis des marais, Grande douve, Rubanier nain)	Rapport d'étude (temporalité à définir en fonction du projet Sentinelles du climat)	CS 6
								Suivi de l'avifaune nicheuse dans les cladiales	Rapport d'étude tous les 3 ans	CS 7
	INFLUENCES SUR L'ENJEU			STRATEGIE D'ACTION						
	Facteurs d'influence		Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Actions (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
	Niveaux d'eau		Assèchement et risque de minéralisation de la tourbe	Maintenir un niveau d'eau suffisant	Un niveau d'eau suffisant et stable dans le marais	Influence des opérations mesurée sur les piézomètres	cm	Conforter le système de suivi hydrologique du site par la pose de sondes piézométriques et limnimétriques supplémentaires Réalisation d'une étude (impact, faisabilité) d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF Création d'un aménagement de gestion des niveaux d'eau au niveau de la voie SNCF (en fonction des résultats de l'étude de faisabilité) Aménagement de petits seuils de surverse pour limiter l'effet drainant des fossés si nécessaire	Installation de sondes piézométriques et / ou limnimétriques Rapport d'étude Réalisation de l'ouvrage	IP 1 EI 1 IP 2
	Interventions anthropiques ponctuelles affectant le fonctionnement hydraulique		Méconnaissances du fonctionnement de la tourbière par certains usagers	Informier, sensibiliser et accompagner les propriétaires et usagers sur les pratiques susceptibles d'affecter le fonctionnement hydrologique du marais	Une évolution des pratiques non compatibles à la préservation du patrimoine présent au sein du marais	Mauvaises pratiques constatées	Type	Elaboration d'un document relatif au fonctionnement hydraulique du marais et aux bonnes pratiques à adopter Accompagnement des collectivités et propriétaires en amont pour adapter les aménagements des cheminements Localiser les points noirs / Alerter en cas de non respect de la législation relative à l'eau	Document rédigé et transmis aux propriétaires Accompagnement réalisé ou non Nombre et type d'intervention	CC 1 MS 1 SP 1
	Dynamique naturelle		Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Lutter contre la dynamique ligneuse	Conservation et amélioration des surfaces de cladiales et de bas-marais alcalin	Evolution quinquennale de surface et de l'état de conservation	%	Cartographie des cladiales potentiellement restaurables Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux Déboisement par coupe Essouchage ou rognage des ligneux Débroussaillage Fauche exportatrice	Cartographie, surface, priorisation de restauration Type et nombre de dossiers réalisés Surface et localisation Surface et localisation Surface et localisation Surface et localisation	CS 8 MS 2 IP 4 IP 5 IP 6 IP 7
			Processus d'atterrissement des habitats aquatiques	Favoriser les herbiers à Potamot coloré, Rubanier nain et à Chara polyacantha	Amélioration de l'état de conservation des herbiers à characées dans les plans d'eau à Potamot coloré, Rubanier nain et à Chara polyacantha	Evolution quinquennale de surface et de l'état de conservation	%	Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux Entretien ponctuels des milieux aquatiques par curage pour les herbiers d'intérêt communautaire Création de gouilles et de petites mares	Type et nombre de dossiers réalisés Linéaire / surface d'intervention, respect des préconisations Surface et localisation	MS 2 IP 8 IP 9
	Présence de la Jussie		Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire Dégradation de leur état de conservation	Eradiquer la Jussie	Disparition de l'espèce dans le marais	Régression de la surface d'occupation jusqu'à 0 m²	m²	Cartographie annuelle et évaluation des surfaces occupées par la Jussie Alerter, informer et sensibiliser Contrôle réglementaire (agents assermentés) Arrachage manuel ou mécanisé de la Jussie Veille printanière sur d'autre(s) espèce(s) invasive(s) de flore et de faune	Surface et localisation Nb de propriétaires contactés Nombre et type d'intervention Surface, localisation et volume traité nb de contrats déposés Espèces, surface, localisation	CS 9 SP 2 SP 3 IP 10 CS 10
	Gestion des mares de chasse		Arrachage des herbiers d'intérêt communautaires Implication des usagers dans la gestion du marais	Favoriser les herbiers à characées dans les plans d'eau de gabions	Amélioration des pratiques permettant une meilleure expression des herbiers à characées	Réduction des superficies arrachées	m²	Alerter, informer et sensibiliser Contrôle réglementaire (agents assermentés)	Nombre de contacts Nombre et type d'intervention	SP 2 SP 3
Connaissance des liens au sein du complexe tourbeux alcalin des sous bassins versants du cours Sémillon et du canal Oursin		Méconnaissance des liens et interactions entre les sites	Améliorer les connaissances des interactions intersites	Comprendre les relations inter-sites	Représentativité locale du site Natura 2000 au sein de ce complexe tourbeux alcalin	Indice de représentativité	Réalisation d'études entre le site Natura et les autres milieux tourbeux à proximité	Rapport d'études	EI 2	

ENJEU B	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME						
Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Actions (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
	<p>Moyen : Les états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de cet enjeu ont été évalués en majorité comme "Défavorable-inadéquat". <i>Cf. parties 5 et 6 du tome II "Diagnostic et enjeu"</i> La colonisation par les ligneux, les assèchements estivaux du cours Sémillon, l'effet drainant des fossés ou encore la gestion intensive des végétations herbacées expliquent cet état dégradé de l'enjeu.</p> <p>En l'état actuel des connaissances, l'enjeu "Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon" peut être globalement considéré comme étant dans un état moyen.</p> <p>La maintien d'habitats ouverts comme les mégaphorbiaies au sein d'un paysage mixte et diversifié (prairies, bois, lisières, roselière, etc.) est un facteur important à l'amélioration de l'état actuel de l'enjeu. Il en va de même pour le cours d'eau, aussi bien d'un point de vue de la qualité de l'eau que de la pérennité de son écoulement.</p> <p>Rappel des principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par cet enjeu :</p> <p>1 habitat d'intérêt communautaire (6430 - Mégaphorbiaies) 5 espèces d'intérêt communautaire (Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit, Agrion de Mercure, Barbastelle d'Europe et Ecaille chinée)</p>		Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire liés au Sémillon et à ces milieux associés	Une population d'Agrion de Mercure dans un bon état de conservation	Agrion de Mercure	Taille de population / dispersion	Suivi de l'Agrion de Mercure par CMR	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 11
					Habitat favorable à l'espèce	Etat de conservation	Suivi de l'état de conservation des habitats à Agrion de Mercure	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 12
					Végétation / Agrion de Mercure	% de recouvrement / effectif	Veille annuelle de l'Agrion de Mercure et de l'état de conservation sur sa principale station	Bilan annuel	CS 13
					Hauteur d'eau	cm	Suivi par sonde limnimétrique de la principale station de reproduction d'Agrion de Mercure	Graphique d'évolution des niveaux d'eau	
				Un marais favorable à la Barbastelle d'Europe	Barbastelle d'Europe et autres espèces chiroptères	localisation, espèces, nb de contacts	Suivi quinquennal d'utilisation du site par les chiroptères	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 14
					Habitat forestier	% du site	Suivi surfacique des zones boisées	Rapport d'étude tous les 10 ans	CS 15
				Des populations de Vertigo dans un bon état de conservation	Vertigo moulinsiana / Vertigo angustior	localisation / effectif	Suivi quinquennal des vertigos	Rapport d'étude tous les 5 ans	CS 4
	Un réseau de mégaphorbaie en bon état de conservation	Typicité des habitats	état de conservation	Cartographie décennale et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Rapport d'étude tous les 10 ans	CS 3			
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION						
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Actions (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code	
Niveau d'eau du cours Sémillon	Assèchement ponctuel du cours Sémillon impactant les populations d'Agrion de Mercure	Suivre les niveaux d'eau du cours Sémillon et mieux connaître son impact sur la population d'Agrion de Mercure	Mise en place d'un système de suivi adéquat	Influence des niveaux d'eau mesurée sur la population d'Agrion de Mercure	cm / effectif	Conforter le système de suivi hydrologique du site par la pose de sondes piézométriques et limnimétriques supplémentaires	Installation de la sonde limnimétrique	IP 1	
Dynamique naturelle	Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Améliorer l'état de conservation de la population d'Agrion de Mercure	Accroître les zones de reproduction et améliorer les possibilités de circulation dans le marais	Linéaire de cours d'eau favorable à l'espèce	ml	Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux	Type et nombre de dossiers réalisés	MS 2	
						Déboisement par coupe sur les rives des cours d'eau et fossés	Surface et localisation	IP 4	
		Débroussaillage sur les rives des cours d'eau et fossés	Surface et localisation	IP 6					
		Fauche exportatrice sur les rives des cours d'eau et fossés	Surface et localisation	IP 7					
Améliorer l'état de conservation des mégaphorbiaies	Stabilité en terme de surface avec une amélioration de l'état de conservation	Augmentation de la part de mégaphorbaie en bon état	%	%	Réalisation, ou accompagnement à la réalisation, des dossiers réglementaires en amont des travaux	Type et nombre de dossiers réalisés	MS 2		
					Débroussaillage	Surface et localisation	IP 6		
Fauche exportatrice ou broyage	Surface et localisation	IP 7							
Connaissance des zones boisées	Méconnaissances de ces espaces	Clarifier le classement phytosociologique des boisements tourbeux et alluviaux	Améliorer les connaissances des habitats d'intérêt communautaire	Nb d'habitats d'intérêt communautaire et/ou patrimoniaux identifiés	Syntaxons	Cartographie décennale et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Rapport d'étude tous les 10 ans	CS 3	
		Comprendre les connexions entre les boisements périphériques et ceux à l'intérieur du périmètre	Etablir les interactions entre les espaces boisés périphériques et le site concernant la Barbastelle d'Europe	Connexions avérées ou potentielles	Cartographie	Etude des potentialités d'accueil et de déplacements des boisements périphériques au site Natura 2000 pour la Barbastelle d'Europe	Rapport d'étude	CS 16	
Le Triton crêté	Méconnaissance de cette espèce d'intérêt communautaire	Préciser le statut du Triton crêté sur le site Natura 2000	Une meilleure connaissance de l'espèce et un niveau de responsabilité du site Natura 2000	Importance de la population	Localisation & effectif	Recherche spécifique du Triton crêté	Rapport d'étude	CS 17	
Présence de pollution localisée (cabanons, bâtis, caravanes abandonnées), décharges sauvages	Pollution potentielle des sols et de l'eau Pollution paysagère	Eliminer les sources de pollution	Disparition des sources de pollution potentielles	Surfaces dépolluées	ha / m²	Alerter, informer et sensibiliser	Nombre de contacts	SP 2	
						Accompagnement administratif des travaux de dépollution	Type et nombre d'accompagnement	MS 2	
						Contrôle réglementaire (agents assermentés)	Réalisés / Non réalisés	SP 3	

Facteur clef de la réussite	ETAT DU FACTEUR CLEF DE LA REUSSITE		VISION A LONG TERME						
	Etat actuel du facteur clef de la réussite		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
Ancrage et dynamique territoriale	Moyen : Peu de propriétaires privés adhèrent au dispositif Natura 2000 essentiellement par méconnaissance. Ceci a conduit à la régression d'habitats d'intérêt communautaire par manque d'intervention. A contrario, la politique ENS a permis l'extension des parcelles gérées et a facilité la mise en place d'opérations de restauration et d'entretien. Enfin, le site est attractif, les habitants sont attirés et intéressés par cet espace et sont prêt à s'investir pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.		Assurer une gestion collective et partagée du marais	Implication des acteurs et usagers du marais dans la protection des HIC et EIC	Acteurs sensibilisés et impliqués	Nombre / Type / Niveau d'implication	Actualisation de la cartographie de maîtrise foncière	Cartographie réalisée	MS 3
							Réaliser un diagnostic d'ancrage territorial	Diagnostic réalisé	EI 3
	INFLUENCES SUR LE FCR		STRATEGIE D'ACTION						
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
	Ouverture du site au public	Volonté politique et territoriale d'aménager le site au public Fréquentation Dégradation des cheminements	Communiquer sur le patrimoine et l'importance des zones humides et des tourbières en particulier	Prise de conscience collective de l'importance des espaces naturels	Personnes sensibilisées	Nombre	Réalisation d'animation à destination du grand public et des scolaires	Nombre de sorties grand public, nombre de sorties pour les scolaires, thématique	PA 1
			Impliquer les visiteurs, les rendre actifs et acteurs				Mener une réflexion globale au niveau des signalétiques présentes, entretenir et compléter si nécessaire les aménagements pédagogiques du site (observatoire, panneaux pédagogiques)	Type d'aménagements et localisation, entretien réalisé	CI 1
				Résoudre les problématiques de circulation dans le marais	Permettre une circulation agréable dans le marais sans impacter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et le fonctionnement hydraulique	Retour des usagers	Résultat d'enquête	Développer un outil de mise en commun des observations réalisées par les visiteurs (observatoire en ligne, tableau d'observations au niveau de l'observatoire)	Outils mis en place et contributions des visiteurs
			Compléter les aménagements de circulation (plateformes)					Type d'aménagements et localisation	CI 2
	Parcellaire morcelé	Nombre de propriétaires privés importants rendant plus complexe la mise en place d'opération de conservation et de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Identifier les propriétaires	Faciliter les échanges et les contacts en cas de besoin	Echanges avec les propriétaires privés	Nombre d'échanges	Recenser dans une base de données les propriétaires et assurer une veille foncière	Base de donnée foncière réalisée / Veille réalisée	MS 4
			Rendre possible la mise en place d'opérations de restauration sur les parcelles à enjeux	Restauration d'HIC et augmentation du potentiel d'accueil des EIC	Biens sans maître	Nombre et surface	Mettre en place les démarches d'acquisition des biens sans maître	Nb de démarches mise en place / Etat de la démarche (en cours, aboutie, à lancer, annulée)	MS 5
		Présence d'un ENS	Maitrise du foncier facilité	Réaliser l'acquisition de parcelles à enjeux	Mobilisation des acteurs compétents	Préemption réalisée	Nombre / Surface	Monter les dossiers administratif et financiers en vue de l'acquisition de parcelles	Acquisitions réalisées
	Foncier privé	Difficulté d'intervention (dépendant du bon vouloir du propriétaire)	Faire adhérer les propriétaires privés à la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Implication des propriétaires privés dans la protection des HIC et EIC	Propriétaires impliqués	Nombre	Porter de nouveaux contrats avec des propriétaires	Nombre de contrats mis en œuvre / Nombre de propriétaires concernés	MS 6
							Faire adhérer les propriétaires privés à la charte	Nombre de charte signée	MS 7
							Concertation et accompagnement des acteurs	Echanges réguliers ou non	MS 9
	Multiplicité d'acteurs et usagers ayant des sensibilités et niveaux d'informations différents	Dégradation par méconnaissance ou par incivilité	Communiquer sur les bonnes pratiques	Meilleure prise en compte des enjeux au quotidien	Diminution du nombre d'incivilité et de non respect des législations relatives à la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Nombre et type de dégradation	Rédaction d'une plaquette sur les bonnes pratiques de l'usager du marais	Plaquette réalisée et diffusée	CC 3
Engager les usagers et acteurs à prendre part à la préservation de cet espace			Implication des usagers et acteurs dans la gestion du marais	Personnes impliquées	Nombre	Veilles d'agents assermentés	Nombre et type d'intervention	SP 3	
Incompréhension et désintérêt vis-à-vis de la mission de préservation des HIC et EIC		Valoriser le travail de gestion réaliser au sein de ce site	Meilleure appréhension et compréhension par les acteurs et usager du travail réaliser sur le site pour la préservation des HIC et EIC	Personnes sensibilisées	Nombre	Mise en place de chantiers nature bénévoles	Nombre de chantier proposés et nombre de participants	PA 2	
						Mise en place d'une news letter	News letter réalisée	CC 4	
Projets de développement territorial en périphérie du site Natura 2000 (captage d'eau, éolien, manifestations festives...)	Impacts négatifs sur le fonctionnement hydraulique du marais Impacts négatifs sur la libre circulation des espèces (chiroptères)	Maintenir une vigilance relative aux projets susceptibles d'impacter la fonctionnalité, les espèces et habitats d'intérêt communautaire du marais	Prévenir voire alerter en cas de projet impactant ou potentiellement impactant	Recommandations et alertes auprès des élus et des porteurs de projets	Nombre d'interventions	Concertation et accompagnement des acteurs	Rencontres réalisées ou non	MS 9	
			Eviter, réduire ou compenser les impacts	Mesures ERC	Type de mesures adoptées	Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation des évaluations d'incidences	Procédure accompagnée ou non	MS 10	
Pratiques agricoles intensives (plaine de Caen) autour du marais	Sources potentielles de pollution des eaux	Permettre la mise en place de pratiques moins impactantes pour l'environnement	Minimiser / éradiquer les sources de pollution	Qualité chimique et biologique des eaux	Rapport d'étude AESN / SDAGE	Soutenir la mise en place d'un PAEC	Présence de mesures MAEC ouvertes sur le territoire permettant l'amélioration de la qualité de l'eau	MS 11	

FACTEUR CLEF DE LA REUSSITE	ETAT DU FACTEUR CLEF DE LA REUSSITE	VISION A LONG TERME							
		Etat actuel du facteur clef de la réussite	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
Fonctionnement du site Natura 2000	Bon : Depuis sa création, le site à toujours bénéficie de la présence d'une structure animatrice et d'un document d'objectif permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'opérations en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. De plus, la structure animatrice est également gestionnaire et propriétaire de quelques parcelles au sein du marais ce qui permet une gestion cohérente du site.	Assurer un fonctionnement optimal du site Natura 2000	Implication de la structure animatrice et de l'opérateur	Relation entre l'opérateur et l'animateur	Type de relation	Maintien d'une gouvernance stable	Existence d'une structure porteuse, d'une structure animatrice et d'un CoPil	MS 12	
			Règlementation en vigueur concernant les DocOb	Respect	Oui / Non	Réaliser l'évaluation du DocOb	Evaluation réalisée	MS 13	
							Réaliser la révision du DocOb	Révision réalisée	MS 14
	INFLUENCE SUR LE FCR		STRATEGIE D'ACTION						
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Code
	Existence obligatoire d'un comité de pilotage	Besoin de coordination entre les acteurs du CoPil	Maintenir les instances de pilotages et coordination du site	Engagement des acteurs à mettre en place les mesures appropriées et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du DocOb	Fréquence des CoPil, nombre de participants	Nombre	Organisation d'un CoPil par an	Compte rendu de COFIL	MS 15
	Budget	Nécessité d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation de opérations	Organiser la gestion administrative et financière du site	Obtention des financements nécessaires à l'animation et à la réalisation d'opérations	Financement	Montant (€)	Montage et suivi des contrat Natura 2000	Nombre de contrats Natura 2000 déposés / Etat	MS 16
		Nécessité d'anticiper et de suivre les budgets alloués		Plan budgétaire annuel équilibré	Mise en œuvre et suivi du tableau de bord annuel	Oui / Non	Suivi technique, administratif et financier du tableau de bord	Réalisé / Non réalisé	MS 17
	Réseau Natura 2000	Participer à faire vivre le réseau	Représenter le site et le travail y étant effectué	Site reconnu au sein du réseau	Participation	Nombre et type	Répondre aux sollicitations relatives à la vie du réseau	Participation	MS 18
		Mutualisation des informations relatives aux sites Natura 2000	Contribuer à la mutualisation relative au réseau Natura 2000	Valorisation et mutualisation des données relatives au site	Données mutualisées	Nombre et type de données	S'assurer de la mise à jour des données disponibles sur SIN 2	Base à jour ou non	MS 19
			Participer à l'effort national de récoltes de données naturaliste				Renseigner les observations naturalistes effectuées sur les plateformes (GEONATURE)	Réalisé / Non réalisé	CS 20

Annexe 2 : Compte-rendu du groupe de travail n°4



Compte-rendu de réunion Groupe de travail n°4



Site FR2500094

Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville

19 juin 2024 – salle des fêtes de la commune de
Bellengreville (14)



Etaient présents :

Au titre des collectivités territoriales et leurs groupements :

- De GIBON Sophie - Conseillère régionale, Présidente du CoPil
- BIERO Thomas - Responsable du pôle Natura 2000 - Région Normandie
- BRANDALA Charline – Chargée de mission Natura 2000 – Région Normandie
- RIBERO Maria - Cheffe de projet ENS - Conseil départemental du Calvados

Au titre des socio-professionnels, usagers et associations de protection de la nature :

- GARY Yann – Technicien – Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie
- GUERIN Anne – Chargée de mission agroenvironnement – CEN Normandie
- HORN Michel - Groupement régional des associations de protection de l'environnement de Normandie
- DUYCK Daniel – Président d'honneur – Syndicat des forestiers privés Fransylva 14-50
- MARTEAU Mélanie – Chargée de mission chiroptères – Groupe mammalogique Normand

Au titre de l'animation de la réunion :

- MARTINEZ Léa - Chargée de missions territoriales et animatrice Natura 2000 - CEN Normandie

Etaient excusés :

- LEMIERE Angélique – Conseillère départementale / canton de Troarn
- ENEE Régine – Vice-Présidente « Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire » - Communauté de communes Val ès Dunes
- PIERROUX Armelle – Chargée de missions littoral, Référente littoral et Biodiversité - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne
- JARDIN Anaïs – Chargée de missions biodiversité, référente OBHEN Calvados - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne

Pièce jointe : support de la réunion.



Le 4^{ème} groupe de travail (GT), mis en place par la Région et le CEN Normandie dans le cadre de la révision du Document d'Objectifs (DocOb) du site Natura 2000 du Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville, s'est réuni le 19 juin 2024 à partir de 9h30 à la salle des fêtes de la commune de Bellengreville.

L'objectif de ce GT était de définir les objectifs opérationnels à inscrire au DocOb permettant ensuite la déclinaison du plan d'actions.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Présentation de la trame du tableau d'arborescence
- II. Synthèse des précédents groupes de travail
 - a. Présentation de la déclinaison de la vision à long terme,
 - b. Présentation des facteurs d'influence et pressions à gérer par enjeux et facteurs d'influence
- III. Lancement des ateliers
 - a. Séance plénière - travail individuel : définition d'un objectif par facteur d'influence
 - b. Séance sur table en groupe (5 personnes d'horizons différents) : reformulation des objectifs et déclinaison de la stratégie d'action

La séance s'ouvre à 9h30

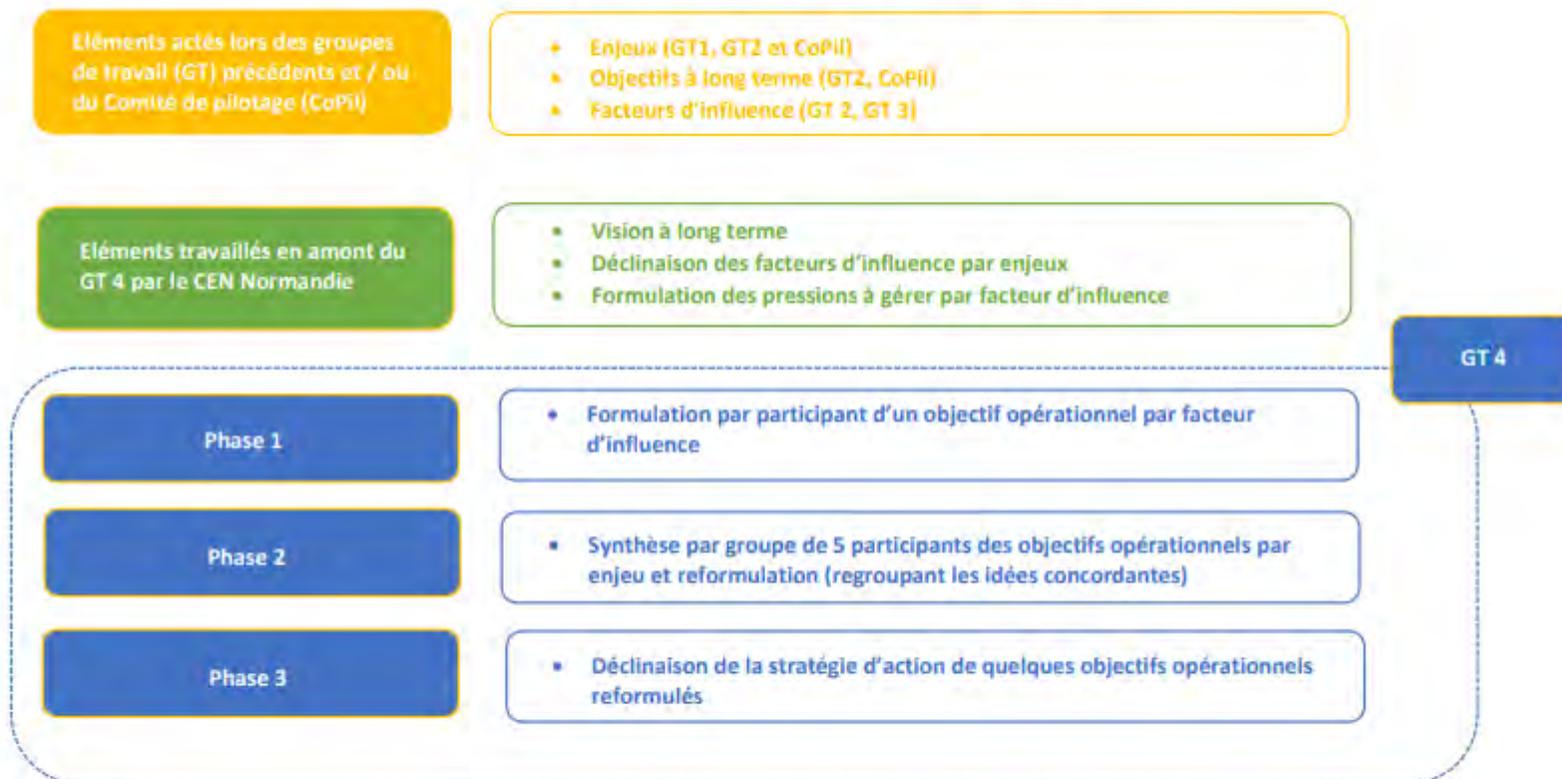
La présente réunion était le 4^{ème} et dernier groupe de travail dans le cadre de la révision du DocOb lancée en 2022. Les groupes de travail précédents avaient été réunis les 13 juin 2022, 12 décembre 2022 et 30 mai 2024. Deux enjeux pour l'avenir du site Natura 2000 en étaient ressortis :

1. Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux ;
2. Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon.

Notions abordées :

- **DocOb** : Document d'objectifs Natura 2000, feuille de route du site pour les 10 années à venir
- **Enjeu** : « ce qui est en jeu », élément du patrimoine naturel pour lequel le site a une responsabilité et que l'on doit préserver ou améliorer.
- **Vision à long terme** : Etat ou fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver
- **Objectif à long terme** : Résultat que l'on veut atteindre. Ces objectifs sont définis pour une durée plus longue que le DocOb
- **Facteur d'influence** : Influence négative (contrainte) ou positive (atout, potentiel) ayant un impact sur les objectifs à long terme
- **Pressions à gérer** : effets concrets des facteurs d'influence sur les objectifs à long terme
- **Objectif opérationnel** : Choix de gestion à moyen terme (10 ans) établis en fonction de l'analyse des facteurs d'influence

Schéma présentant l'organisation du groupe de travail n°4



I- Présentation de la trame du tableau d'arborescence

Léa Martinez présente l'outil « Tableau d'arborescence » proposé dans le cadre d'une méthode nationale fournie par l'Office français de la biodiversité. Cet outil doit permettre de présenter la vision à long terme et le plan d'actions à mettre en place à court et moyen terme.

Tableau I : Tableau d'arborescence d'un plan de gestion d'espace naturel d'après le Cahier technique n°88 de l'OFB.

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivi scientifique)	Indicateurs de réponse (évaluation)
			 Stratégie à long terme ----- Quel est l'état à atteindre ?					
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en oeuvre)	Indicateurs de réponse (évaluation)
			 Plan d'action à court-moyen terme ----- Sur quelles pressions AGIR pour atteindre l'état souhaité ?					

Afin de remplir le tableau, la méthode nous invite à nous questionner pas à pas :

Tableau II : Tableau d'arborescence d'un plan de gestion d'espace naturel d'après le Cahier technique n°88 de l'OFB présentant les questionnements étape par étape.

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)
Qu'est-ce qui est en jeu ? Qu'est ce qui peut modifier l'état de l'enjeux ...	Comment va l'enjeu ? ... et quels sont les effets ?		Où voulons-nous aller globalement...	... et plus précisément ?	Comment suivre la progression vers les OLT ?			
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
			Que devons-nous faire pour améliorer la situation et pour quels résultats ?	Comment suivre la progression vers les OO ?		Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?	

II – Synthèse des précédents groupes de travail

Les précédents groupes ont permis de faire émerger la vision à long terme du site et les facteurs d'influence. Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie a réalisé la synthèse et la reformulation des idées qui ont été évoquées en groupes de travail. Le résultat est présenté ci-dessous :

➔ Pour la vision à long terme :

Tableau III : Tableaux d'arborescence proposés concernant la vision à long terme de l'angle A

OBJET A	ETAT DE L'ETAT		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'Etat	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat idéal)	Indicateurs d'état	Méthodes	Actions (actions concrètes)	Indicateurs de réussite (évaluation)
Habitats et espèces associées des Typhes alcalins à marais	Etat actuel de l'Etat	Améliorer la fonctionnalité de l'habitat typhé et assurer la pérennité des espèces d'intérêt communautaire associées	Un engagement, le maintien et des interventions de restauration réalisées	Hydrologie d'été	oui	Tout les secteurs de restauration d'été par le maintien des espèces associées à marais	Rapport d'étude tous les 5 ans
			Des habitats ouverts maintenus en bon état de conservation	Hydrologie des hautes	Etat de conservation	Cartographie géométrique et état de conservation des habitats ouverts associés et des typhes associés d'intérêt communautaire	Rapport d'étude tous les 5 ans
			Un accès ouvert des surfaces à marais	Qualité des habitats	oui	Tout de la diversité des habitats	Rapport d'étude tous les 5 ans
			Maintenir les surfaces pour la flore et la faune	Spécificité patrimoniale associées	Localisation / effet	Tout de la diversité des habitats	Rapport d'étude tous les 5 ans
Des populations de typhes dans un bon état de conservation	Hydrologie d'été	Etat idéal	Hydrologie d'été	Etat idéal	Tout les secteurs de restauration d'été par le maintien des espèces associées à marais	Rapport d'étude tous les 5 ans	

Tableau IV : Tableaux d'arborescence proposés concernant la vision à long terme de l'angle B

OBJET B	ETAT DE L'ETAT		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'Etat	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat idéal)	Indicateurs d'état	Méthodes	Actions (actions concrètes)	Indicateurs de réussite (évaluation)	
Habitats et espèces associées des marais ouverts et de l'angle B	Etat actuel de l'Etat	Maintenir en l'état de conservation des habitats et l'espèce associées des marais ouverts et de l'angle B	Une population d'Agrostis de marais dans un bon état de conservation	Agrostis de marais	Tout de la diversité d'habitat	Tout de l'habitat par OMR tous les 5 ans	Rapport d'étude tous les 5 ans	
				Agrostis de marais	Hydrologie	Etat idéal	Tout de la diversité d'habitat	Rapport d'étude tous les 5 ans
				L'Agrostis	Qualité des habitats	Etat idéal	Tout de la diversité d'habitat	Rapport d'étude tous les 5 ans
				Hydrologie d'été	Etat idéal	Etat idéal	Tout de la diversité d'habitat	Rapport d'étude tous les 5 ans
Un marais ouverts à la biodiversité d'été	Etat actuel de l'Etat	Maintenir en l'état de conservation des habitats et l'espèce associées des marais ouverts et de l'angle B	Une population d'Agrostis de marais dans un bon état de conservation	De la diversité d'habitat et autres espèces d'intérêt communautaire	Hydrologie, maintien et de contacts	Tout de la diversité d'habitat	Rapport d'étude tous les 5 ans	
				Hydrologie	Etat idéal	Tout de la diversité d'habitat	Rapport d'étude tous les 5 ans	
				Hydrologie d'été	Etat idéal	Tout de la diversité d'habitat	Rapport d'étude tous les 5 ans	
Un marais ouverts à la biodiversité d'été	Etat actuel de l'Etat	Maintenir en l'état de conservation des habitats et l'espèce associées des marais ouverts et de l'angle B	Une population d'Agrostis de marais dans un bon état de conservation	Hydrologie d'été	Etat de conservation	Cartographie géométrique et état de conservation des habitats ouverts	Rapport d'étude tous les 5 ans	

→ Pour les facteurs d'influence sur chacun des enjeux :

Tableau V : Présentation des facteurs d'influence et pressions à gérer par enjeux

Enjeu A – Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux	
Facteurs d'influence	Pressions à gérer
Niveaux d'eau	Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique locale ou globale (changement climatique)
Interventions anthropiques ponctuelles affectant le fonctionnement hydraulique	Curages ponctuels Fossés non entretenus Présence d'ouvrages de régulation vieillissant et / ou non déclarés Remblaiement de chemin Réalisation d'opération d'entretien de fossés
Dynamique naturelle	Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des HIC Colonisation des ligneux entraînant la disparition des HIC et EIC
Présence de la Jussie	Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire Dégradation de leur état de conservation
Usages cynégétiques	Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire Dégradation de leur état de conservation Implication des usagers dans la gestion du marais
Enjeu B – Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon	
Facteurs d'influence	Pressions à gérer
Niveau d'eau du cours Sémillon	Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique locale ou globale (changement climatique)
Protection nationale de l'Agrion de Mercure	Capture et marquage interdits sans dérogation
Dynamique naturelle	Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des HIC Colonisation des ligneux entraînant la disparition des HIC et EIC
Zones boisées	Méconnaissances de ces espaces
Présence de pollution localisée (cabanons, bâtis, caravanes abandonnés), décharges sauvages	Pollution potentielle des sols et de l'eau Pollution paysagère

M. DUYCK indique qu'il faut être vigilant et ne pas prendre d'engagement qu'on ne pourrait pas tenir financièrement. M. BIERO souligne qu'il est important de pouvoir d'abord se placer dans un « monde idéal » avant de revenir aux réalités de manière à bien mesurer l'écart entre ce qu'on devrait faire et ce que l'on est en capacité de réaliser matériellement et concrètement. L'approche méthodologique utilisée par le Conservatoire d'espaces naturels, qui est prônée par la Région (dite CT88 de l'OFB), facilite cet exercice d'objectivation, d'analyse du ratio coût/bénéfice afin de procéder à des choix éclairés.

M. HORN demande si le périmètre du site sera amené à être modifié dans un avenir proche. M. BIERO indique que ce n'est pas le cas et que nos réflexions de reconquête ou d'extension des habitats se font à périmètre constant. Le site a déjà fait l'objet d'une extension par l'État en 2010, cette extension est jugée satisfaisante et il n'est pas envisagé d'y revenir à moyen terme.

III – Ateliers participatifs

Lors d'une première phase (**Phase 1**), les participants sont invités à formuler un objectif opérationnel pour chaque facteur d'influence sur des post-it. L'animatrice du groupe de travail les répartit ensuite sur un tableau par facteur d'influence et par idée concordante.

Suite à ce travail une seconde phase (**Phase 2**) permet aux participants, répartis par groupe de 5 personnes sur 2 tables (1 table par enjeu), de reformuler les objectifs opérationnels sous une forme plus synthétique. Les participants sont invités à changer de table au bout de 20 minutes afin de traiter les deux enjeux et de prendre connaissance des propositions de l'autre groupe.

Pour plus de lisibilité, les objectifs opérationnels formulés lors de la Phase 1 sont résumés ci-dessous par notions ; les contributions exhaustives sont disponibles en annexes.

Tableau VI : Objectifs opérationnels proposés (notions synthétisées) relatifs à l'enjeu A.

Enjeu A - Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux			
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels : notions évoquées	
		Phase 1 – Formulation	Phase 2 – Synthèse
Niveaux d'eau	Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique locale ou globale (changement climatique)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les niveaux ; - Permettre la mise en eau du parais - Connaître le fonctionnement hydrologique du marais. 	Stabiliser les niveaux d'eau, éviter les variation
Interventions anthropiques ponctuelles affectant le fonctionnement hydraulique	Curages ponctuels Fossés non entretenus Présence d'ouvrages de régulation vieillissant et / ou non déclarés Remblaiement de chemin Réalisation d'opération d'entretien de fossés	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer / sensibiliser ; - Effacer tout ce qui n'est pas déclarés ; - Connaître la fonctionnalité du marais pour évaluer les impacts et intervenir au besoin ; - Gérer les déchets ; - Maintenir les usages. 	
Dynamique naturelle	Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des HIC Colonisation des ligneux entraînant la disparition des HIC et EIC	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'ouverture des milieux ; - Rouvrir les milieux ; - Connaissance des espaces en libre évolution ; - Suivre la dynamique ligneuse. 	Limiter la colonisation par les ligneux
Présence de la Jussie	Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire Dégradation de leur état de conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Eradiquer / lutter contre la Jussie ; - Contenir la Jussie. 	Eradiquer la Jussie
Usages cynégétiques	Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire Dégradation de leur état de conservation Implication des usagers dans la gestion du marais	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les usages ; - Maintenir la chasse ; - Améliorer la concertation et la sensibilisation avec les usagers et les faire participer à la gestion. 	Faire des chasseurs des alliés de la gestion du marais

Tableau VII : Objectifs opérationnels proposés (notions synthétisées) relatifs à l'enjeu B.

Enjeu B - Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon			
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels : notions évoquées	
		Phase 1 - Formulation	Phase 2 – Synthèse
Niveau d'eau du cours Sémillon	Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique locale ou globale (changement climatique)	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les niveaux d'eau ; - Maintenir les niveaux d'eau ; - Mettre en place une concertation autour du marais. 	Connaître le fonctionnement du Sémillon et son influence sur le marais
Protection nationale de l'Agriion de Mercure	Capture et marquage interdit sans dérogation	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi avec des intervenants autorisés ; - Demander les dérogations 	Anticiper les démarches administratives visant l'autorisation de capture et de marquage
Dynamique naturelle	Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des HIC Colonisation des ligneux entraînant la disparition des HIC et EIC	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'ouverture des milieux ; - Adapter les niveaux d'intervention en fonction des enjeux et espèces ; - Eviter l'assèchement des zones humides ; - Garder les haies lisières et les vieux arbres. 	Maintenir l'ouverture des milieux en limitant la progression des ligneux
Zones boisées	Méconnaissances de ces espaces	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des suivis pour améliorer la connaissance de ces zones ; - Les gérer si possible. 	Améliorer les connaissances des boisements et leurs fonctionnalités
Présence de pollution localisée (cabanons, bâtis, caravanes abandonnés), décharges sauvages	Pollution potentielle des sols et de l'eau Pollution paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - Dépolluer le site ; - Identifier les sources de pollution ; - Sensibiliser les usagers ; - Faire respecter la législation. 	Sensibiliser les usages aux risques induits par ces pollutions
			Dépolluer
			Sévir pour un effet dissuasif

Enfin, il est demandé aux participants dans une troisième phase (**Phase 3**) de décliner le plan opérationnel (Stratégie d'action) à mettre en œuvre par objectif opérationnel. Par manque de temps, il n'a pas été possible de traiter tous les objectifs opérationnels formulés. Ne sont repris ci-dessous que les objectifs opérationnels traités par les groupes en séance.

Tableau VIII : Déclinaison de l'ensemble de la stratégie d'action pour l'enjeu A.

Enjeu A - Habitats et espèces associées de l'hydrosystème tourbeux						
Influence sur l'enjeu		Stratégie d'action				
Facteur d'influence	Pression à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateur de pression	Métrique	Opérations
Niveaux d'eau	Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique locale ou globale (changement climatique)	Stabiliser les niveaux d'eau	Maintien d'un niveau d'eau suffisant (pas d'assèchement)	Nouveaux piézomètres	Nb de piézomètres, mesures de hauteurs d'eau	Connaitre les entrées / sorties / circulation de l'eau sur le marais et autour
Dynamique naturelle	Colonisation des ligneux entraînant une modification de l'état de conservation des HIC Colonisation des ligneux entraînant la disparition des HIC et EIC	Limiter la colonisation par les ligneux	Maintien des milieux ouverts	Evolution des surfaces ouvertes	Surface (m ² , ha)	Chantier de débroussaillage / coupe de ligneux (y compris chantier participatifs) Chantier d'arrachage de jeunes ligneux Gestion extensive par pâturage ou fauche selon les milieux
Usages cynégétiques	Disparition d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire Dégradation de leur état de conservation Implication des usagers dans la gestion du marais	Faire des chasseurs des alliés de la gestion du marais	Avoir plus de chasseurs participants à la démarche Natura 2000 Les chasseurs participent aux actions de gestion sur le site	Emargement aux réunions Panneaux présentant les différents usages Action de sensibilisation mettant en valeur le rôle de la chasse dans le maintien des milieux	Nombre et statut des participants Nombre d'animations et nombre de participants Nombre de panneaux Articles, publication	Clarifier le rôle des différents acteurs du marais Rencontres régulières Limiter les membres de l'association de chasse à participer aux actions Sensibiliser les (autres) usagers aux activités cynégétiques (animations / panneaux)

Tableau IX : Déclinaison de l'ensemble de la stratégie d'action pour l'enjeu B.

Enjeu B - Habitats et espèces associées des milieux connexes et du Sémillon						
Influence sur l'enjeu		Stratégie d'action				
Facteur d'influence	Pression à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateur de pression	Métrique	Opérations
Présence de pollution localisée (cabanons, bâtis, caravanes abandonnés), décharges sauvages	Pollution potentielle des sols et de l'eau Pollution paysagère	Sensibiliser les usagers aux risques induits par ces pollutions	Usagers sensibilisés et convaincus de ce qu'il ne faut pas faire	Animations réalisées	Nombre d'animation Nombre de participants	Organiser des animations sur le marais avec une thématique pollution / déchets Organiser des chantiers de ramassage des déchets avec les associations locales
		Dépolluer	Réduction des foyers de pollutions	Opération de dépollution	Nombre	Lancer des travaux de dépollution Communiquer sur les travaux
		Sévir pour un effet dissuasif	Réduction des incivilités et des délits	Surveillance du site	Nombre d'heure	Exercer une mission de police pour surveiller le site Le faire connaître

La séance est clôturée à 12h00

Annexes

Formulation d'un objectif opérationnel par facteur d'influence

